

UNIVERSITE DE PARIS I. PANTHEON - SORBONNE

U.F.R. DE GEOGRAPHIE

QUELLE PROMOTION DE CULTURES VIVRIERES  
EN ZONE DE SATURATION FONCIERE ?

LE CAS DU VILLAGE DE NIABLE

Mémoire de Maîtrise  
Gérard N'CHO

Directeur : Mr. le Pr. Amérite G. SAUTTER

Octobre 1987

Institut Français de Recherche Scientifique  
pour le Développement en Coopération

ORSTOM

Centre de Petit Bassam - 04 BP 293 Abidjan 04

## AVANT-PROPOS

Du 1er Février au 1er Mai 1986, nous avons effectué un stage d'une durée de trois mois au Centre ORSTOM de Petit-Bassam. A cette occasion, nous avons participé à deux séries d'enquêtes de terrain qui se sont déroulées en zone forestière ivoirienne. L'une a porté sur des jeunes riziculteurs installés sur un périmètre rizicole de 450 HA à San Pedro, ville littorale située dans le sud-ouest ivoirien. Leur encadrement est assuré par la SODEPALM (1) qui a pris la relève de la SODERIZ (2) au niveau de l'encadrement de la production rizicole. La deuxième série d'enquêtes s'est adressée à la catégorie des planteurs villageois s'adonnant à l'économie de plantation dans les villages de Niablé et Affalikro, situés dans l'est forestier.

Notre encadrement était assuré par l'économiste AFFOU Yapi, avec qui nous sommes allés sur le terrain. Dans les deux cas, les enquêtes avaient la même finalité: l'étude de la production vivrière et l'identification des contraintes à leur essor, ceci dans le cadre de la politique actuelle d'autosuffisance alimentaire prônée par le gouvernement ivoirien.

Au départ tous les riziculteurs de San-Pedro devaient être interrogés tandis qu'au niveau des planteurs villageois, l'enquête devait porter sur les deux villages, Niablé et Affalikro. Mais les difficultés liées aux enquêtes rapides nous ont amené à réduire l'échantillonnage à la moitié de l'effectif à San-Pedro. L'enquête à Affalikro a été poursuivie par AFFOU Yapi pendant que nous nous chargions de consulter quelques planteurs à Niablé. Le questionnaire qui avait été élaboré n'était pas toujours adapté. Aussi a-t-il été souvent aménagé.

Outre les producteurs, différents acheteurs de produits vivriers et les agents chargés de l'encadrement de l'agriculture locale ont été consultés (3). Ce sont ces derniers qui nous ont orientés dans le choix des planteurs. Ce choix s'est fait sans critère précis mais nous avons cependant privilégié d'une part, les planteurs ayant manifesté un engouement quelconque pour la politique d'autosuffisance alimentaire : soit parce qu'ils ont créé des parcelles de cultures vivrières destinées à la vente en milieu urbain aussitôt après la campagne dite de sensibilisation; soit parce qu'ils ont procédé

depuis longtemps à une diversification de leurs productions et d'autre part, ceux qui procèdent encore à des extensions de leurs plantations.

(1) SODEPALM : Société pour le développement du palmier.

(2) SODERIZ : Société pour le développement de la riziculture.

(3) Il s'agit principalement des agents de la SATMACI (Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire) dont les deux responsables locaux ont assisté à la quasi totalité des entretiens avec les planteurs.

Le plus souvent, il s'agit des "grands planteurs" dont le poids foncier apparaît déterminant localement, sans doute parce que les rapports de production et la technicité ne diffèrent pas sensiblement entre ceux-ci et la masse des planteurs. L'échantillon de planteurs concerne donc un nombre significatif d'agriculteurs.

Le choix de Niablé comme lieu d'enquête s'est décidé seulement à Petit-Bassam. En partant de Paris, il était plutôt question de mener les investigations à Arrah, chef-lieu de l'une des sous préfectures de l'ancienne boucle du cacao où les problèmes écologiques actuels, avancés de la savane notamment, posent l'épineuse question du devenir des plantations pérennes. N'empêche que Niablé qui est exemplaire, à bien des égards, de la situation actuelle de saturation foncière qui prévaut dans l'est forestier est encore un gros pourvoyeur de produits vivriers commercialisés dans les zones urbaines, notamment Abengourou.

A l'issue des tournées, un constat s'impose : les discours officiels ne reflètent pas toujours les réalités du monde rural. Au terme du stage, un rapport fut établi à partir des enquêtes menées personnellement à Niablé. Par la suite, différents enseignants (1) et chercheurs de l'ORSTOM (2) ont formulé des critiques sur notre travail. Aussi avons-nous tenu compte lors de la rédaction du présent mémoire, des suggestions qu'ils ont émises.

(3) La CSSPPA (Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles); La SOOESEL (Société pour le développement des Fruits et Légumes); L'OCPV (Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers); Le Ministère du Développement Rural; Le Ministère des Eaux et Forêts; La coupe Nationale du Progrès; La Banque Nationale pour le Développement Agricole; La SADR (Service des Affaires Domaniales Rurales et des Réglementations).

(1) G. SAUTTER, Professeur honoraire de géographie tropicale à Paris 1 et J.L. CHALEARD, assistant de géographie à l'ENS ST CLOUD.  
 (2) J.P. CHAUVEAU et J.P. DOZON, sociologues ORSTOM.

## INTRODUCTION

---

Depuis une vingtaine d'années, la Côte d'Ivoire connaît une croissance urbaine rapide qui pose de manière pressante le problème de l'approvisionnement des villes en produits vivriers. En 1981, 22% des recettes d'exportation, soit 77,7 milliards de francs CFA (1) ont servi à combler les déficits de la production vivrière nationale malgré la surproduction des principaux produits de base. Cette somme a servi à plus de 80% à importer des céréales dont le niveau est devenu préoccupant par suite d'une politique de prix favorable aux consommateurs.

Les importations de produits alimentaires concernent essentiellement trois types de denrées:

- les produits transformés et les conserves dont l'importance croît sans pour autant justifier encore la création d'industries autonomes à l'exception des huiles alimentaires, du sucre etc...

- les produits d'origine animale pour lesquels la production nationale est faible et difficile à développer pour certaines. Il s'agit du poisson, de la viande de ruminant et les produits laitiers dont l'évolution suit celle des revenus et des conditions de vie. Les efforts consentis depuis une dizaine d'années ont permis seulement à la production de petits élevages de poules pondeuses, poulets, lapins et de porcs de s'accroître suffisamment pour couvrir les besoins nationaux.

- la troisième catégorie de produits concerne les céréales, principalement le riz, le blé, et le maïs. Les importations de blé et de farine ont augmenté régulièrement, passant de 90 000 tonnes en 1970 à 194 000 tonnes en 1981, soit une progression annuelle moyenne de 20% qui semble liée au rythme d'équipement en boulangeries industrielles. Au contraire, les importations de riz ont connu des variations brutales en relation avec la politique des prix tantôt favorable à la production (comme au cours des années 1974-1976), tantôt largement favorable à la consommation (comme lors des années 1977-1981). De ce fait, elles sont passées de 35 000 tonnes en 1962 à 80 000 tonnes en 1972. Elles ont été presque nulles en 1975 et 1976 mais les importations ont connu un bond au cours des années suivantes pour atteindre 345 000 tonnes en 1983.

(1) 1 franc CFA=0,02 franc français.

Ces importations alimentaires sont destinées essentiellement à satisfaire les habitudes urbaines de consommation qui portent progressivement sur des denrées que la production nationale n'arrive pas à satisfaire. Toutefois, la croissance urbaine ne suffit pas à expliquer l'accroissement de la consommation des céréales dont la demande résulte moins d'une pénurie que d'un besoin de diversification et d'amélioration du régime alimentaire, facilité par les prix favorables aux consommateurs. En effet, "le volume des importations de produits alimentaires est plus sensible à la variation du revenu réel qu'à celle de la production nationale. Sur la période 1970-1979, selon A. Atsain, une augmentation de 1% du revenu réel entraîne un accroissement des importations de 1,4 à 2% alors qu'une même augmentation de la production ne réduit les importations que de 0,9%" (1).

Une étude (2) indique que 47% de l'apport calorique journalier moyen en 1975 est couvert en milieu urbain par le blé et le riz importé. Ce dernier produit représente 79% des besoins en riz des villes. En milieu rural au contraire, les proportions sont de 6,4% pour l'apport calorique et de 7% pour le riz importé. D'autre part, l'estimation de la demande en produits vivriers montre que de 1975 à 1980, la demande en riz a crû de 6% par an contre 3% pour les autres vivriers. Pour la période de 1980 à 1985, les estimations ont été respectivement de 5,5% et 3,3%. Le relatif problème alimentaire de la Côte d'Ivoire est donc jusqu'à présent un phénomène essentiellement urbain. Il concerne surtout l'agglomération abidjanaise dont le taux moyen annuel de croissance avoisine 10%. Mais un fait nouveau apparaît, c'est son extension progressive en milieu rural.

Qui mieux est, les perspectives d'évolution des différentes composantes de la population ivoirienne confirment la tendance à l'urbanisation rapide du pays.

(1) J. Chataigner: Situation et perspectives de la production alimentaire en Côte d'Ivoire, Cahiers de l'ISMEA, Série AG, n°18, 1985, p. 61

(2) CIERIE (1981): Synthèse et interprétation de l'évolution récente des prix des produits vivriers traditionnels (1970-1977), Abidjan.

EVOLUTION DES DIFFERENTES COMPOSANTES DE LA POPULATION ET PREVISIONS QUINQUENALES

(EN MILLIERS D'HABITANTS)

ANNEES	1975	1980	1985	1990
<b>Population</b>				
totale	6 720	8 262	10 180	12 568
rurale	4 569/68%	4 991/60%	5 365/53%	5 671/45%
urbaine	2 151/32%	3 271/40%	4 815/47%	6 897/55%

SOURCES : Le livre vert de l'autosuffisance alimentaire,  
Abidjan,édition Fraternité-Hebdo,1982.

La confirmation de ces prévisions signifierait que par rapport à 1965, chaque planteur devrait nourrir 4 fois plus de citadins en 1980.Or,le taux de croissance annuel de la production vivrière par habitant a été négatif (-0,9%) au cours de la période 1961-1971 à 1977-1979,malgré l'augmentation notable qu'a connu cette production en volume (4,6%).L'offre de produits vivriers n'a donc pas suivi l'accélération et le caractère de plus en plus massif de la demande urbaine.Des déficits des denrées telles que l'igname,le manioc,la banane plantain dont les productions jusqu'à présent,ont pu satisfaire la demande,sont à prévoir.Le déficit de l'igname serait de 229 000 tonnes en 1990 tandis que ceux du manioc et de la banane atteindraient respectivement 265 000 et 259 000 tonnes (1).

Dans le même temps,les excédents de la balance commerciale qui permettaient de financer les importations deviennent encore plus aléatoires.L'instabilité des cours des matières premières sur lesquelles la Côte d'Ivoire a fondé sa prospérité la rend plus vulnérable aux aléas de la conjoncture internationale.En outre,l'endettement du pays a atteint 80% du PNB en 1983 et son service plus de 37% de la valeur des exportations alors que ce dernier était de 26% en 1980 (2).Malgré les accords de rééchelonnement entre le gouvernement ivoirien et ses créanciers,le service de la dette a atteint 32% des

(1) Le livre vert de l'autosuffisance alimentaire,op.citée.

(2) La zone franc,rapport 1985,p 36.

recettes d'exportation en 1985. La réduction de ses ressources va amener l'Etat à tenter de diminuer la charge des importations, en particulier le fardeau additionnel que constituent les importations alimentaires, notamment en ramenant celles de riz à un niveau moindre que les 345'000 tonnes de 1983.

Face à ce biais dans la consommation alimentaire en faveur des céréales que le pays ne pourrait produire qu'à un coût assez élevé comme en témoigne l'expérience passée de la riziculture irriguée, le gouvernement ivoirien, confronté à la baisse de ses recettes d'exportation, annonce en 1981 son intention de stopper les extensions cacaoyères et de mettre en place un programme visant à atteindre l'autosuffisance alimentaire. La fonction exportatrice de son agriculture nécessaire au paiement de sa dette est en même temps réaffirmée. Dans les faits, cette autosuffisance est à l'instar des précédentes politiques alimentaires qui ont eu pour leitmotiv la réduction des importations rizicoles (1) elle aussi signifie autosuffisance en riz en dépit du fait que la politique des prix pratiquée favorise la consommation de riz et de blé au détriment des féculents.

Les interventions des puissances publiques dans le domaine alimentaire se sont limitées le plus souvent au riz, à travers l'encadrement des périmètres rizicoles sous l'égide d'organismes dits de développement. L'actuelle politique alimentaire ne traduit donc pas l'apparition d'un problème nouveau, celui du poids des importations alimentaires dans la balance des paiements. L'Etat ivoirien en est au moins à sa troisième expérience, après celles de 1965 et 1971. Bien avant, l'administration coloniale tenta à plusieurs reprises de stimuler la production vivrière dans le but de contrôler l'expansion "anarchique" de l'économie de plantation.

En réalité, depuis l'implantation coloniale, le secteur vivrier est posé comme un problème dans la mesure où il est déterminé en fonction de son incapacité à s'adapter aux exigences de l'appareil d'Etat. Des expériences passées, il se dégage une sorte de paradigme vivrier caractérisé par une remarquable permanence du discours: les difficultés qu'a connu l'administration coloniale et que connaît l'Etat ivoirien pour assurer l'approvisionnement des populations urbaines seraient

(1) J. Chauveau : L'avenir d'une illusion. Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte d'Ivoire. Etudes Rurales, n°99-100, 1987, p 281-323.

dues au fait que l'univers du secteur vivrier serait marqué par des références précoloniales d'autosubsistance et par un bas niveau technique. Par conséquent, le système de diagnostic n'a pas eu besoin de se renouveler pour rendre compte des "blocages".

L'actuelle politique d'indépendance alimentaire reprend à son compte le contenu d'une option délibérée de non-intervention. Elle ne doit pas être confondue avec l'autarcie mais comprise comme la recherche d'une maîtrise suffisante des approvisionnements alimentaires sur une base nationale. La pratique d'une politique favorable aux consommateurs ayant conduit à une hausse alarmante des importations de céréales à un moment où la situation économique générale devient critique, le gouvernement a décidé de s'orienter vers une politique d'autosuffisance alimentaire susceptible de protéger le pays des aléas d'une plus forte dépendance de l'extérieur.

A cet effet, il consacra en 1982 l'ensemble des cultures vivrières au titre du BSIE 4,5% des investissements soit 2,135 millions de francs. Plus de la moitié de cette somme (1,165 milliard soit 54,5%) a été consacrée à la promotion de la riziculture. Sur la période 1981-1985, la structure des investissements dans le cadre du plan quinquenal de développement prévoit de consacrer 5,08% de ceux-ci à l'essor de la riziculture. En comparaison, les spéculations commerciales, en grande partie destinées à l'exportation, reçoivent 54,30% de l'enveloppe financière sans compter leur part dans les projets dits de développement intégré qui s'élève à 31%. Dans l'ordre, les principaux investissements agricoles; l'hévéa qui reçoit 9,27% des investissements (pour cette spéculation, les planificateurs ont misé sur le renchérissement du prix du pétrole); au sucre est octroyé 8,18% des investissements; 6,85% vont au café et 6,59% au palmier à huile (qui a absorbé de loin la plus grande partie des fonds publics dirigés vers le secteur agricole lors du précédent quinquenat) (1). Nonobstant son discours, l'injection de capitaux par l'Etat dans le secteur vivrier demeure faible. Au cours du plan 1976-1980, seulement 4% des investissements avaient été consacrés au secteur vivrier qui pourtant, avait produit plus de 15% du PIB. Ainsi, il existe un fossé entre la constatation du problème vivrier par le pouvoir politique et les moyens qu'il dégage pour le résoudre.

Pourtant, les objectifs quantitatifs et sociaux suivants lui ont été assignés:

- mettre en place une nouvelle voie de croissance pour l'agriculture ivoirienne

(1) Plan quinquenat 1981-1985, ministère de l'économie, des finances et du plan République de Côte d'Ivoire.

trop exclusivement dominée par la production de cacao et de café grâce à une croissance rapide des cultures vivrières. Ces dernières sont actuellement le complément de l'agriculture d'exportation qui est maintenant en crise du fait de la saturation foncière et des faibles perspectives de valorisation sur le marché international. Le problème est donc d'organiser le relais de l'économie de plantation en transformant les cultures vivrières, les premières en volume sans l'intervention de l'Etat (la première production agricole ivoirienne est l'igname dont la production excède régulièrement 1000 000 tonnes), en "cultures de rente" grâce à son intervention.

- remédier ainsi au poids des importations alimentaires sur la balance commerciale, en substituant progressivement les productions locales aux importations à caractère vivrier. Une meilleure maîtrise des approvisionnements alimentaires urbains en expansion est recherchée.

- s'appuyer sur des groupes de planteurs indépendants, encadrés par les SODE (Sociétés de Développement) utilisant des méthodes modernes, pour réaliser l'intensification de l'agriculture. Celle-ci serait impulsée par quelques planteurs servant de modèles aux autres.

→ Concernant l'économie de plantation, son dynamisme a été maintes fois démontré par des monographies menées en Côte d'Ivoire forestière ces dernières années. Son histoire révèle un large processus d'autonomie signifiant à la fois détournement et appropriation par les planteurs des projets de l'administration coloniale et de l'Etat contemporain (1). Toutes les monographies s'accordent sur un point: dans sa phase pionnière, l'économie de plantation s'accompagne d'une forte expansion des cultures vivrières qui sont commercialisées en milieu urbain où l'essentiel du ravitaillement provient (hormis le riz et le blé) des surplus de l'agriculture villageoise. Mais tout ceci n'empêche pas l'existence de pertes considérables. De là le fait que malgré son caractère rudimentaire, le secteur vivrier ait réussi à suivre l'évolution démographique.

Or, la situation actuelle des réserves forestières laisse à penser qu'une saturation foncière, déjà existante dans l'est et le sud-est, est imminente au niveau national : de 16 millions d'hectares en 1960, les réserves forestières sont estimées actuellement à moins de 4 millions d'hectares. Cette situation de rareté des forêts à défricher pour créer de nouvelles plantations pérennes entraîne un essoufflement de l'économie de plantation (2). Dès lors, l'avenir de la production

(1) La première s'attribue la réussite de l'arboriculture quoiqu'elle ne soit pas parvenue à modifier ce qu'elle appelait "le développement anarchique des plantations" (J.P. Chauveau, op. citée). En 1983, les planteurs ivoiriens, pour cause de déboisement effréné pour étendre leurs plantations, ont été tenus responsables des feux qui ont ravagé plantations et forêts. N'empêche que le pouvoir attribue à sa politique agricole les premiers rangs mondiaux qu'occupent les productions cacaoyères et caférières ivoiriennes.

(2) Le dynamisme foncier et l'économie de plantation, Abidjan, Ministère de la Recherche scientifique, publication interinstituts, 1978.

vivrière et la continuité de sa contribution à l'approvisionnement des villes deviennent plus incertaines, l'adaptation qui s'est produite tant bien que mal sur la longue période ayant des bases fragiles.

Partant, la stabilisation des cultures s'impose en vue de la préservation du capital forestier. Aussi, en 1982, le gouvernement annonce son intention de stopper les extensions cacaoyères et de mettre en place, un programme visant au rééquilibrage de la production agricole grâce à une intensification des systèmes de production actuellement fondés sur l'extensivité. Cette volonté d'intensification relève du souci que manifestent les responsables de l'agriculture d'appliquer les résultats de la recherche agronomique afin d'obtenir de meilleurs rendements à l'hectare, donc une meilleure productivité de la terre. Le dispositif d'encadrement agricole, très souvent débordé par les initiatives paysannes, doit dorénavant appliquer un nouveau programme d'une plus grande rationalité technique, notamment la mise en valeur des bas-fonds laissés vacants par les planteurs. L'objectif ici est la fixation de l'espace agraire grâce à la substitution des méthodes les plus expéditives par des procédés techniques plus performants. Ainsi, il serait mis fin à l'objectif de conquête foncière des planteurs.

Programmé par la réalité des moyens mis en œuvre et slogan par le caractère idéologique des discours, la politique d'autosuffisance alimentaire devient un objet d'étude aussi bien sur le plan de son opportunité dans la situation actuelle de l'économie ivoirienne que celui de son utilisation réelle. Mais ce qui vaut en général ne vaut pas toujours en particulier, raison pour laquelle nous avons voulu voir au niveau d'un village de l'est forestier l'efficacité de la politique de promotion des cultures vivrières (1) .

Niablé est, d'après un recensement datant de 1984, peuplé de 6 816 habitants. C'est toutefois un milieu rural dans la mesure où l'essentiel de l'activité des chefs de ménage est agricole. Originellement, le village était occupé par les Agni mais comme ailleurs en zone forestière ivoirienne, l'économie de plantation y a attiré de nombreux migrants d'origines diverses, soucieux de mettre en valeur les potentialités agricoles locales. La densité moyenne de population est estimée à plus de 25 habitants au kilomètre carré. Depuis 1983, Niablé est le chef-lieu de la sous-préfecture du même nom alors qu'auparavant, il était sous la tutelle administrative d'Abengourou, chef-lieu du département. Un axe routier ouvert

(1) La très grande diversité de l'économie de plantation selon les régions et les périodes historiques fait que l'exemple d'un village ne rend pas totalement compte de l'ensemble de la zone forestière.

en 1937 et praticable en toutes saisons relie ces deux localités.

Depuis longtemps, l'entaille du manteau forestier pour créer les plantations a abouti à la quasi disparition de la forêt primaire, conséquence d'une mise en valeur particulière extensive. Cependant, sur les plantations abandonnées, la forêt tend à reprendre ses droits: d'abord par des peuplements brousailleux appauvris floristiquement, puis des forêts secondaires aux étages inférieurs denses, qui évoluent progressivement vers une forêt pseudo-primaire.

La généralisation de l'économie de plantation s'est opérée d'une façon progressive et spontanée, sans que les organismes d'encadrement, intervennent directement. La production paysanne a été stimulée par des incitations économiques (les prix favorables) et politiques (la terre appartient à celui qui la travaille) pendant que la maîtrise des flux migratoires permettait aux autochtones d'étendre leurs exploitations. Du point de vue agricole, les sols, dans l'ensemble bons, conviennent à tous les produits spécifiques de la zone forestière (banane plantain, igname, taro, manioc, riz, maïs etc...) Mais ils sont surtout propices à la culture du café et du cacao, plantes qui ont pris une place dominante dans le terroir de Niablé, avec les conséquences que cela comporte sur les cultures vivrières.

Dans sa phase actuelle, le système local d'économie de plantation est confronté aux principaux problèmes suivants: une saturation foncière entraînant un appauvrissement des sols; un vieillissement des plantations suite à la non-régénération de celles-ci; une difficulté de l'intensification nécessitant un apport supplémentaire de travail que prônent les services d'encadrement de l'agriculture mais qui se heurte, entre autres à la raréfaction de la main-d'œuvre. Celle-ci est parfois de passage pour le sud-ouest où des possibilités d'installation comme planteurs existent encore. Cependant, cette zone en voie de saturation foncière ne connaît pas encore des problèmes de production vivrière. La diversification des productions, notamment vivrières, apparaît comme un moyen pour résoudre le problème de la saturation foncière. Ainsi des périmètres rizicoles et maraîchers, malgré la modestie de leur dimension, contribuent au ravitaillement d'Abengourou, profitant ainsi de la proximité de ce centre urbain. Le problème est plutôt celui de la compétitivité des prix des produits vivriers par rapport à ceux des cultures pérennes.

Dans quelle mesure la politique d'autosuffisance alimentaire peut-elle insuffler un sang nouveau à l'économie locale par la promotion des cultures vivrières, jusque là marginalisées, en productions destinées au ravitaillement des marchés locaux et urbains? Quel avantage constitue la création d'une nouvelle parcelle de plantation pour satisfaire les besoins alimentaires locaux et à contrario, quel handicap constitue la situation actuelle de blocage foncier? Quelle est la traduc-

tion à l'échelle locale du programme riz, relativement important et ambitieux à l'échelle nationale, qui semble connaître un renouveau après la succession de phases d'expansion et de déclin sous l'action gouvernementale? Les déficits saisonniers allant croissant, quelle amélioration peut apporter une meilleure commercialisation des vivriers hautement périssables que sont les féculents? Quel changement a apporté la politique d'autosuffisance alimentaire au niveau local?

Par vivriers, nous entendons les cultures villageoises et parmi ces dernières, seulement celles dont le rôle premier est de nourrir directement ceux qui la pratiquent. Il s'agit des trois plus importantes plantes à tubercules (igname, manioc, taro), de la banane plantain, de deux céréales (riz, maïs) et des condiments. Ces plantes sont cultivées en association avec les cultures pérennes sauf le riz irrigué et le manioc qui sont relégués sur les sols impropres aux cacaoyers et aux caféiers. Dans la mesure où les associations de cultures l'emportent de loin sur les cultures pures, la notion de superficie par plante n'est que rarement envisageable.

Du texte, il se dégage les idées directrices suivantes :

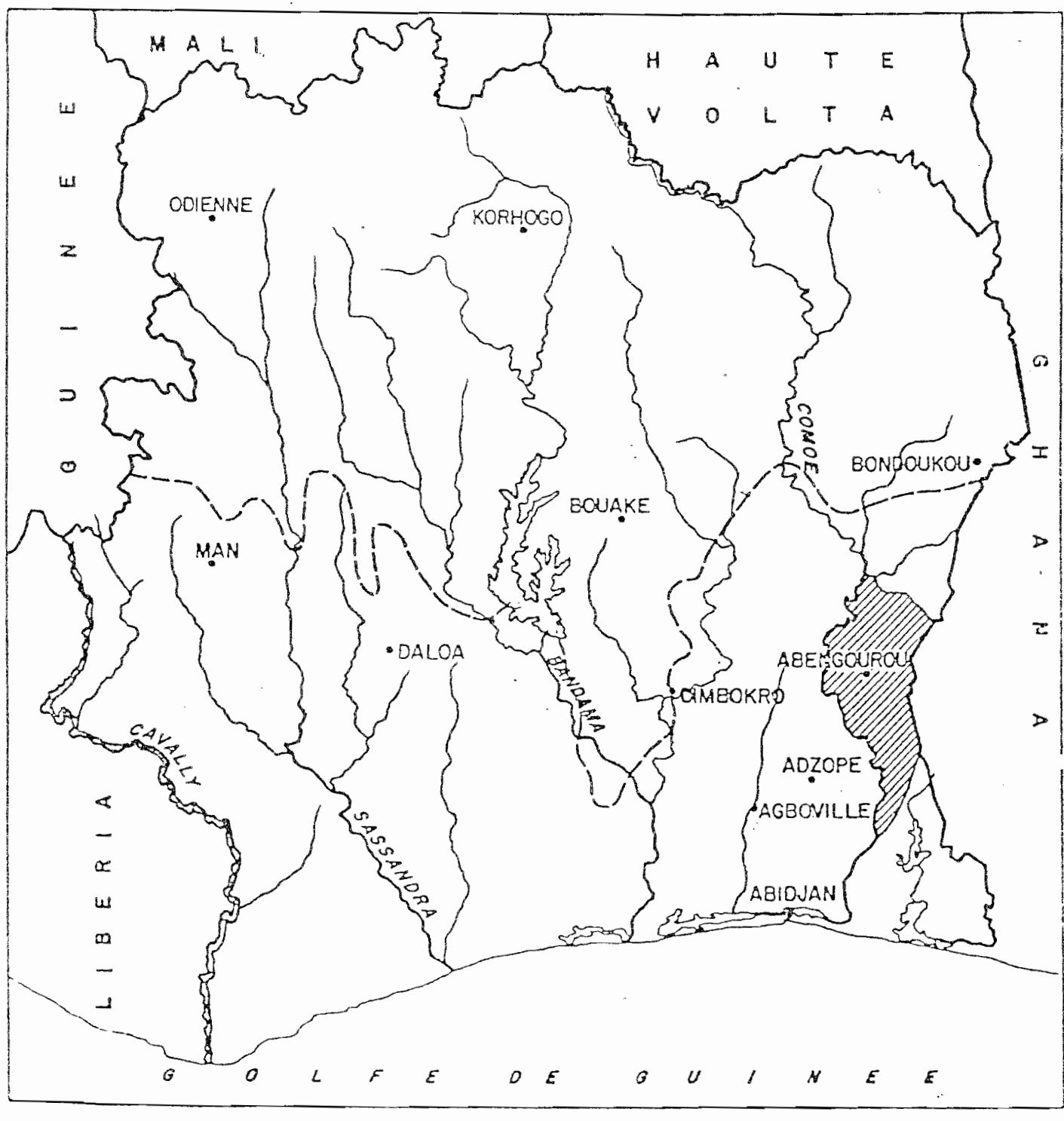
- malgré la situation de blocage foncier, l'activité agricole de base reste le cacao et le café. Même les jachères ont de plus en plus pour but la mise en valeur des cultures de rente, au besoin avec de l'engrais; production
- le système cultural associant les cultures se solde par une vivrière considérable. Mais en l'absence d'une commercialisation organisée, la production vivrière connaît d'importantes pertes.

L'idée générale est que le niveau de rémunération des cultures vivrières ne les rend pas encore compétitives par rapport aux cultures pérennes, cacao surtout. Par conséquent, les cultures vivrières, principalement les féculents, continueront d'être marginalisées tant que cette situation demeurera.

Nous articulerons nos propos autour des points suivants :

- La première partie du texte sera consacrée à l'étude de la production qui définit l'offre.
- nous envisagerons ensuite la commercialisation sous l'angle des produits, céréales et féculents.

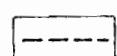
## LOCALISATION DU DEPARTEMENT ETUDIE



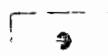
Echelle 1/4 000 000 0 50 100 km



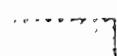
Chef-lieu de Département



Limite forêt-savane



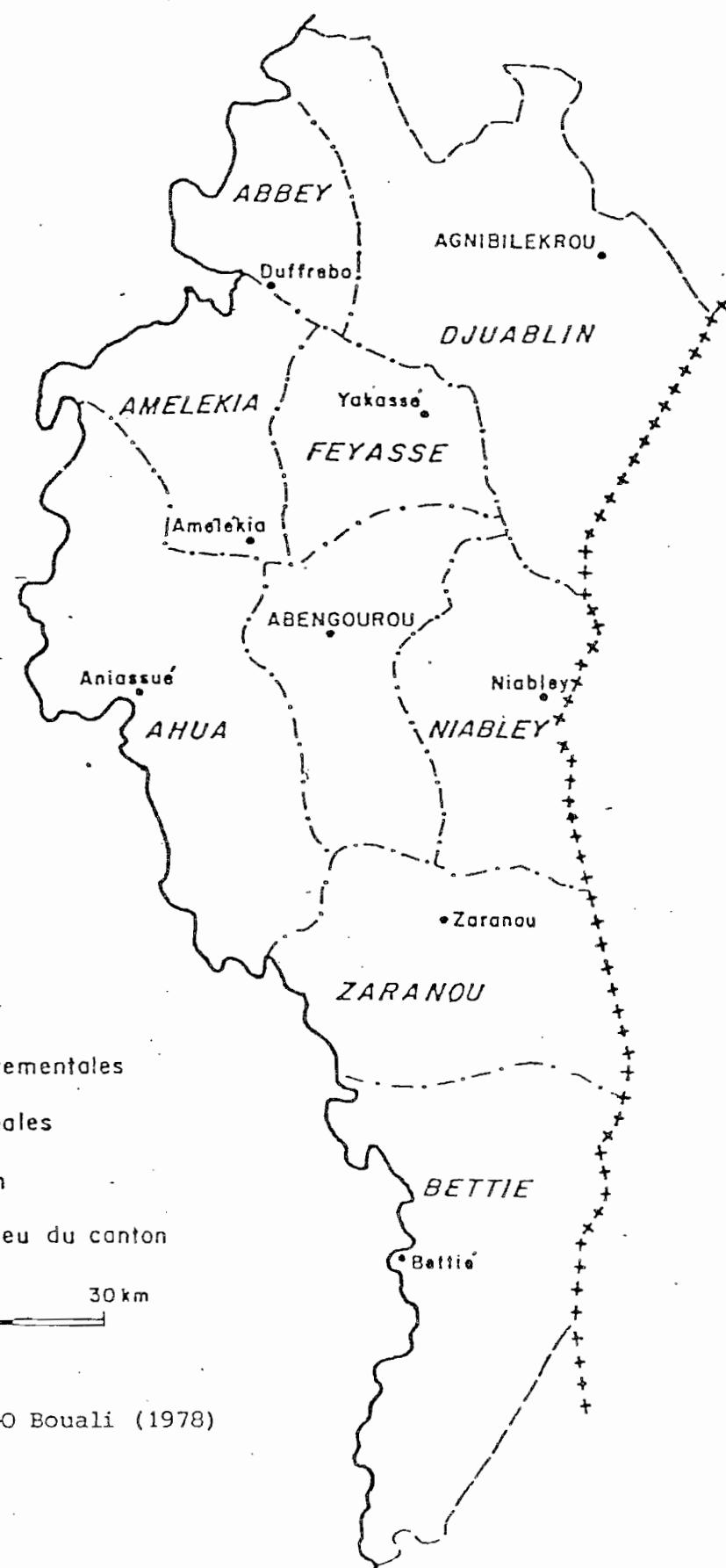
Capitale



Rivière

## CARTE ADMINISTRATIVE DU DEPARTEMENT D'ABENGOUROU

## LIMITES CANTONALES



En annonçant son intention de stopper les extensions cacaoyères pour lesquelles une prime de 30.000 F/CFA (1) était perçue par les planteurs, et de mettre en place un programme vivrier visant à l'autosuffisance alimentaire, le gouvernement ivoirien allait à contre-courant des pratiques agricoles qu'auparavant il encourageait. Programme ou slogan (2), son opportunité avait sérieusement besoin d'être démontrée. Aussi plusieurs campagnes de sensibilisation furent menées par des responsables politiques. Partout, il a été dit et répété que l'autosuffisance alimentaire permettra aux planteurs de s'assurer de nouveaux débouchés, et d'accroître du coup leurs revenus.

Au niveau de Niablé, plusieurs tournées de sensibilisation ont été organisées dont la plus significative fut celle du Ministre du Développement Rural accompagné en l'occurrence de plusieurs hauts responsables de l'agriculture. La réaction des planteurs n'a pas tardé face aux promesses tenues par les éminents responsables politiques et les praticiens du développement. Les atouts naturels dont dispose le village lui permettent effectivement de contribuer à la résolution des problèmes posés par l'alimentation des villes.

#### A. UN MILIEU PHYSIQUE FAVORABLE (3)

A l'instar de l'ensemble forestier, à climat subéquatorial, où la pluviosité est croissante vers le sud, la région offre le même paysage extrêmement monotone et faiblement élevé. Le relief, peu hardi, constitué de vallons et de collines, est masqué par la forêt parsemée de plantations. Le substratum, peu diversifié (4), est de bonne fertilité.

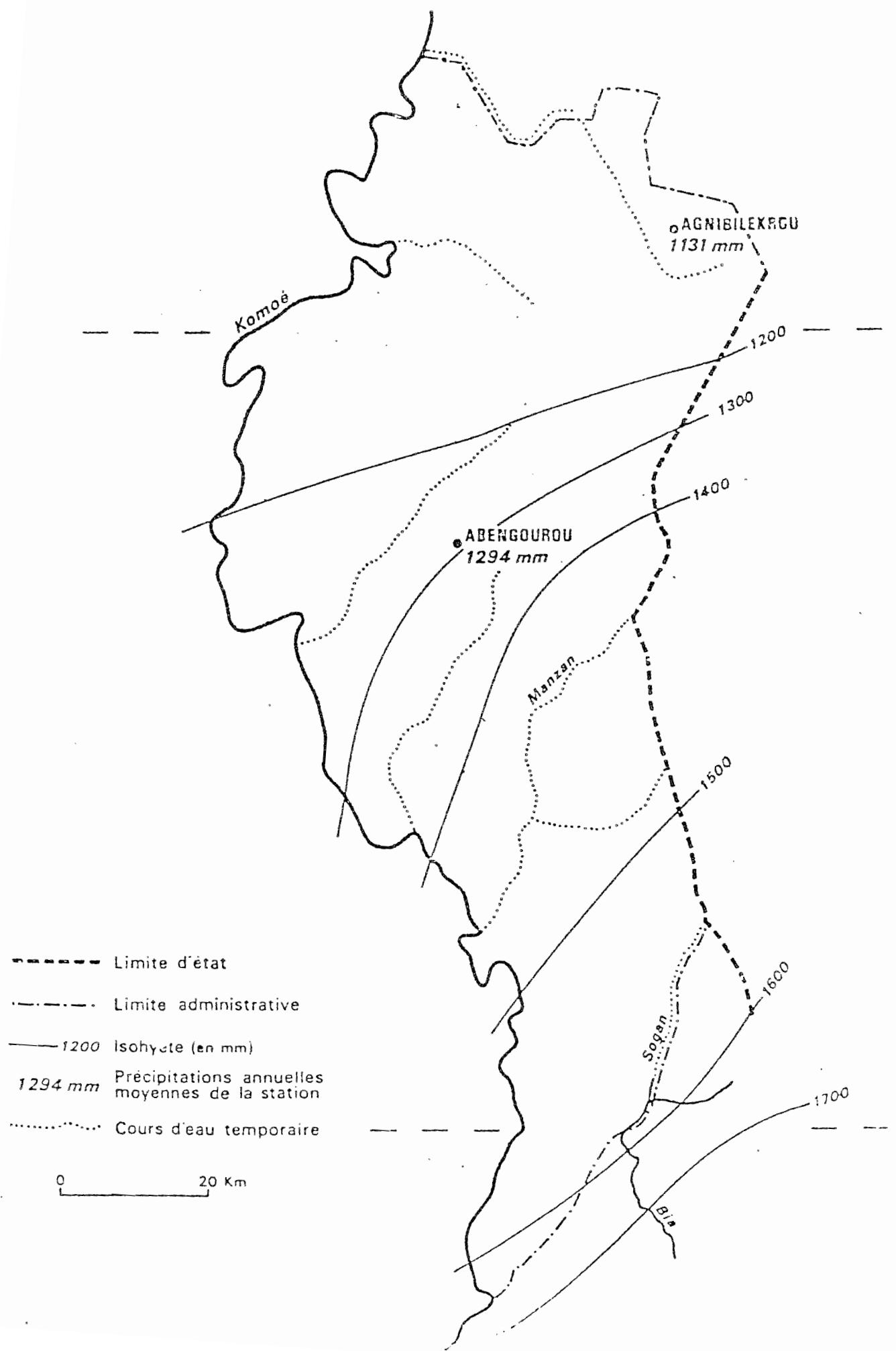
(1) 1F/CFA = 0,02 Franc.

(2) Plus vraisemblablement les deux.

(3) L'étude du milieu physique est abordée de façon plus systématique par Kindo Bouadi CF "Le dynamisme foncier et l'organisation de l'espace rural chez l'Agni de l'Indénié et du Djuablin" UNCI, 1978, thèse 328p. S'y reporter pour plus de détails.

(4) Les schistes du barrénier volcanique sont dominants.

# ISOHYETES ET PRECIPITATIONS DANS LA REGION D'ABENGOUROU



### 1) Le climat et les saisons agricoles.

La température ne subissant pas de variation bien sensible au cours de l'année, l'activité agricole ne dépend que du rythme et de l'abondance des chutes de pluie. Le climat de la région relève du domaine du climat "attiéen à faciès intérieur" selon la définition de G. Rougérie (1) avec des nuances subéquatoriales (des températures moyennement élevées: 26 à 27° ainsi qu'une humidité atmosphérique rarement inférieure à 80%). Les quatre saisons du climat ne se différencient que selon la répartition de la pluviométrie qui atteint aisément 1400 mm/an. La grande saison des pluies débute avec les précipitations de mars-avril qui culminent en juin. De même, les mois d'octobre et novembre connaissent une petite saison des pluies. Quant aux deux saisons sèches, la plus longue dure de la mi-novembre à mars. Les mois de décembre à février sont nettement marqués par la sécheresse, alors que la petite saison sèche sévit en août et septembre. La régularité du climat permet à la végétation de se développer toute l'année.

Les planteurs distinguent quatre saisons agricoles, toutes en relation avec l'abondance des précipitations:

-Wawa: (il ne pleut pas) de Décembre à Avril, correspond à la grande saison sèche. Les pluies se manifestent rarement sous forme d'orages brefs, les travaux agricoles connaissent une période de râpit, généralement consacrée à l'abattage de la forêt et à la préparation des nouveaux défrichements.

-Fottié (ce sont les pluies), d'Avril à Juillet, correspond à la grande saison des pluies. On procède au cours des mois de Mai et Juin aux premiers débroussaillages des plantations adultes ainsi qu'à la mise en culture des nouveaux défrichements.

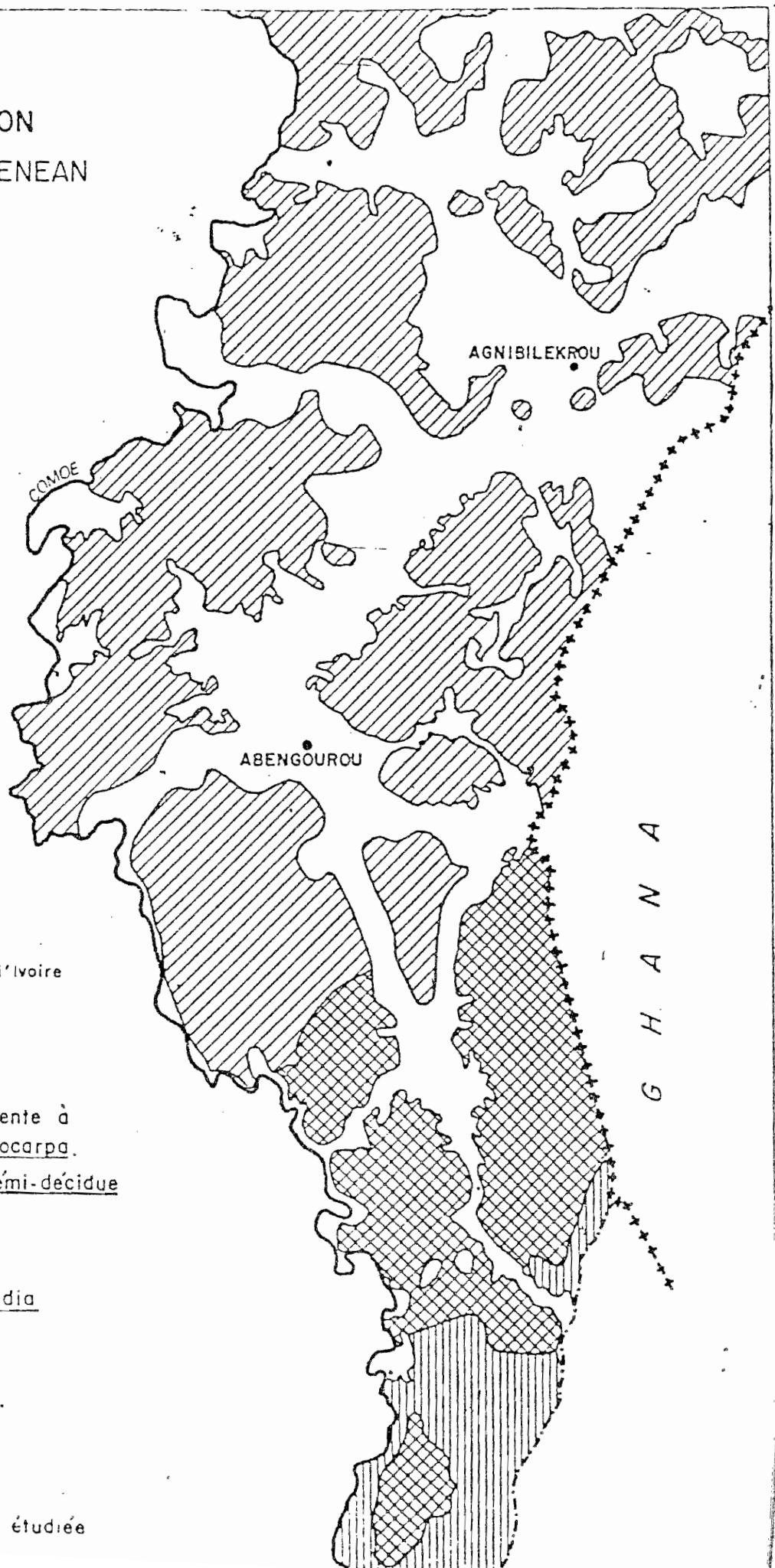
--Moungou (il ne pleut pas trop), de Juillet à Septembre, correspond à la petite saison sèche où sont menés à bonne fin les débroussaillages.

- Bottié (il pleut beaucoup), d'Octobre à Novembre, est la deuxième saison des pluies mais surtout la période des récoltes et de la traite.

Cependant, la pluviométrie a été relativement irrégulière depuis 1980. Les campagnes agricoles de 1981 1982, de 1983 1984 et de 1984 1985 ont eu des précipitations correctes. Celles-ci ont parfois débuté avec un léger retard, (cas de la grande saison des pluies de 1981 1982) ou ont connu des excès, (comme à la même période de 1983 1984). Aussi des dégâts ont-ils été commis sur certaines cultures bien que dans l'ensemble, les mises en culture n'aient pas été perturbées. Par contre, les campagnes 1980 1981 et 1982 1983 ont été marquées par des sécheresses qui ont considérablement perturbé les mises en cultures, particulièrement la campagne 1982 1983 caractérisée par une insuffisance et une irrégularité des précipitations. En effet, si des déficits pluviométriques ont été très marqués de Juillet à Octobre, les mois de Mai et Novembre ont été par contre anormalement arrosés. Il s'en est suivi un flétrissement des

VEGETATION  
DANS LE N'DENEAN

17



Source: Milieu naturel de la Côte d'Ivoire

Forêt ombrophile

variante semperfivrente à  
*Eremospatha macrocarpa*.

Forêt mésophile semi-décidue

variante  
à *Celtis*

variante à *Nesogordia Papaverifera*

Zones défrichées.

+++++ Limite d'Etat.

----- Limite de la zone étudiée

CALENDRIER AGRICOLE DES PLANTEURS

Cultures	Thèmes	MOIS	Jan	Fév	Mars	Av	Mai	Juin	Jt	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
			Jan	Fév	Mars	Av	Mai	Juin	Jt	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
CAFE	Plantation							—	—	—				
	Entretien							—	—	—	—			
	Récolte		—	—							—	—	—	
	Travaux post-récolte		—	—							—	—	—	
CACAO	Plantation							—	—	—				
	Entretien							—	—	—				
	Récolte						—	—		—	—			
	Travaux post-récolte		—	—						—	—			
IGNAME	Buttage				—	—								
	Plantation				—	—								
	Entretien						—	—						
	Récolte		—	—						—	—			—
BANANE	Plantation							—	—	—				
	Récolte		—	—				—	—	—				
TARO	Plantation							—	—	—				
	Récolte							—	—	—				
MANILOC	Bouturage							—	—	—				
	Récolte							—	—	—				
RIZ	Semis				—	—								
	Entretien						—	—						
	Récolte		—	—						—	—			
	Travaux post-récolte		—	—								—	—	
MAIS	Semis							—	—	—				
	Récolte										—	—	—	

plants ainsi qu'une baisse notable des rendements. En conséquence, le terroir n'a pas été épargné par les importants incendies de forêts qu'a connu le sud de la Côte d'Ivoire et dont les effets se font sentir encore car certains planteurs ont perdu une part non négligeable de leurs exploitations. Au niveau du canton, 6 villages ont été concernés par les incendies qui ont ravagé 235 plantations couvrant une superficie de 1891 ha dont 1275 ha de cacaoyers et 616 ha de caféiers, occasionnant du coup un accroissement notable des impayés à la BNDA (1) qui sont passés de 38,305 millions à 86,024 millions.

## 2) Le relief et le réseau hydrographique.

---

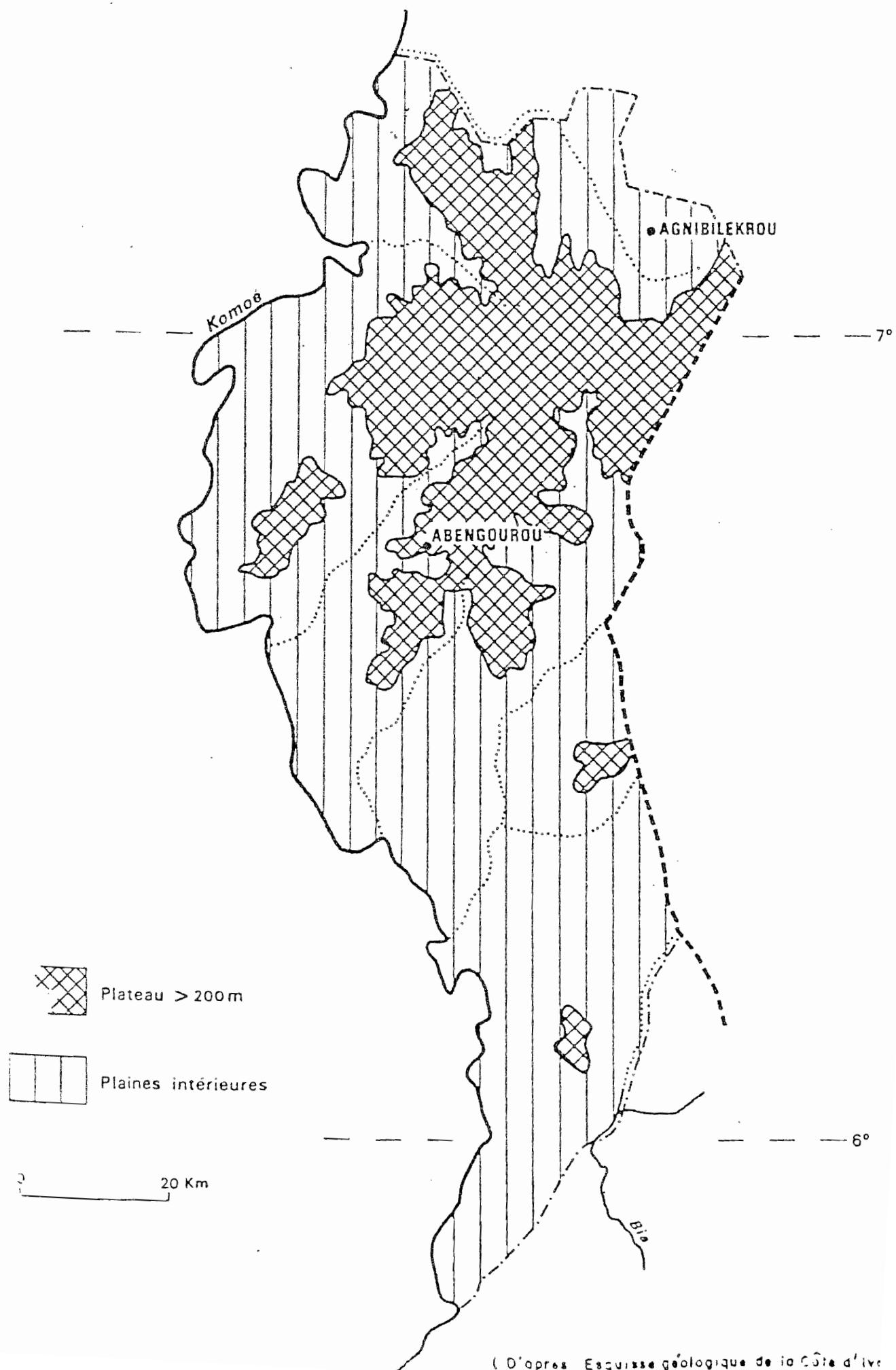
Le relief relativement peu élevé dans l'ensemble (variant entre 140 et 200m) et monotone est fait d'une succession de bosses exondées dont les plus importantes sont appelées boka et de bas-fonds plus ou moins marécageux qui constituent des sites favorables à une agriculture irriguée. Le drainage des bas-fonds, profonds de plusieurs dizaines de mètres et larges de 500 à 600m est assuré par des marigots dont l'écoulement est fonction de l'intensité des pluies et de leur répartition dans l'année.

Pour être au service de l'agriculture, le réseau hydrographique doit être maîtrisé, notamment par la construction de petits barrages comme en ont réalisé déjà certains planteurs pour augmenter leurs potentiels agricoles. L'aménagement de certains bassins relativement petits a rendu possible la riziculture irriguée (lowland rice) et les cultures maraîchères grâce à l'irrigation qui atténue l'irrégularité du régime des pluies et assure à l'occasion une seconde récolte.

Ce vallonnement du relief n'est pas sans influence sur la localisation des cultures. En effet, les caféiers et cacaoyers occupent les secteurs hauts et les interfluves, là où les sols sont bien drainés, profonds et de richesse chimique satisfaisante. Quant aux zones de bas-fonds aux sols hydromorphes et donc inutilisables pour les cultures pérennes, elles sont adaptées à certaines cultures vivrières, notamment le riz, la patate, les légumes, etc.... dont les cultures sont possibles sous irrigation pendant la grande saison des pluies. La concurrence entre les cultures vivrières et les cultures

(1) BNDA : Banque Nationale pour le Développement Agricole.

## RELIEF DU PAYS N'DENEAN



pérennes pour lesquelles les terres noires présentant de bons caractères de fertilité sont réservées trouve là un élément de stabilisation.

Les aménagements réalisés avant les mises en cultures constituent des exceptions étant donné la richesse des sols en matières organiques.

### 3) Les aptitudes culturelles des sols.

---

Il s'agit des conditions physiques prédominantes pour définir la qualité des sols. La richesse nettement plus élevée des horizons humifères est liée à la roche mère, le granite, dont les sols sont favorables à presque toutes les cultures tropicales. Le caféier et le cacaoyer qui parsèment la majorité du terroir s'y développent bien car la matrice argileuse leur confère une haute capacité de rétention en eau, et de ce fait, une certaine résistance à la sécheresse. Par contre, les sols à texture sableuse ont un potentiel agricole moins important du fait de leur relative sensibilité à la sécheresse. Ils s'appauvrisent rapidement en culture pluviale.

Dans le détail, les sols de types profonds ou peu gravillonnaires, sont riches en base, de couleurs rouge, ocre ou gris suivant la topographie. Les planteurs les classent de la façon suivante selon leur richesse chimique:

Assié bilé: terre noire riche en humus sur laquelle les planteurs cultivent toutes les cultures de la zone forestière, principalement le caféier et le cacaoyer.

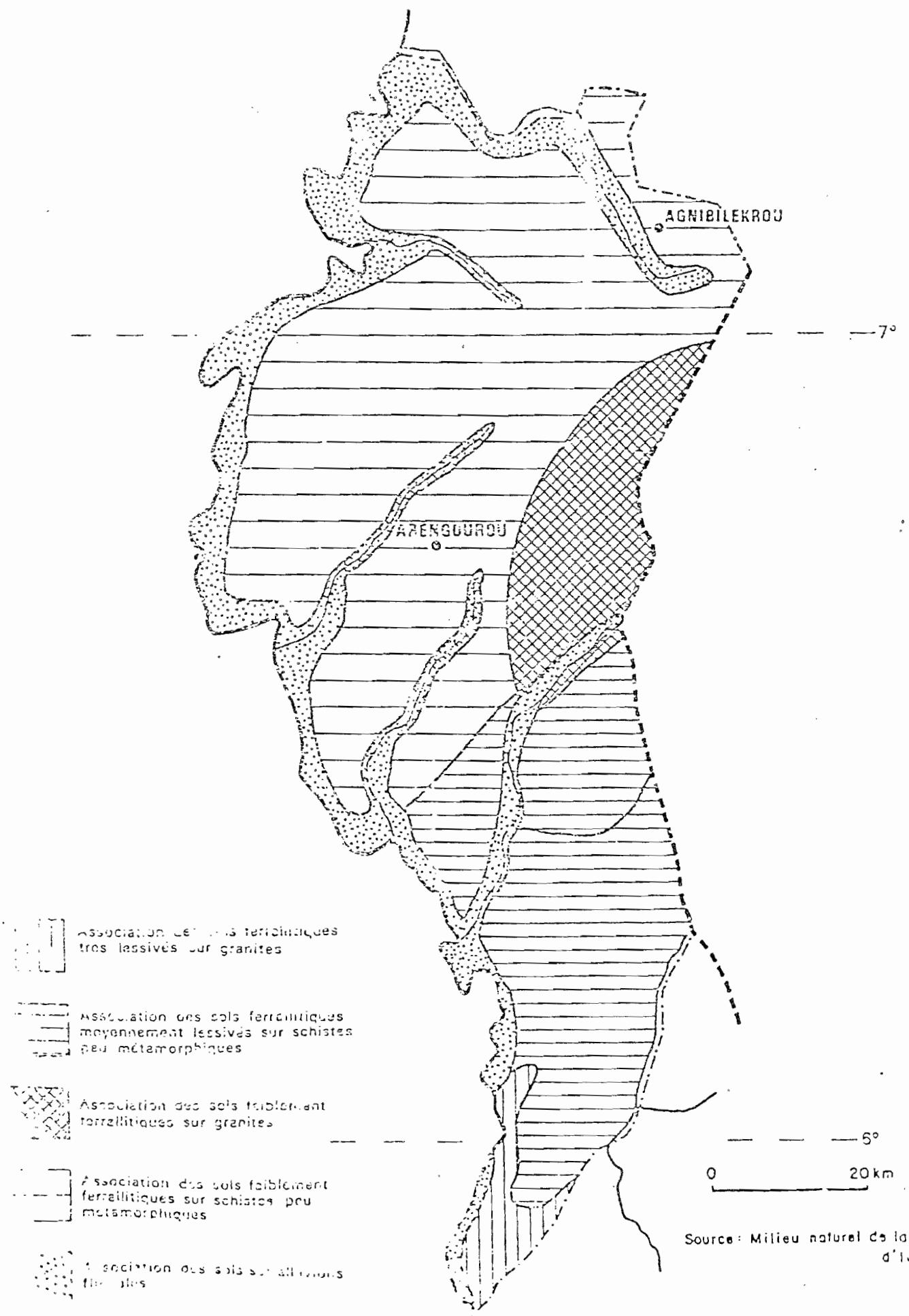
Yeboué-N'zika assié: terre gravillonnaire de couleur noire ou rouge localisée sur les pentes et sur laquelle est cultivée le cacao.

Assà: sol hydromorphe des bas-fonds destiné à la riziculture, aux cultures maraîchères et à la patate.

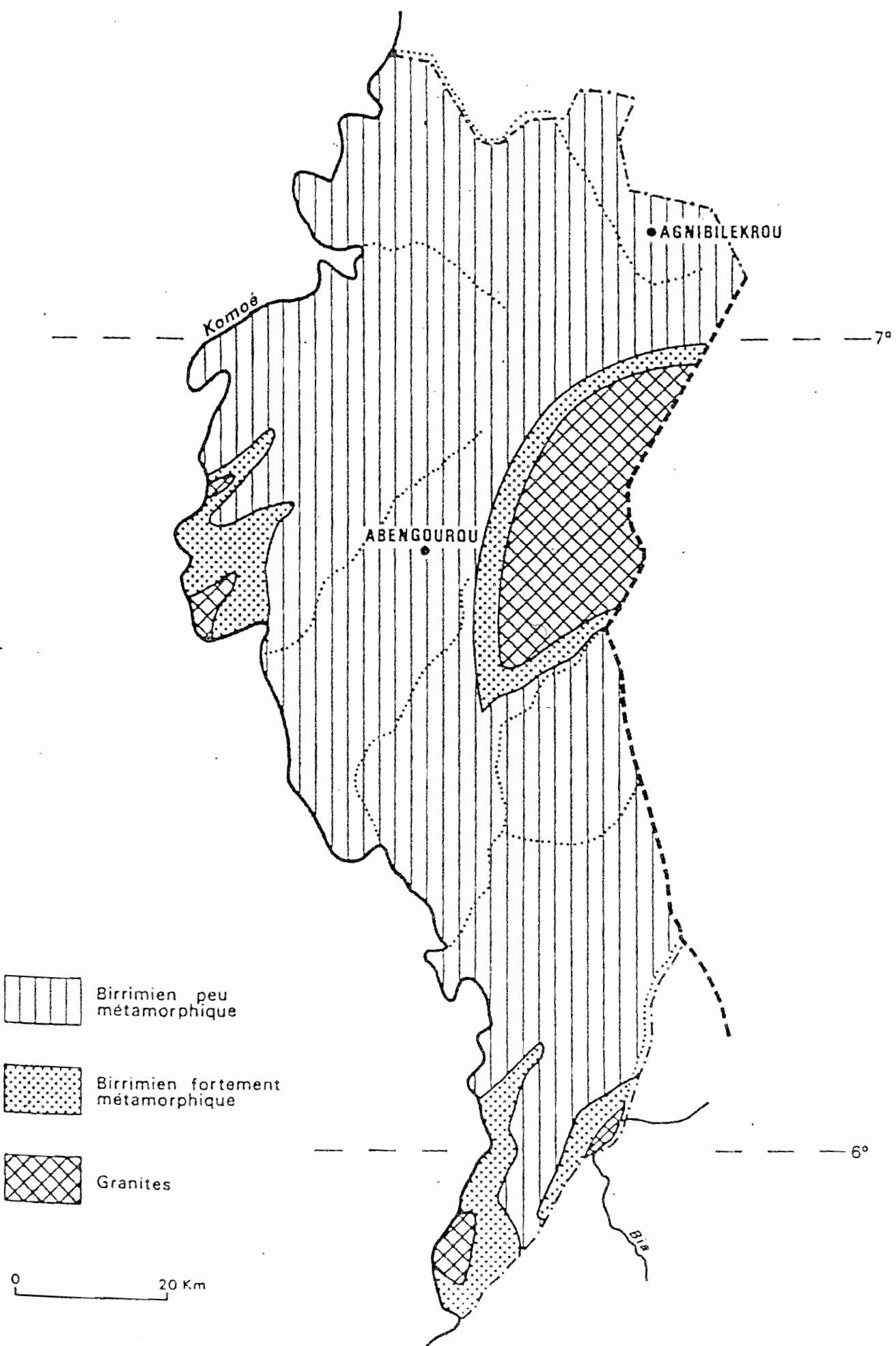
Agnuan: terre sableuse très perméable et pauvre, surtout destinée au manioc, au cocotier, palmier à huile, ananas, canne à sucre etc.....

Ainsi, le milieu naturel est assez convenable à la culture d'une gamme variée de plantes. Pourtant, la fertilité des sols est déterminante pour les rendements à cause du raccourcissement de la durée de la jachère non palliée par l'utilisation d'engrais naturels et/ou chimiques. La simplicité des moyens de production ne permet pas d'innovations en ce qui concerne les plantes cultivées, d'où une soumission de celles-ci au milieu écologique.

# LES SOLS ET LEUR VOCATION DANS LA REGION D'ABENGOUROU



## GEOLOGIE DU DEPARTEMENT D'ABENGOUROU



#### 4) Des plantes vivrières adaptées au milieu.

Une distinction s'impose entre les cultures dépendantes du milieu physique et rigoureusement limitées au climat subéquatorial et celles qui franchissent aisément les limites écologiques de leur milieu de prédilection tout en restant influencées par les données de la nature.

Dans la première catégorie de cultures, on trouve le bananier plantain et le taro, deux espèces botaniques à prépondérance forestière car très tributaires de l'écologie. Leur culture ne peut se pratiquer avec avantage qu'en milieu forestier humide car une température supérieure à 21°C ainsi que des précipitations annuelles de plus de 1100mm réparties sur au moins sept mois leur sont nécessaires. Sur le plan édaphique, ces deux plantes ont des exigences spécifiques, à savoir, de bons sols ayant un pourcentage élevé d'argile, notamment ceux développés à partir des schistes. Ces exigences écologiques limitent strictement la culture du bananier et du taro à la zone forestière.

L'autre catégorie de plantes concerne l'igname, le manioc, le maïs, le riz etc .... Quoique son aire d'extension principale soit le pays Baoulé, la culture de l'igname s'étale sur toute la Côte d'Ivoire (1). C'est une plante herbacée à tige rampante dont les tubercules sont soit séparés, soit assemblés en régimes. Sa culture vient en tête d'assèlement sur un défrichement qui n'est jamais total (2). Elle exige un sol de bonne texture, riche en potasse, profond et bien drainé ainsi qu'une température de plus de 23°C. Quant au manioc, il est cultivé en fin de rotation sur des sols peu fertiles qu'il contribue à épuiser. Il s'accorde de périodes de déficit hydrique prolongées (de l'ordre de 6 mois) et d'une large gamme de pluviosités annuelles (700 à 3000mm).

(1) L'émigration Baoulé vers le Sud-Ouest y étend la culture de l'igname dont 18 espèces et 50 variétés ont été recensées en Côte d'Ivoire.

(2) Des arbrisseaux hauts de 3 à 5 mètres sont épargnés afin de servir de tuteur à la liane qui constitue la végétation aérienne de la plante.

Ses modestes exigences écologiques (1) lui confèrent de remarquables possibilités d'adaptation aux conditions édaphiques, d'où sa présence dans toute la Côte d'Ivoire (2). Mais un épuisement chimique et une érosion caractérisent la plupart des sols soumis à une monoculture intensive du manioc. Le maïs est également cultivé sur l'ensemble du territoire ivoirien avec les pointes de productions dans le nord. Il est très souvent associé à l'igname et au riz pluvial (uplandrice) dont les Agni de Niablé, à l'instar des populations du groupe Akan, étaient quasiment étrangers à la culture (3). Actuellement, le riz pluvial est de plus en plus cultivé en association avec le maïs, le manioc, l'igname.

Le milieu physique est tout comme favorable aux activités agricoles de par l'exubérence de la végétation, la générosité des précipitations et la faiblesse des variations climatiques. Mais l'épuisement rapide des sols oblige le planteur à un effort continu de conquête de terre .

- (1) Il est difficile de déterminer l'influence du milieu physique sur la culture du manioc mais, plante frustre, il s'accorde avec des sols poreux issus des formations tertiaires du cordon littoral ivoirien faits de silice quasiment pur. Seuls les sols hydromorphes et salés ne permettent pas sa culture.
- (2) Excepté le centre du pays Senoufo où le manioc est totalement absent.
- (3) A l'exception des Baoulés de l'extrême Nord-Ouest de leur pays.

## B. LA CRISE FONCIERE OU LE BLOCAGE DE L'ECONOMIE DE PLANTATION.

---

L'économie de plantation est une arboriculture extensive qui privilégie la productivité du travail au dépens de la productivité des surfaces. Par conséquent, il est coutumier de voir les planteurs tirer de faibles ressources de leurs exploitations, préoccupés qu'ils sont par la productivité de leur travail. Seule importe la consommation de terre, car l'extension en surface est synonyme de croissance économique permettant une augmentation des gains. Or, la situation actuelle se caractérise par une raréfaction de la forêt primaire, ce qui perturbe considérablement le dynamisme du système local d'économie de plantation.

### 1) La tenure de la terre.

---

Depuis la circulaire n° 78 du Ministère de l'Intérieur du 17 décembre 1968 officialisée par le décret n° 71-74 du 16 février 1971, l'Etat ivoirien est propriétaire des terres non immatriculées. Les droits coutumiers abolis, la maîtrise foncière est passée entre les mains des sous-préfets.

Auparavant, les chefs des sept familles qui constituent la population autochtone de Niablé administraient le finage du village que s'étaient partagés leurs ancêtres dès leur installation sur le site actuel du village. L'autochtone doit solliciter l'autorisation du chef de son matriline ou de celui de son père, à moins qu'un plus proche parent ayant déjà délimité sa fraction de forêt ne lui en cède.

Au contraire, tout étranger désirant une portion de forêt devait s'adresser à un chef de famille autochtone dont l'accord était indispensable à son installation. Au préalable, il devait avoir effectué un séjour de 2 à 3 ans dans le village, de préférence comme manœuvre. La vente de terre n'était pas pratiquée car celle-ci qui est un don de Dieu est cessible mais inaliénable.

Pourtant, avant son abolition en 1968, le régime foncier traditionnel avait connu une évolution décisive, conséquence du boom du café des années 1950. Le nettoyage d'une parcelle suffisait dès lors à se l'approprier. On procédait à la mise en terre de quelques cultures pour matérialiser sa présence. Conséquemment, certains planteurs profitèrent de cette période d'abondance et de course à la terre pour se tailler de grandes exploitations ainsi que des réserves forestières grâce à un salariat naissant. Au moment du changement du code foncier, le contrôle du finage par les autochtones était largement assuré pour limiter les possibilités d'installation des allochtones.

## 2) La maîtrise foncière.

-----

L'économie de plantation a commencé à se développer de façon significative à Niablé à partir des années 1920 sous le contrôle des autochtones(1). Le contrôle du foncier implique celui de la force de travail des allogènes (2). En 1946, les autochtones du sud-est bénéficient les premiers de la fin des travaux forcés. L'existence d'une infrastructure relativement bonne et des migrations progressives et contrôlées leur ont permis d'agrandir leurs propres exploitations. Au début des années 1960, lorsque le gouvernement décréta que "la terre appartient à celui qui la travaille", la maîtrise foncière par les autochtones limite les possibilités d'installation des allogènes qui continueront d'être utilisés comme main-d'œuvre (3). De cette façon, pour avoir réussi à contrôler simultanément les facteurs terre et force de travail, les autochtones font partie des "grands" planteurs ivoiriens.

Lors de la course à la terre, les autochtones ont privilégié les plateaux et les terres exondées tandis que les bas-fonds aux terres lourdes et humides étaient négligés et donc exclus de toute occupation. Ils servaient plutôt de frontière entre les propriétés. Ces bas-fonds incultes étaient facilement cédés aux populations originaires des savanes du nord qui y cultivaient le riz et le maïs, des céréales supportant le climat subéquatorial, de même que la patate douce. En échange, des prestations en travail sont fournies dans les plantations.

La gratuité du foncier a permis l'individualisation totale de la terre, la moindre parcelle de la forêt ayant un propriétaire.

(1) Dès 1938, le roi de l'Indénié dont dépend Niablé a interdit toute cession de terre aux non autochtones de la région pour la culture du café et du cacao.

(2) La maîtrise du foncier par les Agni a suffi à obliger les Baoulés à émigrer vers le centre-ouest et maintenant le sud-ouest car les allogènes buttent sur le facteur limitant, la terre, contrairement au sud-ouest où le blocage des migrants devient la force de travail.

(3) Cependant, des cessions de terres s'effectuent après plusieurs années de travail chez un planteur.

### 3) La saturation sociale du terroir.

---

Elle résulte de l'accroissement du nombre des planteurs combiné à leur comportement foncier. Il ne s'agit pas d'une saturation physique absolue puisque tout le finage villageois est loin d'être mis en valeur. Seule la forêt primaire dont le sol est encore riche en matières organiques, condition essentielle de rendements substantiels (1), fait défaut. Il existe quelques îlots de forêts localisés assez loin de Niablé qui sont la propriété de certaines familles ayant déjà procédé à leur bornage (2).

L'espace agraire proche de Niablé est constituée de vieilles jachères. En moyenne, la terre est laissée au repos pendant 12 à 15 ans mais celles qui ont plus de 30 ans d'âge sont proches de la forêt primaire. Leurs propriétaires, qui entre temps s'étaient attaqués à d'autres fronts pionniers, disposent là de nouvelles réserves forestières.

L'espace agraire peut être schématisé de la façon suivante:

- un périmètre de terre en jachère proche du village. Annuellement, les villageois procèdent à de petits défrichements de quelques ares qui retourneront à la jachère après 4 à 5 ans de mise en valeur. Seuls quelques plants isolés de vieux cafériers et cacaoyers témoignent de l'existence d'une ancienne zone pionnière.
- un deuxième paysage agraire est constitué de vieilles plantations aux productions faibles et qui correspondent au front pionnier des années 1950 et début 1960. Certaines de celles-ci sont carrément abandonnées à la végétation.
- un troisième front indique les limites de la conquête du finage. Là, les plantations sont relativement entretenues, d'où leurs niveaux de production raisonnables (en rapport avec leur jeunesse). Dans certains cas, quelques cultures vivrières subsistent, notamment le bananier et le taro.
- Le terroir est composé donc de deux types de paysage.
- un espace occupé par d'importantes jachères occasionnellement mises en valeur.
- un espace où dominent les cultures de plantation, café et cacao. Partant, la terre existe. Elle consiste en d'importantes jachères peu cultivées car il ne s'agit pas de celle recherchée par les planteurs et susceptible d'assurer la reproduction de l'économie de plantation. Nombreux également sont les planteurs disposant de bas-fonds à cause du mode d'attribution du foncier. En effet, à partir d'une piste forestière généralement située sur une crête, tout l'espace allant jusqu'au prochain marigot est attribué aux planteurs, de là le fait qu'ils disposent presque tous d'un bas-fond servant de no man's land. Jusqu'à une période récente, ils étaient colonisés par les populations génériquement appelées Dioula qui y cultivaient l'essentiel de leurs aliments,

(1) Les techniques de production sont expéditives et rares sont les cas d'utilisation d'engrais.

(2) Dans le but évident d'éviter les éventuels conflits qui se font nombreux.

à savoir le riz, le maïs, la patate douce etc ... Mais de plus en plus, ils sont investis par les autochtones qui s'adonnent de façon limitée aux cultures de bas-fonds. Seuls ceux disposant d'une main-d'œuvre conséquente et des moyens financiers arrivent à les mettre en valeur. Le refus des autochtones de céder les bas-fonds semble être une opération visant à maintenir leurs droits de propriété sur des terres que valorise la riziculture. De surcroît, l'installation comme riziculteurs des manœuvres employés dans les plantations est potentiellement risquée, surtout à un moment où la création de vastes plantations industrielles d'hévéas à Bettié (1) entraînera à terme une concurrence plus vive pour l'accès à la main d'œuvre (2).

Cette situation de blocage foncier amène certains paysans qui ne disposent pas de réserves forestières susceptibles d'assurer l'extension de leurs plantations et du coup <sup>de</sup> leurs productions vivrières à procéder à des innovations qui consistent en une diversification des productions et/ou à l'émigration.

#### 4) Les réponses paysannes au blocage foncier.

---

Le blocage foncier a entraîné un vieillissement des plantations et un épuisement des sols. Déjà en 1978, les exploitations caférières et cacaoyères du département d'Abengourou étaient réparties de la façon suivante selon l'âge:

AGE DES EXPLOITATIONS CAFÉIERES ET CACAOYERES DU DEPARTEMENT D'ABENGOUROU				
ANNEES	AVANT 1960	1960-1964	1965-1969	1970-1975
% des exploitations	47,6%	9,8%	14,1%	28,5%

Source: Kindo Bouadi, cf Dynamisme économique et organisation de l'espace rural chez l'Agni de l'Indénié et du Djuablin, 1978, UNCI.

(1) Bettié est située à quelques dizaines de kilomètres au sud de Niablé.

(2) Déjà, la société chargée de l'exploitation des plantations d'hévéas vient s'approvisionner en main-d'œuvre par convois à Niablé.

Depuis, le processus de vieillissement s'est poursuivi, causant un fléchissement des rendements et de la productivité pendant que le coût de la main-d'œuvre ne cessait d'augmenter (1). Par conséquent, la capacité de recrutement de la main-d'œuvre s'est affaiblie. Il s'en est suivi une relative stagnation de l'activité agricole locale que traduit le déclin de la production vivrière associée.

Contrariés dans leurs activités agricoles par la disparition de l'un des facteurs de production, la terre, les planteurs ont deux réactions comme réponse. D'une part, en remettant en activité de vieilles plantations abandonnées dont les rendements sont relativement faibles puisque les sols épuisés n'ont pas été préalablement régénérés. Autrement, ce sont de vieilles jachères qui sont mises en culture, dans un cas, des plantations de cafériers et/ou de cacaoyers sont créées avec un apport d'engrais (2) alors que dans d'autres cas, il s'opère une véritable diversification des productions. Par conséquent, des plantations de palmiers ont été récemment substituées aux plantations de cafériers et cacaoyers tandis que les sols sableux, jadis délaissés car peu propices aux cultures pérennes, sont progressivement mis en valeur. On y cultive des champs de cocotiers, d'ananas, de cannes à sucre etc... Simultanément, les bas-fonds acquièrent de l'importance auprès des autochtones et donc, ceux-ci ne recignent plus à les mettre en valeur.

D'autre part, le village a connu un exode de plantations vers des régions forestières où l'accès au foncier est encore possible. A cet effet, la destination la plus couramment empruntée est celle de Bettié où existent des forêts classées. En fait, l'occupation de celles-ci est le but avoué de nombreux émigrants (3). Par conséquent, le déclassement ne fait qu'entériner le fait accompli (4). Cependant, cette possibilité est plus facilement réalisable pour les planteurs disposant des moyens nécessaires pour assumer les frais de déplacement.

(1) Le prix de la journée de travail est passée de 268 à 286 Francs CFA pour un manœuvre occasionnel logé et nourri et de 399 à 422 Francs CFA pour un manœuvre non logé ni nourri entre 1978 et 1980. Source: Direction des statistiques rurales et des enquêtes agricoles. Ministère de l'Agriculture 1980

(2) A raison de 50 KG/HA par planteurs qui en usent.

(3) Six forêts classées d'une superficie totale de 156.987 ha existent dans le département d'Abengourou. En réalité, elles sont depuis de longues années déjà l'objet d'occupations clandestines qui les ont emputées à plus de 65% de leur superficie initiale. Sources: Direction des Eaux et Forêts, Abengourou.

(4) Au moment de son déclassement en Avril 1986, la forêt de Djamatakro près de Bettié était entamée à plus de 80% de sa superficie initiale. De nombreux planteurs commercialisaient déjà leurs récoltes.

Les conséquences du blocage foncier se manifestent également au niveau de la production vivrière dès l'instant où les plantations pérennes de moins de quatre ans encore en association avec des cultures vivrières se font rares.

### C. LE SYSTEME DE PRODUCTION VIVRIERE:

En anticipant sur les techniques culturales, disons que les cultures vivrières et pérennes sont intégrées dans un même système fondé sur l'extensivité. Cette méthode présente divers avantages dont les planteurs tirent largement profit. C'est pourquoi la production vivrière en dépend largement. Nous aborderons successivement l'étude de la production, la place des cultures vivrières au sein de l'économie de plantation et enfin les différenciations au niveau local.

#### 1) La production vivrière.

##### a) La division sexuelle du travail.

Au sein de l'économie de plantation, une nette opposition existe dans l'orientation du travail. Les cultures vivrières sont à dominante féminine alors que les cultures pérennes relèvent du domaine des hommes en général. Là réside la division technique la plus nette du travail.

En effet, les hommes exécutent les travaux situés au début des activités agricoles que sont l'abattage, le défrichage, le brûlis, le buttage et la mise en place des cultures pérennes tandis que les femmes se consacrent au semis des vivriers dès les premières pluies et au sarclage. Durant deux à trois ans, l'entretien des parcelles est assuré par l'(es) épouse(s) du chef d'exploitation. L'essentiel de la force de travail leur est demandé.

En réalité, cette division sexuelle du travail n'est jamais stricte. Les vivriers autoconsommés sont entretenus par les femmes souvent aidées par les planteurs agés ou peu valides. Par contre, lorsqu'il est question de produits tels que la banane, l'igname, le maïs, le riz dont la commercialisation procure des ressources importantes, les hommes ne se désintéressent pas de leur production et encore moins de l'argent comme ils le font généralement pour les cultures vivrières secondaires (1).

(1) La monétarisation des besoins alimentaires introduit des changements dans le mode de répartition du produit qui, autrefois, était conservé par les épouses. Il était destiné à la satisfaction des besoins quotidiens de la famille sans qu'elles aient recours au mari. Des exemples sont fournis par les planteurs ayant opté pour la production vivrière destinée au ravitaillement des marchés urbains ou des usines. La quasi totalité des travaux ont été effectués par une main-d'œuvre salariée payée grâce à des prêts contractés auprès de la BNDA.

Au contraire, les cas de femmes planteurs relativement aisées (au vue de leur patrimoine immobilier notamment) ne sont pas rares dans le village. Souvent célibataires, elles ont suivi le même processus que les hommes, à savoir des défrichements annuels qui leur ont permis d'accroître la taille de leurs exploitations. Leur situation matrimoniale leur permet de conserver la totalité des gains alors que les femmes mariées se doivent de venir en aide à leur époux en cas de difficultés financières de ce dernier.

En somme, le planteur célibataire est grandement handicapé dans le processus de course à la terre et de production, dépourvu qu'il est des épouses qui jouent un rôle décisif dans l'entretien des parcelles et assurent une production vivrière régulière. Sitôt après la récolte de la quasi totalité des vivriers, le soin de l'entretien des parcelles revient aux époux et/ou à la main d'œuvre salariée.

b) L'équipement productif et les techniques culturales.

Trois outils simples et polyvalents sont habituellement utilisés par les planteurs: la daba pour confectionner les buttes, la lime et la machette qui "peut être considérée comme un simple prolongement de la main" (1). L'achat des biens d'équipement ne préoccupe guère les planteurs qui ne procèdent qu'à un renouvellement des instruments hors d'usage (2).

En réalité, les procédés techniques, qui n'ont guère évolué depuis le début de l'économie de plantations, sont d'une grande uniformité. Les mêmes opérations agricoles sont réalisées au même moment de l'année: l'abattage, le défrichage, le brûlis sont exécutés de décembre à mars, le semis a lieu dès les premières pluies sans préparation particulière du sol. La mixité entre les cultures pérennes et vivrières s'opère dès lors: le bananier plantain, l'igname, le taro, le maïs, l'arachide, les condiments ( gombo, piments, aubergines, tomates etc ....) sont semés sur la parcelle destinée aux cafériers et/ou cacaoyers. Aucun ordre précis ni <sup>ne</sup> intervalle régulier entre les plantes n'est respecté lors du semis (3).

Cette mixité des cultures vivrières et pérennes dans le même système agricole s'explique d'abord par des raisons d'ordre technique. La complantation est infiniment bénéfique aux cultures spéculatives qui sont ainsi protégées du rayonnement solaire par l'ombrage des vivriers. A cet effet, les feuilles du bananier et du taro ont le rôle le plus important dans la protection des jeunes plants de cacaoyers et cafériers. Ensuite, les plantes vivrières, grâce à leur cycle annuel, contribuent à enrichir le sol lors du pourrissement des feuilles.

(1) E.Terray: Le marxisme devant les sociétés primitives, Maspéro, 1969.

(2) L'utilisation des revenus est orientée prioritairement vers la reproduction de la cellule familiale. Voir Gastellu (J.M) et Affou Yapi(S), 1982: "Un mythe à décomposer: la "bourgeoisie des planteurs" in Etat et Bourgeoisie en Côte d'Ivoire, Karthala.

(3) Ceci a pour résultat de faire varier les densités d'un planteur à l'autre pour la même plante et la même superficie.

En revanche, la croissance des cultures arbustives coïncide avec la disparition progressive des cultures vivrières qui sont handicapées par la voûte des arbustes qui les isole de la lumière solaire (1). La première année, les plantes telles que le bananier, l'igname, le taro, l'arachide, le maïs, les condiments sont semées sur les parcelles destinées aux cultures pérennes. Dès la deuxième année, les plantes ayant un cycle annuel disparaissent. Il ne reste alors que des condiments, les bananiers, les taros en sus des jeunes plants de pérennes. Au cours des deux années suivantes, il ne subsiste parmi les cultures pérennes que de rares pieds de bananiers et de taros.

Le mélange de plusieurs variétés végétales sur la même parcelle a un autre avantage, celui de permettre un gain de place et une économie de temps de travail. Mais la saturation foncière ne permet plus que rarement à cette tendance dominante de se reproduire.

### c) Les extensions récentes.

L'art du mélange des espèces de cafériers et cacaoyers associés aux cultures vivrières qui caractérise l'économie de plantation permet lors de nouvelles extensions de maintenir la production vivrière sans innovation. Mais comme précédemment énoncé (2), la forêt primaire est désormais rarement disponible. Le relais va être provisoirement pris par les conséquences de la sécheresse de 1982-1983 qui avait permis l'incendie de 1891ha dans le canton. Depuis lors, les planteurs ont à cœur de retrouver leur niveau de production antérieur. Un processus d'extension des cultures pérennes associées aux cultures vivrières s'est remis en place. Hormis ces cas de reconstitution de plantations incendiées concernant quelques planteurs, rares sont les extensions nouvelles sur de la forêt primaire.

En conformité avec sa nouvelle politique de réduction des extensions cacaoyères, les services de la SATMACI, chargés d'encastrer directement la production ne devait encadrer que 17 ha de nouvelles cacaoyères en 1981-82 non comprises les extensions paysannes non encadrées. Finalement, l'encadrement a porté sur 50 ha. L'année suivante, l'objectif était de 13 ha mais en réalité 45 ha bénéficièrent d'un encadrement (3).

(1) La différence dans l'importance du feuillage entre le cafier et le cacaoyer est déterminante. Signalons à titre d'exemple que le bananier disparaît plus rapidement des cacaoyères dont les arbres à maturité ont une voûte plus importante que celle des cafiers.

(2) Voir chapitre sur la saturation foncière.

(3) Ces chiffres d'extension témoignent de la phase de saturation foncière du terroir même s'ils ne reflètent pas la dimension réelle de celles-ci.

Parmi les planteurs, on retrouve ceux disposant encore de réserves forestières ou de vieilles jachères. Dans ce dernier cas, un apport d'engrais a été jugé utile pour compenser la fertilité du sol jugée insuffisante.

Les extensions vont s'accélérer après les dégâts commis par les incendies. Des planteurs ayant perdu une dizaine, voire plusieurs dizaines d'hectares, la priorité pour eux consiste à atteindre les niveaux de récoltes qu'ils connaissaient avant les incendies. Au cours de la campagne 1985-1986, des cabosses de cacao sélectionnées ont été gratuitement distribuées pour des extensions de 100 ha, ce qui signifie 100 ha de cultures vivrières associées. Mais si pour des raisons techniques, les féculents et le bananier sont associés aux cultures pérennes, les céréales y sont de plus en plus associées, à savoir le riz pluvial et le maïs (1). Cependant, la production vivrière associée est en baisse du fait de la diminution du rythme de création de nouvelles plantations.

A côté de ces parcelles qui occupent une place fondamentale dans le système cultural, il en existe d'autres exclusivement vivrières.

#### d) Les champs de vivriers sur jachères.

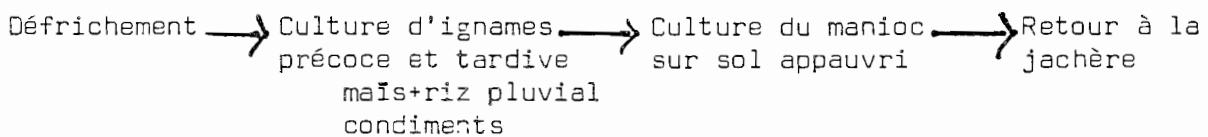
Les cultures vivrières pures sont pratiquées sur des sols impropre aux plantations. De taille relativement modeste, ces champs de vivriers tendent à prendre de l'importance à mesure que les cultures vivrières sont éliminées de la plantation.

L'igname est cultivée sur les sols relativement bien égouttés ou secs des interfluves. Après trois à quatre cycles de culture, des plantes à racines adventives apparaissent ainsi que des herbes maigres et courtes qui sont le signe de l'épuisement des sols. Dès lors intervient la culture du manioc à qui il revient d'utiliser les dernières réserves agronomiques du sol avant le retour de ce dernier à la jachère. C'est l'une des rares plantes qui garantit aux planteurs à faibles disponibilités forestières des productions vivrières sur des sols épuisés. Seule la phase de plantation est sensible. Elle requiert des conditions correctes d'humidité, d'où son bouturage pendant toute la saison pluvieuse. Ces sols sont peu propices aux plantes assez exigeantes que sont le bananier et le taro dont la culture requiert des sols de mêmes qualités que ceux affectés aux plantations.

(1) Voir développement ultérieur.

En plus des jachères aux sols encore pauvres, les bas-fonds mal drainés sont exclusivement affectés aux cultures vivrières, notamment le riz, le maïs, la patate, les condiments. Des aménagements sommaires ont permis le maraîchage.

La saturation foncière a pour conséquence une relative stabilisation du vivrier avec comme corollaire une diminution de la durée de la jachère. Le système de production vivrière avec jachère se présente schématiquement de la façon suivante:



Le caractère rudimentaire des instruments et des techniques culturales d'une part, la relative médiocrité des sols, d'autre part, ont pour conséquences une productivité de la terre relativement faible. De surcroît, celle-ci est largement dépendante des conditions climatiques (1).

#### e) Une estimation des rendements (2)

Plusieurs publications de la direction des statistiques rurales et des enquêtes agricoles (DSREA), couvrant la période 1970-1980, du ministère de l'agriculture permettent une récapitulation des productions vivrières (3). Dans l'ensemble, elles sont fondées sur les estimations retenues pour l'année 1978 auxquelles ont été affectés des coefficients de variations pour chaque département.

Ces coefficients ont les composantes essentielles suivantes:

- Le taux de croissance de la population agricole (lui-même estimé) - abstraction faite des données climatiques annuelles - est proportionnellement identique à la variation des superficies cultivées en vivriers. Pour le département d'Abengourou, le taux retenu est de 5%.
- Les appréciations formulées par les personnels d'encadrement de la SATMACI sur les conditions de campagnes.

(1) C'est peut être pourquoi l'agriculture villageoise se reproduit à travers des méthodes de cultures essentiellement extensives.

(2) Les rendements qui suivront ont peu de signification agronomique. Ils ne sont qu'une indication sur les possibilités agricoles. Quoi qu'il en soit, le chevauchement des cycles de production de plusieurs générations de plantes ou rejets permet rarement d'estimer correctement les rendements.

(3) Les estimations sont laissées à l'appréciation subjective des enquêteurs.

- La climatologie de l'année.

Toutes ces estimations ont permis d'établir pour 1980 les tableaux de production et de rendements des principales productions vivrières du département d'Abengourou.

Riz paddy (année 1980)

	Superficie récoltée en ha	Rendement en qx/ha	Production en tonnes
ABENGOUROU	4.500	14	6.300
Ensemble Côte d'Ivoire	461.000	11	511.000

Récapitulation des superficies en ha et des productions en tonnes de riz:

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Abengourou (ha)	2700	2700	2700	3000	3000	4000	4100	4000	4200	4400
Ensemble Côte d'Ivoire (ha)	289100	282000	282000	290000	317000	390000	398000	409000	428000	448000
Abengourou (tonnes)	3200	3300	3000	3000	4000	5400	5740	5600	6300	6600
Ensemble Côte d'Ivoire (tonnes)	315600	385000	320000	335000	406000	496000	460000	477000	504000	534000
Rendements en qx/ha à Abengourou	11,8	12,2	11,1	10	43,3	13,5	14	14	15	15

## Maïs grains ( année 1980 )

	Superficie récoltée en ha	Rendement en qx/ha	Production en tonnes
Abengourou	15000	6,3	9400
Ensemble Côte d'Ivoire	600000	4,3	280000

Récapitulation des superficies en ha, des productions en tonnes et  
des rendements de maïs.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Abengourou (ha)	3000	2600	2500	2500	4000	9000	9700	11800	13600	14200
(tonnes)	2600	2700	2500	2500	3800	5100	5600	7080	8600	9000
rendements en qx/ha	8,6	10,8	10	10	9,5	5,6	5,7	6	6,3	6,3
Ensemble (ha) Côte d'Ivoire	327600	336500	336500	347000	374000	506000	518000	538000	564000	584000
(tonnes)	231100	280000	226000	232000	240000	264000	247000	258000	264000	275000

## Arachides-coques sèches ( année 1980 )

	Superficie récoltée en ha	Rendement en qx/ha	Productio- en tonnes
Abengourou	840	7,3	620
Ensemble Côte d'Ivoire	62800	8,4	53200

Récapitulation des superficies en ha, des productions en tonnes et des rendements d'arachides coques:

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Abengourou (ha)	800	400	400	500	1500	660	590	720	750	800
(tonnes)	700	300	300	400	1000	500	520	540	560	600
rendements en qx/ha	8,7	7,5	7,5	8	6,6	7,5	7,5	7,5	7,4	7,5
Ensemble (ha)	51800	49500	49500	53000	57400	56000	56700	57700	59000	61000
Côte d'Ivoire										
(tonnes)	41500	39600	39600	42500	46400	48800	49000	48800	49800	51700

Taro - Tubercules frais ( année 1980 )

	Pieds/ha	Superficie récoltable en ha	Rendement en qx/ha	Productio en tonnes
Abengourou	4700	40500	14,8	59800
Ensemble Côte d'Ivoire	2430	324000	9,2	297000

Récapitulation des productions en tonnes de tubercules frais de taro:

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Abengourou	19000	2000	21000	22000	3000	49800	48800	49900	54500	57400
Ensemble Côte d'Ivoire	181700	189000	195000	200000	206000	263000	257000	260000	274500	287000

Manioc-Racines fraîches (année 1980)

	Pieds/ha	Superficie récoltable en ha	Rendements en qx/ha	Production en tonnes
Abengourou	3800	1250	81	10100
Ensemble Côte d'Ivoire	3828	219000	52,6	1153000

Récapitulation des produits en tonnes de racines de manioc :

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
ABENGOUROU	18000	18000	19000	23000	21000	8000	8200	8600	9200	9600
Ensemble Côte d'Ivoire	540000	567000	585000	625000	623000	938500	990000	977000	1056	1112000

Banane plantain-régimes (année 1980)

	Pieds/ha en ha	Superficie récoltable en ha	Rendement en qx/ha	Production en tonnes
Abengourou	700	75500	16,1	121500
Ensemble Côte d'Ivoire	475	1133000	10,7	1223000

## Récapitulation des produits en tonnes de régimes de banane plantain :

	1965	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Abengourou	52500	56000	57000	58000	54000	60000	114000	102000	98000	100000	118000
Ensemble Côte d'Ivoire	600000	650000	670000	690000	660000	720000	1168000	1118000	123000	-	

### Ignames-Tubercules frais (année 1980)

	Superficie récoltée (ha)	Rendement en qx/ha	Production tonnes
Abengourou	7500	64	48000
Ensemble Côte d'Ivoire	282000	75	2128000

Récapitulation des superficies en ha, des productions en tonnes et des rendements de tubercules d'ignames :

Tableau d'estimation des superficies, des rendements et des productions vivrières du département d'Abengourou. Années 1981, 1982, 1983.

	Superficie cultivée (ha)			Rendement (qx/ha)			Production en tonnes		
	1981	1982	1983	1981	1982	1983	1981	1982	1983
Riz paddy	4500	4000	4200	12,7	14,3	11,9	5700	5700	500
Mais grains	16000	15000	16300	6,3	11,3	7,6	100000	170000	12400
Arachide	850	2100	2200	7,4	7,6	6,8	630	1600	1500
Taro	42000	43000	45000	15,3	15,5	13,3	63400	66800	60000
Manioc	1300	1330	1700	82	81,2	26,5	10700	10800	4500
Banane plantain	78500	81000	64000	16,3	16,3	15,9	127500	131000	102000
Igname	7800	7800	9400	66	96,2	69,8	52000	75000	65000

SOURCES : Sous-Direction des Statistiques Agricoles et Forestières

Enquêtes annuelles 1981, 1982, 1983.

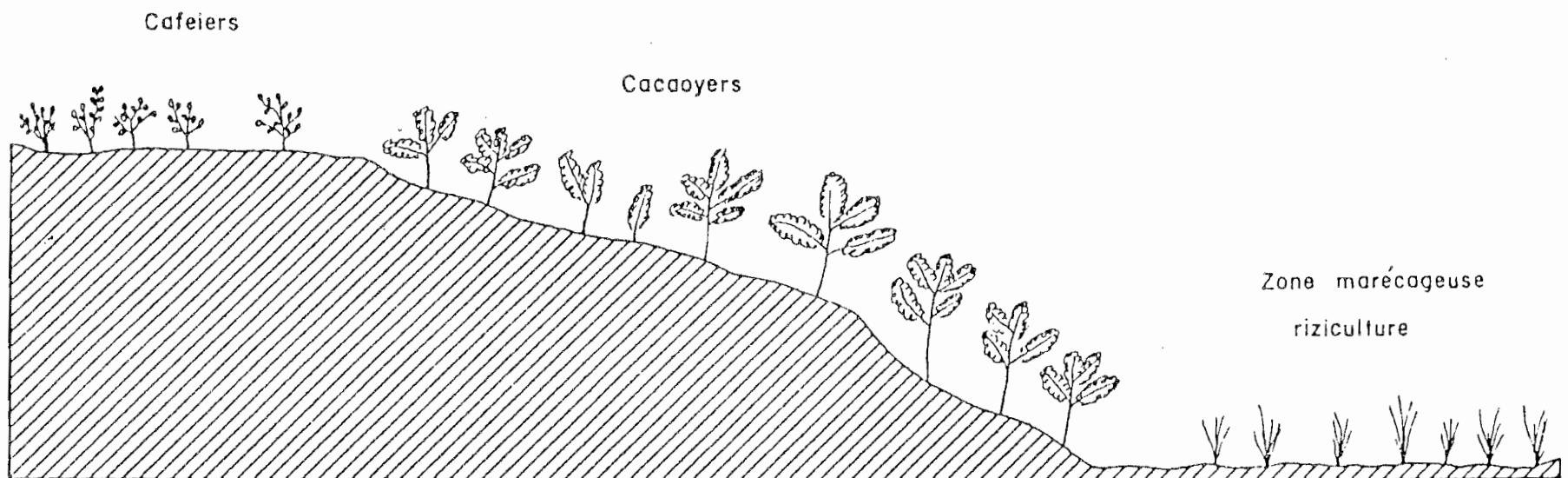
Ministère de l'Agriculture.

La banane plantain et le taro qui constituent des éléments du système de production des cultures pérennes connaissent peu de variations de leurs rendements, leur dynamisme dépend de celui des plantations auxquelles sont réservés les sols de qualités agronomiques convenables. En revanche, les autres cultures connaissent des variations sensibles de rendements. Les conditions du marché (prix payés à la récolte précédente) ainsi que les facteurs édaphiques jouent un rôle non négligeable en devenant des facteurs limitants lorsque les exigences climatiques sont satisfaites (1).

L'agriculture vivrière maintient une relation organique avec le secteur des plantations du fait qu'elle fournit en dehors de l'économie de marché, l'alimentation d'une fraction importante des travailleurs engagés dans la culture des produits d'exportation. C'est pourquoi l'une des préoccupations des planteurs est la satisfaction des besoins alimentaires.

(1) Ce ne fut pas le cas au cours de la campagne 1982-83, d'où une baisse notable des rendements du manioc et de l'igname notamment.

## DISPOSITION DES PLANTES SUIVANT LA TOPOGRAPHIE



2) La place des cultures vivrières dans la reproduction de l'économie de plantation.

Les défrichements annuels visent d'abord à procurer des cultures vivrières indispensables à l'autoconsommation de l'unité domestique. Même pendant la période du dynamisme de l'économie de plantation, les cultures vivrières n'étaient pas pour autant délaissées, en particulier pour assurer l'alimentation des manœuvres. Sa généralisation a suscité l'emploi d'une main-d'œuvre extra familiale rémunérée qui ne concerne pas seulement les cultures pérennes. L'alimentation de cette main-d'œuvre incombe à l'employeur.

Les contractuels engagés pour exécuter des tâches précises sont nourris et éventuellement logés par l'employeur. Quant à la catégorie des manœuvres permanents appelés abusans parce que le tiers des récoltes leur revient, ils doivent assurer tous les travaux sur les parcelles de cultures pérennes dont ils ont la charge. Mais en contre partie d'un travail accompli, notamment une aide aux membres de la famille du planteur sur les cultures vivrières ou le défrichage de nouvelles parcelles, ils ont le droit de puiser librement dans les champs de cultures vivrières entretenues par les épouses de l'employeur.

En cas de mauvaise production, le planteur est tenu de fournir les vivres à tous les membres de l'exploitation. Si celui-ci est incapable d'assumer cette tâche, les manœuvres peuvent acheter eux-mêmes leur nourriture qui sera remboursée par le planteur. En principe, le taro et le manioc sont destinés aux manœuvres tandis que la banane et l'igname sont réservées à la famille du planteur. En réalité, la personnalisation croissante des rapports entre les planteurs et les manœuvres leur donne le droit de puiser directement dans le champs de l'employeur. Et par la suite de la saturation foncière, la possibilité de don est remplacée par des prêts de terres allouées aux cultures vivrières.

Celles-ci sont davantage fondées sur une valeur d'usage en servant à l'autoconsommation des producteurs. Le manœuvre qui est logé et nourri perçoit un salaire qui lui sert à assurer ses services quotidiens. Les cultures vivrières se trouvent en position défavorable par rapport aux cultures de rente aux yeux des planteurs qui leur consentent rarement des efforts d'intensification. Le recours au marché leur permet de changer momentanément de régime alimentaire en cas de pénurie.

La saturation foncière a induit un renchérissement du coût de la main-d'œuvre alors que les charges d'entretien des exploitations n'ont pas cessé d'augmenter (1). A moins d'une amélioration des facteurs de production, les besoins manœuvres resteront au moins aussi importants (2). Du coup, les formes de rémunération les plus avantageuses pour les planteurs (mensuels, les six mois) régressent au profit des contrats et des abusans. Désormais, le système local d'économie de plantation supporte une part plus grande des charges de reproduction des producteurs. L'accroissement de la production pouvant y néanmoins être pourtant recherché moins du côté de l'amélioration de l'équipement productif ou d'une meilleure organisation du travail que de l'extension en superficie. L'extensivité étant au cœur de l'économie de plantation, l'inégalité entre les planteurs trouvent là son fondement.

(1) Celles-ci augmentent plus vite que les charges du défrichement à cause de leur dimension.

(2) L'émergence d'une catégorie de planteurs absentéistes pourrait accentuer le problème du recours aux manœuvres.

D) Les inégalités au niveau local.

---

La production vivrière dépend de la combinaison des facteurs suivants: un effet de superficie totale cultivée, l'âge des plantations et la superficie cultivée par actif.

1) Les superficies :

L'homogénéité des techniques culturales entre les grands propriétaires fonciers et la masse des planteurs fait que la disponibilité en terre est un facteur explicatif de la production. Toujours cultivés en association avec les cultures pérennes, le bananier et le taro sont omniprésents dans les cacaoyères et les caféières de moins de 4 ans. De là leur expansion qui se fait parallèlement aux cultures pérennes à qui ils procurent de l'ombre pendant leur jeune âge. Mais ils sont progressivement éliminés de la plantation, ce qui provoque leur rareté chez les planteurs n'ayant pas procédé à des extensions récentes. Par contre, un planteur auparavant bloqué ayant émigré vers Bettié où il a pu défricher clandestinement 90 ha est devenu l'un des plus grands producteurs de la banane et du taro. La domination des cultures pérennes qui "gèlent" le sol pose le problème de l'approvisionnement en banane plantain et en taro qui se reproduisent moins bien dans les cacaoyères que dans les caféières (1).

Au terme des réserves foncières, les vivriers disparaissent progressivement des plantations. Peu de planteurs se livrent à une intensification sur les cultures vivrières, ils satisfont difficilement leurs besoins d'autoconsommation quelques années après leur blocage foncier. La régression de la production alimentaire peut remettre en cause l'autonomie alimentaire de l'exploitation. Dès lors, l'acquisition de nourriture passe par le marché, particulièrement pendant la période de la soudure. En fin de compte, les planteurs qui achètent une part de plus en plus grande de leur nourriture voient augmenter leurs dépenses alimentaires.

Les grands propriétaires fonciers sont dans la situation la moins difficile mais tout dépend du stade d'évolution de leurs plantations. Ceux qui possèdent des plantations en zone pionnière font venir des produits vivriers à Niablé. C'est notamment le cas des planteurs ayant émigré vers Bettié. De plus en plus, la production vivrière se pratique sur des jachères moins longues, à l'occasion louées ou mises gratuitement à la disposition des planteurs bloqués. Mais les rendements baissent rapidement de cycle en cycle. Ainsi, la production vivrière sur jachère pose également le problème de la disponibilité en brousse. Dès l'épuisement du sol, une nouvelle parcelle doit être

(1) Cela est dû au fait que les arbres des cacaoyères, une fois à maturité, forment une voûte qui isole la végétation de la lumière.

créée. Celle-ci doit pouvoir fournir des rendements convenables pendant un temps suffisamment long pour permettre à celle laissée en jachère de se reconstituer.

En réalité, l'effet de superficie n'est un facteur de stratification de la production que si elle est accompagnée d'une main d'œuvre suffisante.

## 2) La main-d'œuvre.

Deux types de ~~stratégie~~ de croissance sont possibles pour le planteur: la voie familiale d'une part, mais l'importance de l'exode des jeunes limite cette possibilité; Le recours à la main-d'œuvre salariée permanente d'autre part après le départ des jeunes ou par effet cumulatif. Malgré le fait que l'essentiel de la main-d'œuvre salariée est consacrée à la production des cultures d'exportation, une partie de celle-ci est destinée exclusivement à la production vivrière. L'embauche de manœuvres dans ce cas vise moins l'intensification des parcelles existantes qu'à la création de nouvelles. Les cas suivants sont constatés dans le cadre du salariat sur les cultures vivrières:

- Le recours aux journaliers pour l'exécution d'une tâche rapide telle que la construction des buttes d'igname, le desherbage etc....
- L'utilisation de contractuels pour s'occuper de l'entretien des cultures vivrières en principe destinées à la commercialisation, ce qui dispense les épouses des tâches auxquelles elles se consacrent habituellement.
- L'utilisation des manœuvres annuels, les abusans, pour tous les travaux de l'exploitation, au même titre que les aides familiaux: abattage, brûlis, buttes d'igname, cultures pérennes etc.... Ils et/ou leurs épouses exécutent des travaux une fois par semaine, souvent le samedi, en contrepartie de produits vivriers. Ils peuvent même se voir attribuer des parcelles en contrepartie d'un partage de la production.

La spécialisation sexuelle du travail fait qu'un homme sans épouse(s) a peu de chance de s'assurer une production vivrière régulière sans avoir à recourir à la main-d'œuvre salariée. Il en est de même pour les femmes célibataires n'ayant pas les moyens de disposer d'une main-d'œuvre pour assurer le défrichement. En effet, cette tâche est exécutée par les hommes.

En définitive, le seul facteur décisif de la production vivrière est la main-d'œuvre car la superficie cultivée par actif est le véritable critère de stratification de la production. Il rend à la fois compte des meilleurs rendements et d'une meilleure densité de la force de travail. Parmi les planteurs, ceux qui réunissent les conditions suivantes:

- disposer d'une force de travail féminine importante
- continuer les extensions de plantations
- vouloir conserver un rôle nourricier en tant que responsables de familles élargies
- pouvoir payer des manœuvres pour assurer les défrichements etc...

De la capacité des planteurs à disposer des deux bûtoirs que sont la terre et la main-d'œuvre, familiale et/ou salariée, dépend leur niveau de production. Or, autochtones, allochtones et allogènes (1) n'ont pas le même accès au foncier.

### 3) Mode d'accès au foncier et production vivrière.

Les effets différentiels des conditions d'accès à la terre montrent que des facteurs, ethniques par exemple, sont certainement discriminants. Une catégorie d'individus actifs, tous autochtones, sont favorisés à la fois par leur droit de s'approprier des parcelles de forêt et leur possibilité d'employer une force de travail abondante. Ces considérations font apparaître que les inégalités entre les groupes reposent beaucoup moins sur les spécificités ethniques que sur les conditions d'insertion des uns et des autres dans l'économie de plantation locale (2).

#### a) La dynamique de la production autochtone:

Les autochtones se considèrent comme les maîtres du terroir. L'ancienneté de leur installation leur confère ce statut qui est plus important que les particularités ethniques. Les cultures pérennes se sont moulées dans une pratique agro-forestière qu'ils maîtrisent et qui intègre les cultures vivrières. Ces dernières interviennent comme un élément du système technique de production. Les préférences vivrières affichées traduisent de plus en plus des caractéristiques socio-économiques particulières plus que des habitudes "culturelles".

(1) Allochtone désigne les ivoiriens non originaires de Niablé alors qu'allogène désigne les étrangers.

(2) Malgré le principe "la terre appartient à celui qui la travaille", les non ivoiriens ne bénéficient pas du même degré de protection politique et administrative que les ivoiriens.

Ainsi, l'agriculture autochtone se pratique sur les pentes et les inter-fluves des vallons. Par contre, les bas-fonds aux sols hydromorphes ne sont pour la plupart que temporairement cultivés, voire incultes. Néanmoins, les autochtones ne manifestent pas tous un désintérêt total pour la riziculture car les rendements élevés, pouvant atteindre 2,5 tonnes/ha vendues à raison de 80F/KG, permettent une rentabilité appréciable. Quelques uns sont des adhérents des périmètres rizicoles et/ou maraîchers encadrés par les sociétés d'Etat, à savoir la SATMACI et la SODEFEL qui tentent de faire de la riziculture l'une de leurs principales spéculations agricoles.

La mise en valeur des bas-fonds est le fait de planteurs fortunés, disposant de la main-d'œuvre nécessaire pour qui il s'agit d'une diversification des spéculations. Aussi est-il moins étonnant qu'ils figurent parmi les plus importants vendeurs de riz. Progressivement, sa culture se calque sur celle de l'économie de plantation, notamment par l'utilisation massive de manœuvres en plus de la main-d'œuvre familiale. Occasionnellement, les bas-fonds sont cédés mais pas aliénés. Ainsi, ils préservent d'une part leurs droits de propriété foncière et limitent d'autre part l'installation de la main-d'œuvre qui travaille comme manœuvre dans les plantations.

#### b) La dynamique de la production allogène (1)

Les allogènes sont venus s'installer à Niablé pour exercer des activités comme manœuvres, commerçants etc... Certains parmi eux caressaient l'espoir de devenir planteurs de cultures pérennes. Mais leur insertion dans le système local d'économie de plantation est limitée à celle de fournisseurs de force de travail. Par conséquent, leur faible accès au foncier explique davantage leur situation au niveau de la production. Ces relations objectives sont nettement plus déterminantes que les facteurs ethniques pour appréhender les rapports de production.

En effet, les riziculteurs et maraîchers sont dans une écrasante majorité des allogènes. Une interdiction étant signifiée aux salariés des plantations ainsi qu'à leur famille de planter du cacao et du café, ceux-ci se sont orientés vers la mise en valeur des bas-fonds. Le fait que les autochtones leur

(1) Les allochtones, principalement ceux du groupe Akan qui ont un meilleur accès au foncier et pratiquent l'économie de plantation, ne sont pas concernés par les propos qui suivent. Leur situation se rapproche beaucoup plus de celle des autochtones.

accordaient peu d'intérêt sur le plan agricole (1) a favorisé leur installation. En outre, celle-ci a été parfois facilitée par les planteurs qui voyaient là un moyen de fixer une main-d'œuvre dont l'extrême mobilité n'est pas la moindre des caractéristiques et également de partager les récoltes.

Les périmètres rizicoles et maraîchers ont des surfaces peu étendues. Ils occupent une place limitée dans le village. Les riziculteurs et maraîchers sont assez souvent les mêmes lorsque les circonstances s'y prêtent. Leurs habitudes alimentaires sont basées sur des céréales (riz, maïs...), la patate douce etc... dont les exigences agronomiques se retrouvent dans les bas-fonds qui par contre ne conviennent pas aux cafériers et cacaoyers. Très souvent détenteurs de faibles revenus, leur production est autoconsommée. L'impossibilité pour eux d'accéder aux cultures plus rémunératrices rend leur volume de production presqu'insensible aux prix contrairement aux autres cultures vivrières et/ou annuelles orientées vers le marché (2). Un grand soin est toujours accordé dans l'exécution des travaux agricoles aux parcelles rizicoles et maraîchères.

Ayant lancé le mot d'ordre de l'autosuffisance alimentaire, que fait l'Etat à travers ses sociétés d'encadrement de l'agriculture?

(1) Pour s'être lancé dès 1968 dans la riziculture, un autochtone a pendant longtemps essuyé les sarcasmes des ressortissants du village.

(2) C'est singulièrement le cas du riz et du maïs chez les autochtones.

## ETHNIES ET PRODUCTIONS ENCADREES EN 1985.

Produits	riz irrigué	riz pluvial	maïs	total
Surfaces disponibles recensées en ha	10	309	292	611
Origines des producteurs				
..Autochtones	4	58	95	157
..Allochtones		21	35	56
..Allogènes	2	105	73	180
Total	6	184	203	393

SOURCES: Rapport annuel de la SATMACI

Ministère du Développement Rural, 1985

## II. L'EFFICACE(1) D'UNE IDEOLOGIE SUR UN LIEU: L'AUTOSUFFISANCE A NIABU F.

Les rapports officiels sur la production vivrière en Côte d'Ivoire concourent tous à montrer que le seul et véritable problème d'autosatisfaction alimentaire concerne la production rizicole. La relance de la production de riz serait moins un problème d'encadrement des planteurs qu'un problème d'environnement économique dans lequel les planteurs ont de moins en moins d'avantages comparatifs à produire. Les plus gros gains de production sont attendus du côté des planteurs non encadrés qui ont déjà prouvé qu'ils étaient capables de produire, pourvu qu'ils bénéficient d'un prix rémunérateur (2).

Dans le but de retrouver les meilleures conditions prévalant alors, on cherche à créer un climat de confiance chez tous les planteurs en leur proposant des prix satisfaisants. Ces opérations seront accompagnées d'actions concrètes confiées aux structures de vulgarisation en place et tendant à soutenir la motivation des planteurs.

C'est la confrontation de tout ce discours à la réalité de Niabu que nous aborderons à travers les chapitres qui suivent.

### A. L'Etat et la promotion des cultures vivrières.

Nous aborderons successivement l'actuelle politique dite "du développement rural", l'encadrement technique et financier et la politique des prix qui constituent la batterie de moyens sur lesquels repose la promotion des cultures vivrières et finalement, l'autosuffisance alimentaire.

#### 1) La politique du développement rural (3).

##### a) La stratégie

Elle "consiste à mettre en place un système permettant également d'amé-

(1) Efficace représente les effets induits imprévus. A différencier "d'efficacité" (au regard des moyens engagés et des résultats). Les termes "efficace" et "efficacité" employés se réfèrent à ces définitions proposées par J.P Chauveau.

(2) La production rizicole ivoirienne a déjà dépassé 500000T de Paddy entre 1975 et 1978 malgré la sécheresse de 1978. Ces pointes de production correspondent aux périodes où le paddy était payé entre 90 et 100F CFA/KG au producteur, en francs constants de 1982. Les importateurs étaient de 150000T environ.

(3) La totalité des faits cités sont tirés de publications du Ministère du Développement rural. Stratégie et plan d'action, Document de travail, Avril 1984; Actualisation du plan vivrier: politique de production vivrière, document de travail, Avril 1983, 98p; La commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire Rapport principal, BETPA-SODETEG-AO Janvier 1985, 61p.

nager le milieu et de placer l'homme au centre des priorités après une croissance des niveaux de production par le développement sectoriel. Il s'agit de dépasser la notion purement productiviste de l'agriculture pour arriver à une notion plus large du développement rural.

Les principes de base sont les suivants:

- Les prix doivent être des incitations à la production
- Des aides et des subventions seront octroyées afin d'encourager l'adoption de techniques plus avancées
- La perception de taxes dans le but de protéger les productions locales et de décourager la consommation de produits importés.
- Les producteurs doivent pouvoir développer leurs capacités d'épargne et de réinvestissement:
  - par l'amélioration et la modernisation des systèmes de production afin de dégager des surplus en temps et en argent
  - par l'adaptation à l'économie de marché et la recherche de valeurs ajoutées supplémentaires procurées par la transformation, le stockage et la commercialisation des produits,
  - par la prise de conscience que leur organisation permet d'avoir un poids social plus significatif vis à vis des intermédiaires.

De l'autre côté, les consommateurs doivent être amenés peu à peu à comprendre et à accepter:

- que payer un juste prix aux producteurs contribue à une juste rémunération des produits
- "que consommer ivoirien" constitue un encouragement à la production locale.

A partir de ces principes, quatre objectifs prioritaires sont visés:

- La structuration du milieu et l'organisation des relations villes-campagnes.
- La participation des populations en leur permettant d'acquérir les moyens pour résoudre les problèmes précis et prioritaires qu'elles ont elles-mêmes identifiés d'une part; susciter la diffusion et l'assimilation du progrès technique adapté grâce à un processus qui s'auto-entretient d'autre part.
- La modernisation de l'agriculture qui entraînera la production de surplus commercialisables grâce notamment à l'amélioration de la productivité du travail par l'utilisation d'un outillage performant et adapté; l'amélioration de la productivité de la terre par les apports chimiques et scientifiques; l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.
- L'augmentation de la sécurité économique des populations rurales.

Des actions seront à mener à deux niveaux:

- au niveau de l'environnement économique global, les prix des produits et les fournitures agricoles ne doivent pas être faussés. Ensuite, le problème de la sécurité des droits fonciers doit être résolu. Enfin, un système de crédit agricole, surtout le coût du crédit, doit être adapté à la nature de l'opération.
- au niveau de la production elle-même, développer l'animation rurale et le regroupement des producteurs au sein de groupements à vocation coopérative (G.V.C.), dont l'action sur le secteur des vivriers est très réduite; consentir des investissements majeurs dans le domaine des défrichements, de la construction de réseaux d'irrigation; Les futures organisations et fédérations de producteurs doivent assumer l'essentiel de l'encadrement de la production dans des systèmes de filières; Le système d'encadrement sera basé sur les modes de l'introduction des innovations techniques d'une part, la diffusion et l'information de masse de l'autre. Encourager le développement d'un artisanat de soutien aux opérations de modernisation de l'agriculture.

Toute la stratégie se traduit par l'élaboration d'un plan d'action de type libéral (1) dont le rôle est de favoriser l'économie de marché par la mise en place d'infrastructures. Ce dernier cas n'interviendrait seulement que dans la mesure où l'initiative privée ne serait pas capable de le faire.

#### b) Le plan d'action.

Une politique de prix rémunérateurs permettra à la BNDa (2) de fournir les crédits nécessaires aux planteurs et aux différents intervenants dans les chaînes de commercialisation. Des prêts de commercialisation aux G.V.C., aux sociétés privées permettront d'acheter les récoltes disponibles (3). Les petits opérateurs qui contrôlent le commerce des vivriers et qui disposaient de peu ou pas du tout de capitaux propres bénéficieront plus facilement de crédits. Ce soutien financier devra permettre:

- une meilleure transformation et commercialisation des vivriers; Un stockage et une conservation dans les silos polyvalents étanches sous gaz inerte, notamment chez les fabricants d'aliments de bétail en ce qui concerne les céréales; Une amélioration du stockage et de la conservation des autres produits

(1) L'expérience du passé aurait montré que l'Etat ne devrait être ni entrepreneur, ni commerçant.

(2) Banque Nationale pour le Développement Agricole.

(3) Jusqu'à présent, la BNDa a eu une action très limitée dans le domaine des vivriers, à l'exception du riz, même si théoriquement son action couvre également la production et la commercialisation des vivriers pour deux raisons. D'une part à cause du faible niveau d'organisation caractérisant la production et la commercialisation des vivriers autre que le riz. D'autre part, la banque a tendance à financer les organisations de préférence aux particuliers.

vivriers ainsi que le développement de la transformation du manioc. L'ouverture et l'entretien des pistes rurales seront poursuivis pour désenclaver les zones de production éloignées des centres de consommation et faciliter l'approvisionnement en intrants. L'organisation de systèmes de commercialisation dans les villes de plus 50 000 habitants, particulièrement à Abidjan et Bouaké où devraient être créés des marchés de gros.

Toute cette panoplie d'actions, devant se traduire par l'amélioration et la mise en place d'un programme de recherche appliquée, devra y contribuer. Mais au niveau de Niablé, la distribution des tâches au sein des structures organisationnelles reflète l'état de "parent pauvre" des cultures vivrières par rapport aux cultures d'exportation.

## 2) L'encadrement technique:

### a) La recherche

Parmi les cultures vivrières, seuls le riz et dans une moindre mesure le maïs, ont fait l'objet d'une intervention suivie depuis l'époque coloniale, ce qui a permis de mettre à la disposition des planteurs un matériel végétal performant sur le plan des rendements et de la précocité. Un étallement des récoltes de riz a été obtenu grâce aux variétés de riz pluvial à cycle court de 110 à 117 jours (Dowado) et à cycle moyen de 135 à 140 jours (Ignope, Catelo, Morobérékan) tandis que l'IRAT (1) mettait au point une variété de riz irrigué de 125 jours et un autre de 150 jours. Toutes ces variétés sont susceptibles de fournir au moins deux récoltes par an à condition que les pluies soient normales.

Dans le domaine des féculents, une variété de *Dioscorea alata* du groupe N'za, le Florido, a été récemment introduite. Cette igname a reçu un accueil favorable en raison de son coefficient de multiplication élevé (2), de sa rapidité de levée, de sa facilité de récolte (tubercules courts) et de ses excellentes qualités organolettiques. Sa vulgarisation dans le village a été fulgurante.

Ces variétés sélectionnées très appréciées par les planteurs, de bonne qualité gustative, deviennent progressivement les variétés de base de nombreuses

(1) IRAT: Institut de Recherches Agronomiques Tropicales.

(2) Les carrés de rendement sont de 16T/HA pour le Florido contre 12T/HA pour les variétés courantes. Sur les blocs expérimentaux, ils peuvent dépasser 35T/HA.

exploitations (1).Le facteur important concerne l'étalement des récoltes dans l'année et donc un approvisionnement régulier des marchés.Cette amélioration des variétés pourrait contribuer à résoudre le problème que pose l'intensification et la stabilisation des cultures que prônent les structures d'encadrement de la production agricole.

#### b) L'encadrement de la production

La direction locale du Ministère du Développement Rural a une action limitée,voire inexistante sur les vivriers.La raison semble être dûe au fait que ce sont les services de la SODEPRA (Société de Développement de la Production Animale) qui servent de direction locale et ceci avec le même personnel.Mais deux autres organismes s'occupent de la mise en place des vivriers:la SATMACI (Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire) depuis son érection en Société de Développement Régional (SDR) et la SODEFEL (Société de Développement des Fruits et Légumes).Jusqu'en 1975,l'encadrement se faisait par secteur mais le plan de 1976-1980 introduisit deux nouveaux objectifs dans les activités rurales.D'une part,la modernisation de l'agriculture par la promotion des exploitations agricoles familiales rentables.D'autre part,l'amélioration de l'équilibre des comptes extérieurs par l'accroissement plus rapide des cultures vivrières.Ces nouveaux objectifs ont conduit les sociétés de développement à abandonner progressivement les activités de type sectoriel et vertical pour adopter une politique régionale intégrant toutes les cultures,y compris les cultures vivrières,avec cependant une prédilection pour la riziculture et les cultures intensives.Les innovations techniques apportées par la recherche et l'encadrement restent assez limitées et n'ont pas permis une amélioration de la productivité du travail sur les vivriers.

La SATMACI,jusqu'alors,était chargée de l'encadrement de deux spéculations, le café et le cacao (2).Avant 1981,elle a cherché surtout à introduire un nouveau matériel végétal à productivité précoce produit par l'IRCC (Institut de Recherche du Café et du Cacao) et à améliorer les techniques de plantation et d'entretien avant l'entrée en production des parcelles.Elle s'occupe dorénavant aussi du riz,du maïs pour lesquels elle distribue des semences et de l'igname sur la

(1) De nouvelles variétés d'igname plus productives telles que Gemelos,Yellow Lisbon,Brazo Fuerte et Smooth sont proposées par la recherche.Leur acceptabilité reste à être confirmée par des essais chez les planteurs.Par ailleurs,des recherches sont menées pour mettre au point des variétés de banane plantain susceptible de produire en contre saison.Les nouvelles variétés de manioc à hauts rendements (30-35T/HA),variété Bonoua et "C.B" qui donne une semoule (l'attiéké) de bonne qualité ne sont pas encore cultivées.

base de son expérience des cultures d'exportation. Ces dernières années, un certain nombre de planteurs intéressés par la riziculture et la culture du maïs ont bénéficié de l'encadrement de la SATMACI. Sur des superficies relativement réduites, ils pratiquent une agriculture intensive, utilisant des techniques modernes (irrigation, emploi de semences sélectionnées et d'engrais ...) qui permettent des rendements élevés (de l'ordre de 1,5 à 2,5 T/HA) et souvent de haute valeur marchande.

Les objectifs fixés ont souvent été dépassés même si les semences données gratuitement, à raison de 50KG/HA pour le riz et 40KG/HA pour le maïs, sont quelquefois consommées. L'encadrement des féculents n'atteint pas une telle envergure. Pour le moment, il se limite à des objectifs portant sur 10 et 25 ha d'igname et de banane.

Ces opérations de promotion des céréales sont menées de concert avec le recépage des vieilles caférières et cacaoyères (3). La technique de recépage permet le doublement des rendements des plantations les quatre à cinq ans qui suivent. Une publication de la SATMACI (4) permet d'en présenter le contenu théorique.

Il s'agit de rentabiliser les plantations jusqu'à l'entrée en production (2 à 3 ans) par les cultures vivrières intercalaires sans une croissance notable du travail. Depuis 1981, les cultures vivrières intercalaires sont devenues obligatoires dans les plantations recépées pour tout planteur voulant prétendre à une prime cacao. D'où le dispositif actuel du système de production de la SATMACI qui consiste <sup>dans</sup> l'association maximale des vivriers aux cacaoyères et caférières.

Concernant le cacaoyer, après l'abattage total préalable, on peut reconsti-

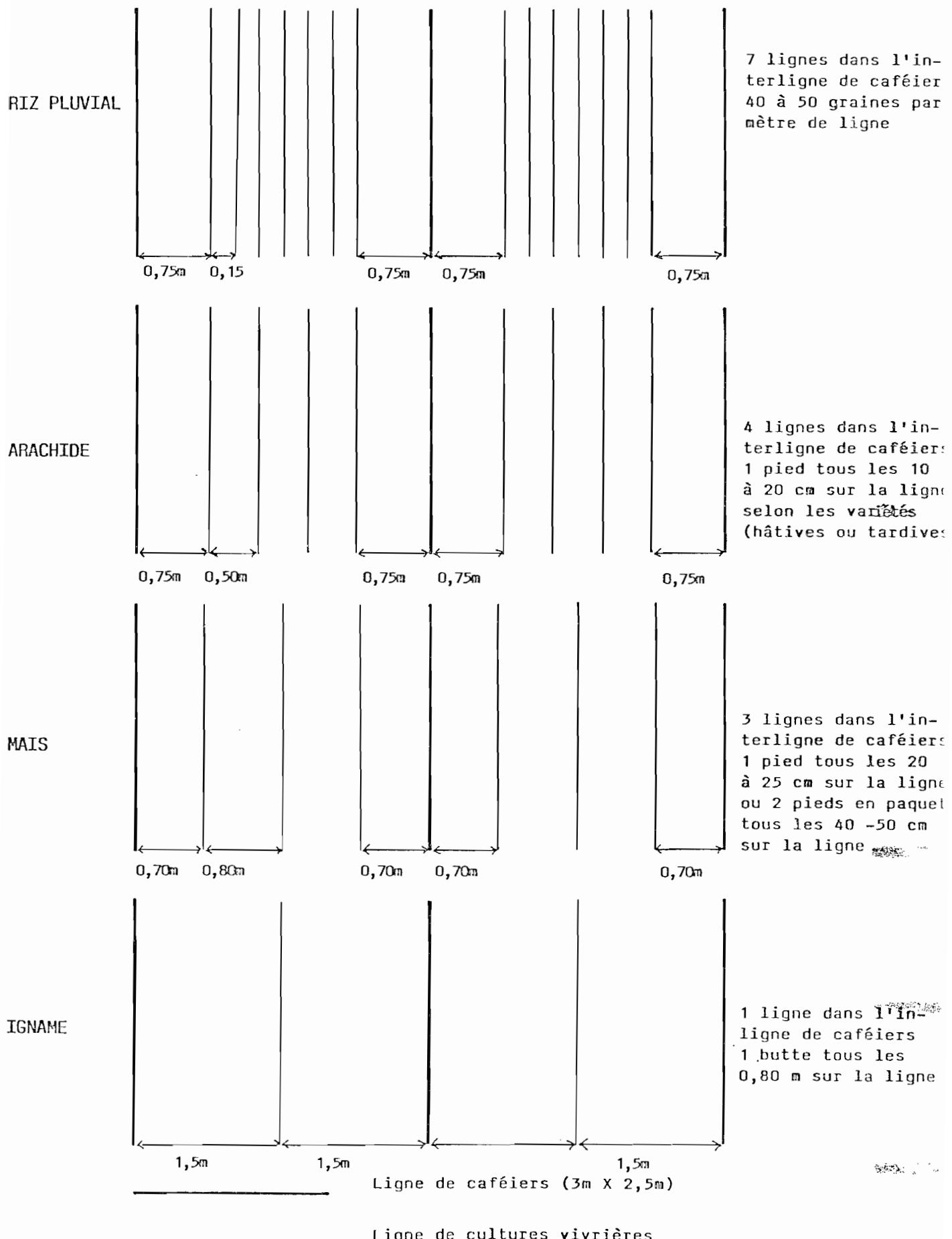
- (2) D'après les chiffres du Ministère de l'Agriculture, la prime cacao aurait permis à la SATMACI d'encadrer 25 à 30% des nouvelles plantations de cacao en 1978-1979 au niveau national. Elle n'est donc redévable que pour une bien faible part de l'extension de l'économie de plantation qui relève plutôt du "spontané" dans la mesure où elle échappe à l'encadrement. Cette tendance des planteurs à s'affranchir de tout encadrement s'explique par le fait qu'ils sont réticents à l'égard des actions entreprises par l'Etat en leur faveur, estimant fournir davantage au pays. Ainsi, ils sont assez critiques à l'égard de la SATMACI chargée de l'amélioration de la production.
- (3) Le recépage constitue le thème prioritaire vulgarisé par la SATMACI depuis 1980 dont les agents techniques, à partir de démonstration chez quelques planteurs modèles, doivent amener les autres planteurs à suivre leur exemple. Mais lors de notre passage à Niablé, les démonstrations portaient sur 60 ha pour tout le canton. Cet espoir de constituer une classe de planteurs modernisés et modèles parmi les "grands planteurs" est déjà ancien.
- (4) Sources: SATMACI. Centre de formation de Gagnoa. Année 1975  
Publication en Novembre 1981.

tuer rapidement avec les bananiers plantains un ombrage suffisant (1) puis le réduire progressivement au fur et à mesure de la croissance des plantes pérennes jusqu'à la suppression complète lorsque la plantation est fermée. L'igname grimpante est également associable aux cacaoyers. Les densités du semis des vivriers doivent être réduites grâce à l'existence de bandes de 75 cm non cultivées de chaque côté de la ligne des plantations afin que ceux-ci n'entrent pas en concurrence avec les cacaoyers. Ainsi, une bande de 1,50 m est réservée aux cultures pérennes. Ce procédé réduit en conséquence la fertilisation. L'association se fait selon le dispositif suivant :

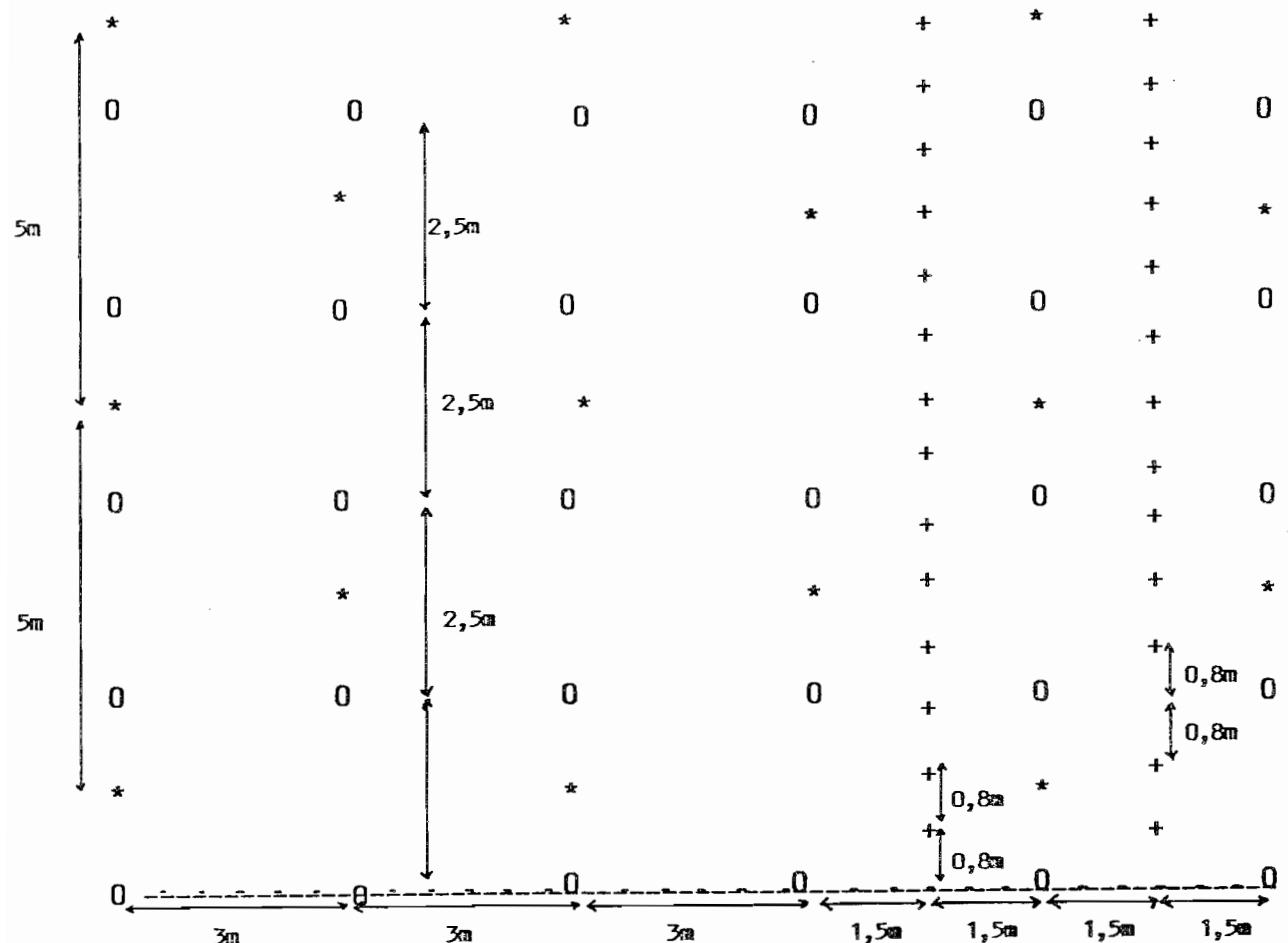
- 1) sur la même ligne que les cacaoyers, l'entretien se faisant en même temps pour les deux plantes.
- 2) seulement un intervalle sur 2, c'est à dire tous les 5 m à raison d'un bananier pour 2 cacaoyers, soit 660 bananiers/ha.
- 3) en quinconce d'une ligne à l'autre;

(1) Nous savons que le cacaoyer manifeste une meilleure croissance la première année de sa mise en culture sous un ombrage interceptant 50 à 60% de la lumière, l'ombrage discontinu étant le plus favorable.

## DISPOSITIF DE PLANTATION POUR L'ASSOCIATION CULTURES VIVRIERES + CAFEIER



DISPOSITIF DE PLANTATION POUR L'ASSOCIATION CULTURES VIVRIERES + CACAO



0 Cacaoyer

\* Bananier

+ Igname

Cultures	Thèmes	MOIS											
		Jan	Fév	Mars	Av	Mai	Jun	Jt	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
	Régénération												
	Choix des parcelles												
	Recépage												
	Choix des rejets												
	Urée												
	Mise en place												
	Suppression tire-sève												
	Entretien												
	Redensification												
CAFE	Entretien												
	Sarclage												
	Extension												
	Pépinière												
	Préparation terrain												
	Plantation												
	Entretien												
CACAO	Restauration												
	Entretien												
	Traitements												
	Amélioration qualité												
	Récolte												
	Fermentation												
	Séchage												
	Stockage												
RIZ PLUVIAL	Semis												
	Date												
RIZ IRRIGUE	Sarclage												
	1er sarclage												
	2e sarclage												
IGNAME	Maîtrise de l'eau												
	Entretien canaux												
	Planage												
	Conduite de l'eau												
	Entretien												
MAIS	Furadon												
	Urée 1 et 2												
	Introduction florido												
	Mise en place												
	Fumure												
	N R K												
	Urée												
	Conservation												
	Semis												
	Sarclage												
	Conservation												

Les bananiers doivent être développés pour remplir correctement leur rôle dans la mise en place des cacaoyers, donc, ils doivent être plantés l'année précédente. A chaque passage d'entretien, on procède au réglage de l'ombrage en limitant le nombre de rejets (1 à 2 au maximum de production). L'ombrage baisse progressivement dès les deuxième et troisième années et disparaît totalement la quatrième année (1).

L'association du riz, du maïs, de l'arachide, de l'igname aux caféiers est permise sans aucune restriction. Par contre, elle est interdite sauf dispositif spécial pour le bananier plantain et le taro, à savoir un espace suffisant entre le caféier et le bananier. Cela entraîne une opération de piquetage plus complexe. La complantation doit alors se faire en lignes jumelées avec des intervalles de 5,5 m entre les couples de lignes de caféiers, les bananiers étant plantés au centre d'un intervalle, à 2,75 m des caféiers. Après la récolte, l'intervalle peut être complanté en caféier. L'association préconise une préférence pour le riz pluvial ou le maïs, à la rigueur l'igname et l'arachide en fin de rotation. Une utilisation de variétés rampantes d'igname ainsi qu'un tuteurage sont recommandés pour éviter que la tige rampante n'envahisse les caféiers. Afin d'éviter que les buttes soient trop près des caféiers, une bande de 0,5 m est à laisser de chaque côté de la ligne de caféiers.

Cependant, le recépage n'emporte pas l'adhésion des planteurs. Les 60 ha recépés sont associés au maïs. Les normes imposées en sont certainement les causes. En effet, la plantation à recéper doit avoir moins de 15 ans. De surcroît, le planteur doit laisser un tire-sève par souche en utilisant une scie égoïne. Enfin, la parcelle recépée doit être complantée en cultures vivrières.

Le souci de cette rationalité technique en termes de croissance des rendements et de la productivité à l'hectare, allant dans le sens de l'intensification du facteur terre, n'est pas évaluée du point de vue des intérêts des planteurs. Certes, compte-tenu de la disparition inéluctable de la forêt à la suite de l'extension continue des plantations, les systèmes de production vivrière actuels (association et cultures vivrières + jachères) sont condamnés à plus ou moins long terme. Une transformation des techniques est donc nécessaire.

(1) Mis en place l'année précédant la plantation, les bananiers donnent une récolte de plus.

Pour y parvenir, les structures d'encadrement ont, à priori, plus de chance de diffuser les innovations. Ceci coïncide avec l'objectif des planteurs d'augmenter ou, au moins, de maintenir leurs revenus. La culture du riz, dont le cycle végétatif s'inscrit assez bien dans le calendrier agricole, tout particulièrement dans celui du cacao et du café, paraît tout indiquée. Les pointes de travaux sur les cultures arbustives correspondent à la phase où le riz vient d'être récolté. Concernant l'igname, les variétés de *Discorea alata* et de *Discorea esculenta* sont à cycle végétatif long (8 à 10 mois) alors que les variétés de *Discorea cayenensis* sont précoces ou semi-précoces (7 à 8 mois). Quelques clones permettent de doubler la récolte dont la première a lieu fin août, consistant à détacher le tubercule sans porter atteinte aux racines. Les nouveaux tissus de réserve qui prolifèrent sur la partie coupée assurent une deuxième récolte en décembre.

Pourtant, la seule productivité qui intéresse habituellement le planteur est celle de son travail et non celle du sol. La recherche de rendement du facteur terre qui nécessite trop de travail ne l'intéresse guère, surtout lorsque la consommation d'espace assure une meilleure productivité du travail. En outre, la prise de risque que constitue la pratique de techniques non maîtrisées est inhabituelle chez les planteurs. Dans tous les cas, les gains de rendement escomptés dans le cadre de l'intensification ne compensent pas le surcroît de travail qu'exige le semis sur des champs non brûlés. C'est ce qui explique les limites de la diffusion du recépage qui s'adresse aux planteurs sans tenir compte de leurs réserves foncières, de leur sécurité alimentaire, de leurs préoccupations de diminution de la pénibilité du travail. Par conséquent, ceux dépourvus de main-d'œuvre<sup>(1)</sup> y sont réfractaires.

La SODEFEL, chargée de la production légumière, vient de dépecher un agent à Niablé. Son action d'encadrement couvre 10 villages de la sous-préfecture. Pour le moment, elle consiste en un simple recensement des potentialités locales et à faire connaître l'action de la SODEFEL dans le domaine des productions rizicoles et légumières. Mais Niablé, qui est considéré au niveau de la Direction départementale comme un secteur non maîtrisé, ne bénéficie pas encore d'un

(1) Les planteurs recourent aux herbicides plus dans le but de faire baisser la quantité de travail <sup>dans</sup> que d'augmenter les rendements. L'innovation a plus de succès quand elle vise non pas l'augmentation à tout prix des revenus mais la diminution des contraintes du travail, en particulier celles de la main-d'œuvre familiale.

CF J.F. Foucher : Planteurs de café et saturation foncière dans le sud-est ivoirien, cahier du Cires, 33-34, 1983, p. 1-57.

TABLEAU DE L'ENCADREMENT DES CEREALES PAR LA SATMACI A NIABLE.

Type de culture	Superficies recencées en ha			Nombre de paysans		
	1984	1985	1986	1984	1985	1986
Riz irrigué	10	10	10	6	6	6
Riz pluvial	175	309	211	99	184	196
Maïs	169	292	326	139	203	239

SOURCES : Rapports annuels SATMACI

Ministère du Développement Rural 1984, 1985, 1986.

SUPERFICIES NATIONALES ENCADREES.

	ha totaux	ha encadrés	% encadré
RIZ	303 300	44 558	14,7
MAIS	442 300	46 766	10,6
IGNAME	334 900	3 047	0,9
ARACHIDE	73 300	25 707	35,1

SOURCES : Actualisation du plan vivrier:politique de production  
Document de travail, Avril 1983.

TABLEAU DE L'ENCADREMENT DES PLANTEURS ENQUETES.

Origines des planteurs	Encadrement assuré par la SATMACI			Encadrement assuré par la SODEFEL	Encadrement financier		
	Don de semences		Recepage				
	RIZ	MAIS					
Autochtones			Utilisation d'intrants				
1	3,5 ha	2ha			Accepté		
2	2ha	3ha			Refusé		
3							
4							
5	2ha	2ha	Tous les 5 ans				
6	2ha	1ha					
7	2ha			Insecticide			
8					720.000F		
9		1ha	1ha				
10	1ha	1ha			Endetté		
11				Engrais			
12				Engrais			
13	1ha			Engrais			
14				Engrais	Conseils		
Allochtones							
1							
2							
Allogène							
1							

programme déterminé. Il n'empêche que plusieurs bas-fonds des environs susceptibles d'être aménagés ont été dénombrés à l'exception de ceux aux sols sableux ou facilement inondables.

Cependant, l'accession à ces bas-fonds est très difficile pour les non autochtones. C'est qu'afin de régler leur problème de main-d'œuvre, les propriétaires les réservent aux manœuvres de leurs exploitations pour qui les seules possibilités d'accès au foncier demeurent la mise en valeur des bas-fonds. Du reste, ces cessions s'effectuent généralement contre un partage de la production. Pendant les pointes des travaux dans les plantations où les rémunérations sont plus fortes, les cultures maraîchères souffrent de la concurrence de celles-ci qui accaparent la main-d'œuvre.

Déjà, des semences de riz et de gombo ont été distribuées gratuitement quoique Niablé ne soit pas réputé grand producteur de légumes comme l'est Abronamoué (située plus au nord). Les exploitations qui bénéficient de l'encaissement de la SQDEFEL sont de petites dimensions, généralement proches de l'hectare et divisées en parcelles portant chacune une culture. La plus grande exploitation a une superficie de 4 ha se répartissant entre 3 ha de riz et 1 ha de légumes. Un projet de mise en valeur prévu pour 1986-1987 porte sur 191,5 ha. Il contribuera, s'il voit effectivement le jour, à étendre les surfaces. La répartition des 191,5 ha qui seront mis en valeur par 45 maraîchers est la suivante:

Riz pluvial	:	70,5 ha	
Maïs	:	43 "	
Banane plantain	15,5	dont les rejets sont à recevoir	
Igname	23,5	de la variété Florido	
Tomate	:	13	
N'drowa	:	5,5	
Echalotte	:	1	
Oignon	:	1,5	
Piment	:	6	
Chou	:	2,5	
Arachide	:	9,5	

Un autre outil de promotion des vivriers est la Coupe Nationale du Progrès.

### c) La Coupe Nationale du Progrès.

C'est une compétition nationale à laquelle participent tous les deux ans villages et planteurs sur la base d'un critère de diversification et de rendement des cultures. Le but de ce concours est d'inciter les planteurs à tirer le meilleur profit de leurs efforts tout en récompensant parmi eux, ceux qui

ont appliqué les techniques enseignées et obtenu les meilleurs résultats au cours d'une campagne" (1).

Le concours des exploitants agricoles individuels (2) porte, dans le domaine agricole, sur les cultures suivantes: les cultures industrielles (café, cacao, palmier à huile, cocotier, coton, tabac, ananas de conserve, riz, hévéa, banane poyo soja), les cultures vivrières (riz, igname, banane plantain, manioc, maïs, mil, sorgho, arachide), les cultures légumières (pomme de terre, oignon, tomate), les cultures fruitières (manguier, oranger, mandarinier, avocatier). En principe, trois cultures sont à présenter par les candidats à un titre régional puis national. Elles peuvent se répartir entre 2 parcelles de cultures vivrières et une parcelle de culture commerciale ou alors le contraire. Une bonification est attribuée aux candidats pour l'intérêt qu'ils portent aux cultures vivrières, fruitières et maraîchères autres que celles choisies pour les candidats comme plantes compétitives.

Dans le cadre de cette bonification, le jury tient compte des cultures pratiquées sur une surface minimum de :

- 0,5 ha pour les cultures vivrières (igname, maïs, riz, manioc, banane plantain, patate douce, fonio, mil, sorgho, taro, arachide, ananas, voandzou )
- 1 ha pour les cultures fruitières (manguier, oranger, mandarinier, avocatier, goyavier, papayer).
- 0,25 ha pour les cultures maraîchères (salade, pomme de terre, oignon, aubergine, gombo, tomate, piment, choux et autres).

Le financement bancaire est également un moyen pour encourager la production vivrière.

(1) Article 3 de la Coupe des exploitants individuels, cf. Critères et Barèmes de notation, campagne 1982-1983, p. 117.

(2) La notation pour la désignation du lauréat national est basée sur:

- a) des éléments techniques, le mode de culture, la surface totale, la production totale, le rendement
- b) la production animale
- c) des réalisations socio-économiques
- d) l'amélioration du matériel d'exploitation et les connaissances techniques du candidat, l'épargne, l'hygiène, la santé, la nutrition, l'habitat, le civisme et le militantisme, la scolarisation des enfants.

TABLEAU DE LA DIVERSIFICATION DES PRODUITS CHEZ LES PLANTEURS ENQUETES (EN HA CULTIVES).

Origines des planteurs	Riz	Maïs	Palmier	Cocotier	Canne	Ananas	Légumes	Participation à la CNP
Autochtones								
1	3,5	2						Ex lauréat national
2	2	3						
3	2							
4								
5	2	2	2	1				Ex lauréat national
6	2	1	1	1	1	1		Ex 2e national
7	1	1	1	1	1	2	1	Ex 2e région Est
8								
9		1						
10	1	1				1		
11								
12		6						
13	1		1			0,5	2	
14			9				0,5	
Allochtones								
1								
2								
Allogène								
1	7							

### 3) L'encadrement financier.

L'intervention de la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA) en matière de financement des projets vivriers est insignifiante (voir tableau). Les expériences passées lancées de concert avec la SATMACI de 1978 à 1982 de façon ponctuelle se sont soldées par des impayés pour cause d'abandon des plantations par les planteurs au bout de quelques années d'expérience. Au niveau de la banque, la reprise de celles-ci est conditionnée par le remboursement des impayés.

Or, le recouvrement est devenu difficile. Les actions déployées (tournées nocturnes et diurnes, le réveil matinal, les intimidations) se sont avérées inefficaces, cela dès les débuts. A la suite des incendies de 1983, les planteurs ont demandé le report de l'échéance des prêts avant la fin des récoltes. La campagne agricole a été si mauvaise que les planteurs, en général, n'ont réalisé que la moitié de leurs productions antérieures. Naturellement, ceux-ci ont préféré conserver leurs ressources plutôt que de s'en départir. A la date du 31.3.1983, le taux de recouvrement était égal à 41% pour la première fois. En année normale, les impayés s'élèvent à 7% (1).

Pourtant la pénétration de la région se poursuit même si les difficultés de recouvrement ont fait baisser le montant moyen des crédits.

Cette défiance de la banque prive les acheteurs de produits vivriers, en particulier ceux de riz et de maïs, de prêts de campagne contrairement à ceux de cacao et de café, malgré la participation d'une délégation de la BNDA aux tournées de sensibilisation. L'objectif de la direction d'Abengourou est d'octroyer 4,3% de ses ressources au financement des projets vivriers à l'issue de la réunion trimestrielle du siège du 16 au 18 mai 1983. Mais les conditions requises pour bénéficier d'un prêt sont insurmontables pour la quasi totalité des planteurs (il faut avoir 60 ha d'un seul tenant) ou jugées vexatoires (les riches planteurs trouvent frustrant l'obligation qui leur est faite d'être cautionnés par des salariés de modeste condition).

Les demandes de prêts émanant de particuliers ou de Groupements à Vocation Coopérative (GVC) concernent 200 ha à exploiter finançables à hauteur de 70 million de francs pour le département. Depuis le passage du ministre, aucune des réalisations annoncées, notamment les défrichements gratuits, n'a été réalisée. Par con-

(1) SOURCES : Rapport d'activité de la réunion trimestrielle du siège du 16 au 18.5.1983.

sequent, les planteurs demeurent sceptiques en ce qui concerne le bon déroulement des opérations qu'ils pourraient entreprendre avec le soutien financier de la BNDA. Celle-ci ne finance que des petites et moyennes exploitations. Par ailleurs, une réunion de la direction régionale de la BNDA tenue du 27 au 29 juillet 1983 a permis d'établir que 166 ha de cultures vivrières ont bénéficié d'un financement de la banque. Le montant du financement qui est de 16.162 000 francs représente en valeur 2,9% des octrois de l'exercice. Parmi les 16 bénéficiaires, certains sont originaires de Niablé. Les contenus de deux demandes sont les suivants:

Demande d'emprunt présentée par monsieur X pour le financement partiel de besoins d'exploitation et d'équipement de sa plantation rizicole. Le demandeur possède plusieurs bâtiments en location à Niablé dont un est occupé par la BNDA pour un loyer mensuel de 25 000 F.

Sa situation financière :

RECETTES: vente de café-cacao	65000X300 .....	19.500.000
autres productions		5.000.000
loyer BNDA		300.000
	-----	
total des recettes		24.800.000
DEPENSES: salaires des manoeuvres	58X7000X12 .....	4.872.000
produits phytosanitaires		1.000.000
semences		75.000
dépenses familiales		1.680.000
imprévus(réceptions)		3.500.000
	-----	
total des dépenses		11.127.000
disponible		13.673.000

Les renseignements suivants sont disponibles sur l'exploitation. Elle est localisée à 7 KM de Niablé en direction d'Abronamaué. Les moyens d'exploitation comprennent 2 chefs d'exploitation formés par la SODERIZ, 58 manoeuvres permanents et 6 contractuels travaillant surtout sur les cultures pérennes. Le matériel et l'outillage sont composés d'une benne de 20cv acquise en 1980 à 5,6 millions de francs, 7 atomiseurs acquis au prix de 325.550 F.

Déjà au cours des trois dernières années, le planteur avait obtenu un tonnage global de 44,207 tonnes de riz paddy en culture intensive. L'actuel programme envisagé concerne 50 ha dont 25 sont d'ores et déjà aménagés. Les 25 autres ha sont à défricher et à cultiver. L'acquisition de tracteurs, remorques et motoculteurs doit y contribuer.

Les prévisions de récoltes suivantes ont été établies pour les années à venir. Le produit concerné est une variété sélectionnée Java à 2 cycles de production par an avec des rendements de 2,5 tonnes/ha.

	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Superficies(ha)	50	50	50
Production(tonnes)	250	250	250
Valeur	18 750 000	18 750 000	18 750 000

Une autre demande émane de monsieur Y.L'exploitation concernée est une vieille jachère d'une superficie de 20 ha localisée à 3 KM de Niablé.La situation financière de l'emprunteur est la suivante.Il tire ses ressources de la commercialisation du café et du cacao dont il est producteur.

RECETTES EN 1982-1983:

café	:	6.807X150 .....	1.021.050
cacao	:	5.407X300 .....	1.622.100
igname	:		125.000
		-----	
Total	:		2.768.150

DEPENSES

main-d'oeuvre	4.500X6X12 .....	324.000
charges familiales		1.140.000
	-----	
Total		1.464.000
disponible annuel		1.304.150

Le client dispose d'un compte créditeur de 312.975 F.Ses activités relèvent surtout de la culture du café et du cacao accessoirement de la pratique des cultures vivrières.Les exploitations sont dirigées par l'emprunteur aidé par sa famille et 6 manoeuvres payés 4.500 F. par mois chacun.

La demande concerne un programme de création de 20 ha de vivriers se répartissant entre 10 ha de riz pluvial,5 ha de manioc et 5 ha de maïs.

Les exploitations devraient évoluer de la façon suivante :

SPECULATIONS	1983-1984	1984-1985
superficies (ha)		
riz pluvial	10	10
manioc	5	5
maïs	5	5
productions (tonnes)		
riz pluvial	15	15
manioc	-	50
maïs	10	10
VENTE	1983-1984	1984-1985
riz	975 000	975 000
manioc	-	500 000
maïs	1 500 000	1 500 000
Total vente	2 475 000	2 975 000

Les rendements et les prix suivants ont été retenus: pour le riz, 1,5T/ha et 65F/kg de paddy; pour le manioc, 10 T/ha et 100F/KG; pour le maïs, 2T/ha et 150F/kg.

Coût du programme:

Apport personnel	:	250 000
Emprunt	:	978 000
Total	:	1 228 000
Préparation du terrain	:	600 000
Achat de boutures et de semences	:	78 000
Main-d'oeuvre pour l'entretien et les récoltes	:	550 000

Tous ces chiffres prévisionnels d'exploitation trouvent leur origine dans les tonnages attendus et surtout dans la vente à des prix rémunérateurs des produits. Or dans le domaine des prix, toutes les promesses n'ont pas été tenues.

## OCTROIS PAR SECTEURS ECONOMIQUES ET PAR SPECULATIONS AU NIVEAU NATIONAL.

SPECULATIONS	1978/1979		1979/1980		VARIATION		
	Nb de prêts	Montant (000)	Nb de prêts	Montant (000)	Nb de prêts	Montant (000)	
<u>AGRICULTURE</u>							
- Agrumes	64	87 613	15	344 400	-	49	+ 256 787
- Anacarde	1	400	-	-	-	1	- 400
- Ananas	24	3 200 088	25	1 493 344	+ 1	- 1	1 706 744
- Banane	39	253 333	12	30 742	+ 17	-	222 591
- Café-cacao	2 296	14 418 598	2 888	13 664 182	- 592	-	754 416
- Cocotier	1	5 263	-	-	-	1	- 5 263
- Coton	16	6 997 364	95	11 250 439	+ 79	+ 4	253 075
- Hévéa	106	199 456	4	350 900	- 102	+ 1	151 444
- Légumes et fruits divers	2	322 224	1	1 700	- 1	-	320 520
- Palmier à huile	2	72 602	4	1 144 140	+ 2	+ 1	1 071 538
- Riz	19	113 331	52	350 998	+ 33	+ 237 667	
- Divers vivriers	16	14 663	50	147 239	+ 34	+ 136 576	
- Divers agricultures	2	363 479	-	-	- 2	-	363 479
<b>TOTAL AGRICULTURE</b>	<b>2 588</b>	<b>26 044 410</b>	<b>3 146</b>	<b>28 778 084</b>	<b>+ 558</b>	<b>+ 2 733 674</b>	
<b>POUCENTAGE</b>	<b>32,2</b>	<b>89,1</b>	<b>37,4</b>	<b>84,1</b>	<b>+21,6</b>	<b>+ 10,5</b>	
<u>ELEVAGE ET PECHE</u>							
- Caprins	-	-	3	3 000	+ 3	+ 3	3 000
- Bovins	16	920 678	33	1 288 530	+ 17	+ 17	367 852
- Porcins	7	14 410	5	108 200	+ 12	+ 12	93 790
- Volailles	38	59 686	70	122 185	+ 32	+ 32	62 499
<b>Sous-total Elevage</b>	<b>61</b>	<b>994 774</b>	<b>111</b>	<b>1 521 915</b>	<b>+ 50</b>	<b>+ 50</b>	<b>527 141</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>8,9</b>	<b>3,4</b>	<b>1,3</b>	<b>4,4</b>	<b>+81,9</b>	<b>+81,9</b>	<b>10,6</b>
- Pêche en eau douce	10	30 950	13	40 020	+ 3	+ 3	9 070
- Pêche en mer	-	-	1	2 800	+ 1	+ 1	2 800
<b>Sous-total Pêche</b>	<b>10</b>	<b>30 950</b>	<b>14</b>	<b>42 820</b>	<b>+ 4</b>	<b>+ 4</b>	<b>11 870</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>+4,0</b>	<b>+4,0</b>	<b>38,4</b>
<b>TOTAL ELEVAGE ET PECHE</b>	<b>71</b>	<b>1 025 724</b>	<b>125</b>	<b>1 564 735</b>	<b>+ 54</b>	<b>+ 54</b>	<b>539 011</b>
<b>POURCENTAGE</b>	<b>1,0</b>	<b>3,5</b>	<b>1,4</b>	<b>4,6</b>	<b>+76,1</b>	<b>+76,1</b>	<b>52,5</b>
<u>HABITAT RURAL ET ARTISANAT</u>							
- Artisanat	-	-	-	-	-	-	-
- Habitat rural	1	1 200	13	138 099	+ 12	+ 12	136 899
<b>TOTAL HABITAT RURAL ET ARTISANAT</b>	<b>1</b>	<b>1 200</b>	<b>13</b>	<b>138 099</b>	<b>+ 12</b>	<b>+ 12</b>	<b>136 899</b>
<b>POURCENTAGE</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>	<b>0,4</b>	<b>+120</b>	<b>+120</b>	<b>114,1</b>
<b>DIVERS (P.S. INCLUS)</b>	<b>4 178</b>	<b>2 145 863</b>	<b>5 137</b>	<b>3 732 743</b>	<b>+959</b>	<b>+ 1 586 880</b>	
<b>POURCENTAGE</b>	<b>61</b>	<b>7,3</b>	<b>61</b>	<b>10,9</b>	<b>+22,9</b>	<b>+22,9</b>	<b>73,9</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 838</b>	<b>29 217 197</b>	<b>8 421</b>	<b>34 213 661</b>	<b>+1583</b>	<b>+ 4 996 464</b>	
<b>POURCENTAGE</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>+ 23,2</b>	<b>+ 23,2</b>	<b>17,1</b>

## REPARTITION NATIONALE DES OCTROIS PAR EMPRUNTEUR.

	1978/1979			1979/1980			Variation en %	
	Nb de prêts	Montant (000)	%	Nb de prêts	Montant (000)	%	Nb de prêts	Montant (000)
SODE	23	12 111 806	41,4	13	15 845 015	46,3	- 46,3	+ 0,3
Autres sociétés	14	12 619 295	43,2	28	11 184 772	32,7	+100	-11,3
Collectivités (1)	753	1 760 734	2,8	1351	3 122 991	9,1	+ 79,4	+77,3
Paysans (2)	6001	2 627 062	12,3	6953	3 890 273	11,4	+ 15,9	+48
Salariés	39	92 450	0,3	57	124 960	0,4	+ 46,1	+35,1
Autres particuliers	8	5 850		19	45 650	0,1	+137,5	+680,3
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6838</b>	<b>29 217 197</b>	<b>100</b>	<b>8421</b>	<b>34 213 661</b>	<b>100</b>	<b>23,1</b>	<b>17,1</b>

(1) Groupements à Vocation Coopératives (GVC) + Groupements Informels (GI).

(2) Eleveurs, pêcheurs.

SOURCES : Rapport d'activité de la BNDA 1979/1980, 12ème exercice, p 22.

## REPARTITION (EN %) DES OCTROIS PAR SPECULATIONS VEGETALES.

SPECULATIONS	1976/1977	1977/1978	1978/1979	1979/1980
Banane	4,4	1,2	1	0,1
Ananas	3,7	7,8	12,3	5,2
Hévéa	7,4	-	0,8	1,2
Café-cacao	9,3	54,7	55,3	47,5
Coton	14,2	32,6	26,9	39,1
Parfumes	-	-	-	-
Sucre (1) vivriers*	54,7	3,2	1,7	1,7
Palmier,cocotier, autres (2)	6,3	0,5	2	5,2
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

SPECULATIONS	1980/1981	1981/1982	1982/1983
Banane	0,3	0,2	3
Ananas	2,4	8,2	2
Hévéa	1	4,4	3,7
Café-cacao	56	55,3	56,5
Coton	21,7	17,9	27,8
Agrumes	-	-	0,3
Vivriers (3)	2,8	4,1	3,6
Palmier-cocotier	15,8	9,9	0,1
Fruits et légumes	-	-	0,2
Divers	-	-	2,8
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Complexes sucriers de Boratou et Serebou.

\* Seulement vivriers en 1978/1979 et 1979/1980

(2) Palmier et cocotier en 1980/1981.

(3) Dont 37% pour le riz en 1981/1982 et 1982/1983

#### 4) La politique des prix.

-----

L'une des promesses majeures faites par les autorités politiques lors des tournées de sensibilisation a été d'instaurer des prix rémunérateurs et stables. Ils tiendreraient compte des coûts réels de production mais également des préoccupations sociales, ceci dans le but d'éviter une hausse rapide du coût de la vie. En effet, des prix ont été fixés mais uniquement pour les céréales. En revanche, l'absence de prix fixés pour les féculents constitue un frein aux efforts des producteurs.

##### a) La situation des céréales et des féculents au niveau national.

La situation du riz est radicalement différente de celle des féculents. Malgré la croissance de sa production, à un rythme voisin de 5% par an, les importations de cette denrée ont constamment représenté 30 à 40% de la consommation rizicole. Mais en 1983, les importations ont représenté 78% de la consommation (1). Cette détérioration du taux d'auto approvisionnement en riz constitue un problème national. L'autre grande céréale, le maïs, a connu une augmentation très nette de sa production depuis le début de la décennie sur tout le territoire. Dans la mesure où il possède encore d'importantes réserves de productivité, il pourrait devenir la principale céréale fourragère. Ainsi, les importations excessives d'aliments de bétails qui pourraient survenir à la suite de l'augmentation des petits élevages seraient évitées.

Au contraire du riz, il y a une surproduction de féculents. Mieux, des quantités considérables de banane, de manioc, d'igname, de taro ne sont pas récoltées. La place de certains féculents (banane, taro et accessoirement l'igname) dans le système de production de l'économie de plantation fait que l'instabilité des prix à la production n'influence pas grandement les volumes. La comparaison entre la production et la consommation fait apparaître des écarts qui expliquent en partie les pertes, la saisonnalité ou les prélevements des semences dans le cas de l'igname.

(1) SOURCES : "Situation et perspectives de la production alimentaire en Côte d'Ivoire"

J.Chataigner, Economie et Société, Cahiers de l'ISMEA, Série AG N°18, 1985, p.61.

Estimation de l'écart production/consommation en 1985

	Production en tonnes (P)	Consommation en tonnes (C)	Ecart (P-C)
Riz blanc	212 200	604 500	- 392 300
Maïs	387 800	321 800	+ 66 000
Igname	1 881 800	858 900	+1022 900
Manioc	959 400	970 000	- 10 600
Banane plantain	1 011 400	555 100	+ 456 300
Taro	252 400	78 900	+ 173 500

SOURCES : Politique de production des vivriers

Actualisation du plan vivrier, Ministère du Développement Rural, p.87  
Avril 1983.

Cette différence de situation entre le riz et les féculents a pour effet des modalités différentes d'adaptation au marché. De la part de la production destinée à celui-ci dépend la sensibilité des produits à l'évolution des prix. Celle-ci est très grande pour les légumes, variée pour le riz selon l'origine des producteurs et faible pour les féculents.

b) Les prix à la production.

Le prix à la production n'est fixé avec efficacité que pour les céréales qui approvisionnent les usines. En fait, des achats de riz et de maïs se font à des prix inférieurs à ceux fixés. Les divers systèmes de production ainsi que les différents circuits de collecte permettent difficilement l'application en tout lieu de l'administration du prix des céréales. Celui du riz est largement dépendant de celui du riz importé et des conditions de collecte (1).

(1) Voir J.P. Chauveau: "L'avenir d'une illusion: histoire de la production et des politiques vivrières en Côte d'Ivoire", Etudes Rurales N°99-100, p.281-325, 1986.

Au niveau du prix à la consommation, le riz et le maïs bénéficient d'un système comparable à celui qui permet à tous les produits d'exportation d'obtenir le même prix quel que soit leur localisation (1). La péréquation des coûts de transport rend les prix fixés par décret identiques sur tout le territoire. Ils sont de 80F/KG bord-champ, 95F/KG au centre de collecte ou rendu à l'usine pour le riz; 40F/KG bord-champ et 50F/KG au centre de collecte pour le maïs (2).

Ces prix en vigueur au cours de la campagne 1984-1985 ont été maintenus pour la campagne suivante. Le regain de croissance de la production rizicole a davantage pour cause les prix attractifs en vigueur que les retombées de la recherche et les actions d'encadrement. Cela est particulièrement vrai pour les planteurs dont le riz n'est pas l'aliment de base.

(1) La liste des produits dont le prix d'achat est garanti par l'intervention de la caisse de stabilisation comprend: le café, le cacao, le coprah, le coton la noix d'anacarde, le paddy, les produits de palmier, le tabac. Décret du 3/6/1977 (Journal officiel du 7/7/1977 p.1249.)

(2) Sources : Terre et progrès N°64, juillet-décembre 1985.

RIZ PADDY : évolution du prix garanti au producteur,campagne d'achat du 1.09 au 31.

Campagnes d'achat	Prix F/KG	Observations
1966-1967	18	Nu bascule au producteur
	19	Nu bascule rendu à la rizerie
1967-1968	18	Nu bascule au centre de collecte 1ère qualité
	17	Nu bascule au centre de collecte 2ème qualité
1969-1970	22	Nu bascule au producteur de 1ère quali
1970-1971		
1971-1972	20	Nu bascule au producteur de 2ème quali
1973-1974 à	65	Nu bascule au producteur de 1ère quali
	70	Nu bascule au centre de collecte
1979-1980	75	Nu bascule à la rizerie
1980-1981	50	Achat bord-champ
	55	Achat au magasin de collecte
	60	Achat rendu à l'usine ou au silo
1984-1985 à	80	Achat bord-champ
	95	Achat au centre de collecte
1985-1986	95	Rendu à l'usine ou au silo

SOURCES : Direction des Statistiques rurales et des enquêtes agricoles,  
Ministère de l'Agriculture, 1981.

En franc constant, le prix d'achat du riz est demeuré presque stable de 1960 à 1976-1977. Il a ensuite baissé, atteignant son niveau le plus bas en 1980. Une hausse nominale est intervenue en 1984 mais elle survient après une dégradation des prix.

En revanche, le prix des féculents est libre. Il dépend de la place du produit dans le système de production et du fonctionnement du système de commercialisation. Dans ce dernier cas, il s'agit principalement des difficultés inhérentes à leur commercialisation. Ces pondéreux à faible durée de conservation sont aisément bradés en périodes de pointe de production. La banane est

le sous-produit des plantations le moins conservable. Par conséquent, il est le produit dont on cherche à se débarrasser le plus rapidement. Au vu de cette situation de surproduction des féculents, l'essentiel de la hausse des prix sur les marchés de détail résulte de leur raréfaction et de la multitude des intermédiaires.

#### TAUX DE PERTES DE LA PRODUCTION VIVRIERE

	Production brute base 100	Retenu pour pertes au stockage et semences	Productions disponibles
Riz paddy	100	27	73
Maïs	100	21	79
Ignames	100	40	60
Manioc	100	-	100
Taro	100	30	70
Plantain	100	30	70

SOURCES : Actualisation du plan vivrier, op.citée.

#### EVOLUTION DU PRIX DE LA BANANE PLANTAIN SUR LES MARCHES EN 1982.

LIEU \ MOIS	Jan	Fev	Mars	Av	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Zone de forêt moyenne annuelle 61	27	34	41	104	71	86	75	89	51	50	47	51
Zone urbaine moyenne annuelle 78	17	47	87	-	-	82	139	116	82	85	-	51

#### EVOLUTION DU PRIX DE L'IGNAME PRECOCE SUR LES MARCHES EN 1982.

LIEU \ MOIS	Jan	Fev	Mars	Av	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Strate rurale moyenne annuelle 118	78	167	140	-	-	-	-	139	107	77	-	-
Strate urbaine moyenne annuelle 156	-	141	110	-	231	-	221	173	134	122	-	115

SOURCES : Statistiques agricoles 1982, p.53 et 54.

PRIX DE QUELQUES PRODUITS VIVRIERS SUR LES MARCHES RURAUX DU NORD-EST (1).  
 (ENTRE PARANTHESES, PRIX SUR LES MARCHES URBAINS.)

PRODUITS PERIODES	AVRIL 1980	AVRIL 1981	AVRIL 1982	AVRIL 1983
Riz blanc	145	(164) 144	(164) 165	(158) 154
Maïs grains	76	( 90) 68	(112) 65	( 90) 65
Igname précoce	124	(131) 127	(156) 118	(109) 94
Igname tardive	58	( 57) 49	( 74) 69	( 54) 61
Manioc	32	( 53) 32	( 69) 43	( 35) 28
Banane plantain	39	( 65) 37	( 78) 61	( 44) 43

SOURCES : Sous-direction des statistiques agricoles et forestières.  
 Enquêtes des marchés.

Sur les marchés urbains, le prix des féculents a atteint celui du riz qui pourtant a une valeur énergétique trois fois supérieure. La calorie de féculent revient donc plus cher au consommateur qui a intérêt à se nourrir de riz. Cette politique des prix à la consommation, conduite en dehors des préoccupations de la production, favorise la consommation des céréales.

(1) Le département d'Abengourou y figure.

## B. L'autoconsommation et les circuits de commercialisation.

L'un des objectifs de la politique d'autosuffisance alimentaire est la satisfaction des besoins d'une population rurale en forte croissance malgré l'exode rural; L'enquête à Niablé permet de rendre compte de l'importance numérique des migrants attirés par le milieu écologique favorable à l'économie de plantation spéculative. Le brassage de population qui en a résulté contribue à modifier les habitudes alimentaires des uns et des autres.

### 1) Les modifications structurelles au niveau local.

Elles concernent la démographie, la consommation paysanne et la demande locale.

#### a) La démographie:

Niablé est crédité d'une population de 6.816 habitants par le dernier recensement qui date de 1984. Mais cette population est largement sous estimée à cause, entre autres, de l'importance des déplacements des individus. Elle est composée à 32,79% d'autochtones, 9,21% d'allochtones et de 58% d'allogènes. Entre les deux derniers recensements, soit 5 ans, il y a eu une différence positive entre les natalités et les mortalités de 1.051 naissances. Dans le même temps, 2.249 migrants s'y installaient. Le taux d'accroissement de la population locale entre les deux recensements serait donc de 48,41% en cinq ans, ce qui paraît invraisemblable. Du même coup, la sous-estimation de la population lors d'au moins l'un des recensements est confirmée.

#### POPULATION DE NIABLE EN 1984

Autochtones		Allochtones		Allogènes		Total
masculin	féminin	masculin	féminin	masculin	féminin	
1096	1138	304	324	2137	1817	6816

## L'accroissement naturel:

Temps écoulé entre 2 recensements	MORTALITE				TOTAL	NATALITE		TOTAL	Différence en plus
	hommes	femmes	garçons	filles		garçons	filles		
5 ans	18	5	7	3	33	549	535	1084	1051

## Les mutations:

Année de recensement	Individus venus de intérieur, autres départements			Total	Individus partis vers intérieur, autres départements			Total
	autres départements	étranger	é		autres départements	étranger		
1984	37	229	2010	2276	3	23	1	27

SOURCES : Recensement démographique du département d'Abengourou sous-préfecture de Niablé, N°19/SPN.

Les migrations liées à la recherche de terre n'ont pas encore parachevé la redistribution des hommes par l'économie de plantation. De ce fait, la main-d'œuvre continuera d'affluer à Niablé pendant que sur place, la population poursuivra sa croissance à cause de l'importance de la natalité inhérente à la prédominance des jeunes en âge de procréer.

Cette population, essentiellement tournée vers l'agriculture, contribuera certes à la production vivrière en même temps qu'à celle des cultures de rente. Mais elle est aussi consommatrice de produits vivriers. Par conséquent, tout accroissement de la population signifie l'accroissement des consommateurs même si le facteur revenu est tout aussi important. Cet accroissement quantitatif et qualitatif de la population entraîne une autoconsommation accrue de même que des changements au niveau de la consommation.

## b) Un nouveau type de consommation:

En zone forestière, les revenus fournis par le cacao et le café sont sans commune mesure avec ceux issus des autres spéculations dans les conditions actuelles de prix (1). La rémunération de la journée de travail est évaluée à

1.500F par jour sur les cafériers (au prix de 175F/KG). Sur les cacaoyers, elle varie entre 2000 et 3000F/KG (le kilo de cacao étant payé à 350F) suivant l'état d'entretien des plantations (2). En revanche, la journée de travail sur le riz pluvial revient à 618F (le produit étant vendu à 80F/KG) alors que pour l'igname, la valorisation est comprise entre 900 et 1000F.

Au vu de cette moindre productivité du travail sur les cultures vivrières, il paraît difficile de demander des efforts supplémentaires en vue d'accroître, de préférence, la production vivrière tant que ces rapports de prix prévaudront. Pour quelles raisons doivent-ils essayer de gagner entre 500 et 1000F par jour de travail, sans garantie d'écouler leurs produits de surcroît, lorsque les cultures d'exportation, plus facilement contrôlées par les autorités qui y prélèvent un surplus, permettent de meilleures rémunérations?

En fait, le pouvoir d'achat des producteurs de cultures d'exportation a évolué favorablement. Alors qu'un kilo de café permettait d'acheter 1,6 à 1,7KG de riz en 1978, c'est dorénavant 2,2KG qui sont permis. C'est que contrairement à certains produits, le prix du riz à la consommation a été stable jusqu'en 1977. Par la suite, une baisse brutale a été constatée avant que <sup>ne</sup> s'amorce une légère reprise à la hausse depuis 1982.

Ces prix, favorables à la consommation, incitent les planteurs à acheter du riz au détriment des produits vivriers autoconsommés habituellement. En effet, il est préférable de produire du cacao et/ou du café et de consommer du riz (importé pourquoi pas?). Cette monétarisation de l'alimentation qui prend de l'importance brise également le lien qui prévalait entre la production et la consommation alimentaire. Du coup, les possibilités d'évolution du modèle alimentaire s'étendent bien que les dépenses alimentaires soient encore à un bas niveau par rapport à celles consacrées à la scolarisation et à l'immobilier etc...

Certains planteurs sont à la tête d'une famille numériquement importante. De surcroît, ils emploient une substantielle main-d'œuvre salariée. Tout ce monde constitue des consommateurs qui réduisent d'autant les surplus vivriers en se ravitaillant directement à la plantation vu que les manœuvres sont nourris par l'employeur. Ces derniers, qui sont très souvent originaires de contrées où les

(1) L'ensemble des chiffres qui sont cités ont pour source "Quelle intensification en économie de plantation ivoirienne? I. Histoire, systèmes de production et politique agricole. II. Quels programmes, pour quelles exploitations?" F. Ruf in "L'Agronomie Tropicale 1984, 39-4, p. 367-382 et L'Agronomie Tropicale, 1985, 40-1, p. 44-53".

(2) En 1963 déjà, le rapport de la SEDES estimait que pour le sud-est, la journée de travail était valorisée à raison de 365F sur les cafériers et à 665 sur les cacaoyers pour des prix de 90F/KG de café grain et 70F/KG de cacao.

En effet, parmi les dépenses alimentaires, le riz occupe la troisième place après les produits de la pêche qui précèdent ceux d'élevage et de chasse (viande). L'importance des dépenses en riz est due au fait que sa culture est pratiquée la plupart du temps par les allochtones et les allogènes. De ce fait, les autochtones sont contraints d'acheter le riz qu'ils consomment. Il en est de même pour les planteurs qui ne produisent pas suffisamment de banane à la suite du vieillissement de leurs plantations. Ces derniers sont également obligés d'en acheter s'ils ne veulent pas changer momentanément de régime alimentaire car c'est un aliment de base des autochtones. En revanche, les produits tels que le maïs, l'igname, le manioc qui sont cultivés par la quasi-totalité des planteurs, font l'objet de très faibles dépenses.

L'augmentation des revenus agricoles suscite l'émergence d'une demande solvable de la part des planteurs qui ont de plus en plus recours au marché pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Ce comportement des planteurs crée une situation nouvelle dans laquelle l'offre de produits vivriers ne correspond pas toujours à la demande.

### c) Un nouveau type de demande

Les habitudes alimentaires ont tendance à se transformer sous l'effet de la monétarisation progressive de l'économie de subsistance. Le fait que Niablé connaît peu à peu une urbanisation y contribue énormément. Désormais, la population consomme non seulement ce qu'elle cultive, mais aussi ce qu'elle achète. Le riz, le pain, les produits du petit déjeuner et autres produits alimentaires (les conserves) permettent de diversifier le régime alimentaire à base de féculents des producteurs dont le pouvoir d'achat relatif s'est amélioré.

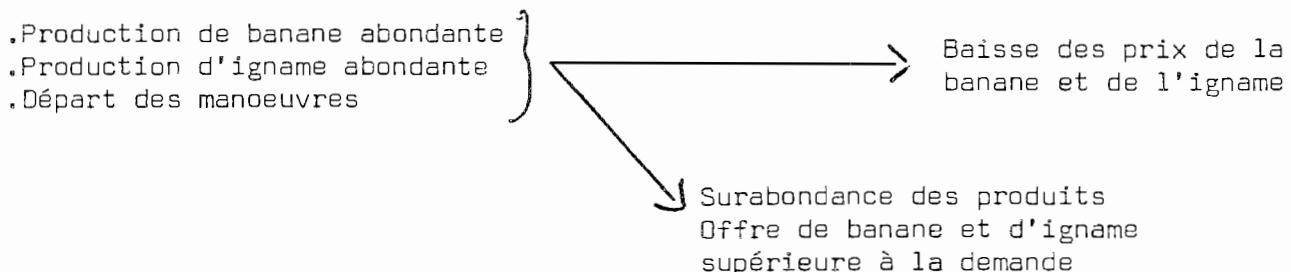
Cette diversification de la consommation repose sur les rentrées d'argent en provenance des cultures d'exportation qui représentent 92,4% des ressources moyennes en produits de l'agriculture des ménages en une année (1). De surcroît, la population est composée également de fonctionnaires et de libanais n'ayant pas une alimentation toujours à base de féculents. Aussi vont-ils contribuer au changement des habitudes alimentaires et de production.

(1) Cires, op.citée, p.8.

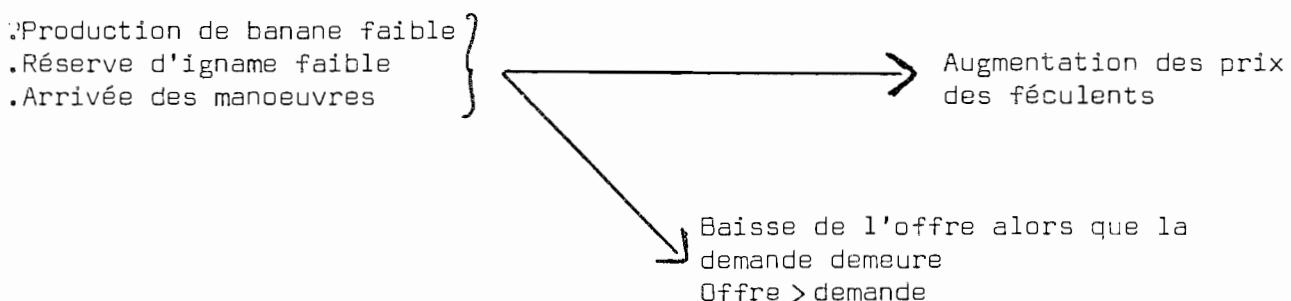
céréales constituent l'essentiel de l'alimentation, deviennent une fois à Niablé, des consommateurs de féculents et de maïs comme appoint. Pendant ce temps, la famille du chef d'exploitation devient plus dépensiére pour son alimentation qui se diversifie.

Le caractère rudimentaire des techniques de production fait que le calendrier agricole est étroitement soumis au climat, d'où une mise en culture à la même période tout comme les récoltes. Enfin de compte, les pointes de production des cultures pérennes, de la banane plantain et la récolte d'igname se recouvrent. Ces deux féculents voient leur production baisser simultanément en juillet et août, des mois qui correspondent au moment où les besoins alimentaires augmentent la suite de l'arrivée des manœuvres. Or, c'est la période où les planteurs disposent de très peu de ressources financières. Ce phénomène de baisse saisonnière de la production pèse lourdement sur le système de l'offre et de la demande de banane et d'igname, donc sur les prix.

#### Décembre-février



#### Juillet-août



Dès lors, le problème de la soudure se pose chez les exploitants dépourvus de réserves foncières. Momentanément, ils changent de régime alimentaire en rachetant des vivriers dont ils se sont dessaisis au moment des grandes productions, notamment du riz. C'est ce que **confirment** des résultats partiels d'une étude des "systèmes alimentaires dans la région Akan-est" par le Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES) (1).

(1) Etude des systèmes alimentaires dans la région Akan-est, 1986, CIRES, 10p.

## DEPENSES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES

Moyenne par ménage

TYPE DE DEPENSE	MOIS	AOUT ET SEPTEMBRE		OCTOBRE ET NOVEMBRE		TOTAL
		Moyenne / ménage(FCFA)	% du total du groupe (AL-MONAL)	Moyenne / ménage(FCFA)	% du total du groupe (AL-MONAL)	
Riz		2.772	16	1.592	9,5	4.364
Maïs		616	3,6	13	0,1	629
Ignome		71	0,4	99	0,6	170
Banane		1.891	11	1.508	9	3.999
Foutou		33	0,2	168	1	201
Arachide		68	0,4	9	-	77
Manioc		151	1	201	1,2	352
Produits dérivés du manioc		26	0,1	21	0,1	47
Viande		2.853	16,5	2.351	14	5.204
Poisson et pêche		6.085	35	6.847	41	12.932
Condiments		1.344	7,8	1.055	6	2.399
Fruits		-	-	3	-	3
Taro		67	0,4	4	-	71
Blé		-	-	64	0,4	64
Produits à base de farine		70	0,4	60	0,3	130
Petit déjeuner		442	2,6	568	3,4	1.010
Huile		479	2,8	152	3	931
Boissons		306	1,8	1.074	6,4	1.380
Autres produits alim.		3	-	682	4	685
Total dépenses alim.	17.277	100%		16.771	100%	34.048
% de l'ensemble des dépenses	38%			11%		17%
Habillement	3.066	11		7.906	6	10.972
Prod.Pharm.PML,Autres	578	2		5.692	4	6.270
Eléments de construction	-	-		34.994	26	34.994
Engrais,MERB,INS,SEM,PES	2.582	9		788	0,6	3.370
Equip. et outils agri-coles,autres	228	0,8		10.298	7,6	10.526
Equip.de transport						
+ voyages	217	0,7		4.128	3	4.345
Scolarité	13.692	48		52.974	39	66.666
Equip. et entr.ménager	146	0,5		1.774	1,3	1.920
Commerce(achat pour revente)	3.112	11		6.160	4,5	9.272
Autres dép.non alim.	4.908	17		11.106	8	16.014
Total dépenses non alim.	28.529	100%		135.820	100%	164.349
% de l'ensemble des dépenses	62%			89%		83%
Dépense moyenne totale	45.806	-		152.591	-	198.397
(Aliments + non aliments	100%			100%		100%

Certains planteurs disposant de bas-fonds vont suivre le mouvement en leur proposant les denrées dont ils ont besoin. L'un d'eux, ancien instituteur, s'adonne aux cultures de bas-fond depuis 1968. Sa clientèle est constituée par les 21 membres de la communauté libanaise et les fonctionnaires locaux alors que, jusqu'à sa dissolution, c'était la société d'Etat chargée de la commercialisation des produits vivriers, AGRIPAC, qui lui achetait ses produits. Il peut être considéré comme un planteur moyen au vu de ses revenus agricoles de l'année 1985-1986 s'élevant à 400 000F. Ils sont issus de la commercialisation des légumes (gombo, concombre, aubergine) qui lui ont rapporté 30 000F, le riz a rapporté 100 000F, les pépinières de café et cacao 200 000F tandis que les ventes des productions ca-  
caoyères et caférières<sup>se</sup> sont élevées à 70 000F, ceci, après la perte de 10 ha de cafériers produisant 3 tonnes et une parcelle de cacaoyers produisant 1 tonne dans les incendies de 1983 (1). Ses rapports avec les sociétés d'encadrement de l'agriculture consistent, en ce qui concerne la SATMACI, en un don de semences de riz (IR 5) en 1985. Au niveau de la SODEFEL, ils se limitent pour l'instant à des comptes rendus des réunions tenues avec la direction départementale d'Abengourou qui font état de futurs projets d'achat de riz, de banane, d'igname et des légumes etc... (2). Outre les 200 KG d'engrais utilisés en 1985-1986, il eut recours aux herbicides pour limiter l'emploi de la main-d'œuvre rémunérée à raison de 500 F/jour. En 1980 déjà, sans compter la part autoconsommée, la SODEFEL avait contribué à la commercialisation de 1603 KG de fruits et légumes qui avaient rapporté 111 000 F aux maraîchers de Niablé.

L'approvisionnement en céréales est surtout le fait des planteurs bloqués sur le plan foncier. Le riz sert à nourrir la cellule familiale alors que les manoeuvres se contentent de manioc, de taro, d'igname, de maïs etc... Le riz requiert plus d'investissement en travail (particulièrement au niveau du désherbage) mais cet investissement est compensé ou rentabilisé en quelque sorte par la diminution de la fraction de temps consacrée à la préparation des repas. Il peut en particulier être cuisiné par un homme alors que le pilage du foutou de banane, d'igname, de taro etc... est une activité exclusivement féminine. Un transfert du travail féminin vers d'autres activités productives est alors possible.

Cette diversification de la consommation alimentaire par l'addition d'autres produits, entretenue par les relations avec l'extérieur, est difficilement satisfaite par l'agriculture vivrière. Il s'ensuit une monétarisation accrue de l'économie agricole qui se traduit par la part des produits vivriers commercialisés.

(1) Ce qui représente des revenus annuels de plus de 850 000F aux prix en cours lors de la campagne agricole 1985-1986.

(2) Le riz est actuellement vendu aux acheteurs Dioula à 80F/KG tandis que les légumes sont commercialisés au marché de Niablé.

## 2) La commercialisation vivrière à Niablé.

La vente au niveau de Niablé s'effectue de différentes façons: sur les lieux de production, à domicile, au marché etc... Des contraintes sont imposées néanmoins par le calendrier agricole qui libère les actifs des tâches champêtres. Ceux-ci peuvent alors se livrer à la commercialisation.

### a) Les contraintes au niveau de la récolte:

La contradiction est faible au sein du calendrier agricole entre les travaux sur les cultures vivrières et pérennes, notamment entre l'igname et le cacao. Ceci permet une mobilisation de la force de travail de façon ordonnée. Mais les choses changent au moment de la récolte puisque la banane atteint sa pointe de production pendant les opérations de commercialisation et/ou d'entretien des cultures de rente. L'igname précoce arrive à maturité au début de la traite tandis que la tardive doit être récoltée de décembre à fin janvier et tard si possible. Seule la récolte du manioc, dont la maturation commence entre le 6ème mois et le 9ème mois selon la variété et les conditions du milieu, peut s'étaler sur toute l'année, obéissant aux besoins. Le taro également peut se conserver sous terre mais dans une moindre mesure tandis que le maïs et le riz doivent être récoltés en même temps que se déroulent les opérations d'entretien et/ou de récolte des cultures de rente. Tous ces travaux en même temps font qu'il est courant pour les planteurs ne disposant pas d'une main-d'œuvre abondante de sacrifier les cultures vivrières au profit des cultures de rente plus rémunératrices.

La récolte est impérative pour l'arachide sous peine de germination et également pour le maïs, la banane dont les fruits aux 3/4 pleins sont à couper. Souvent, les récoltes se font tardivement, ce qui occasionne des pertes considérables entre le lieu de production et de consommation. Les pertes de la banane estimées jusqu'à 35-40% se situent à tous les niveaux, depuis les producteurs aux détaillants. Elles s'expliquent par le manque d'acheteurs. Pendant la traite où la banane abonde, les transporteurs n'hésitent pas à abandonner les chargements de banane en faveur des produits d'exportation mieux conditionnés et moins salissants. Dans l'ensemble, seules les céréales ont de grandes capacités de conservation. A titre d'exemple, le stockage de la banane ne peut excéder sept jours à température normale (27° à 32°C) alors qu'à 16°C, la conservation est de trois semaines.

### b) La conservation et la transformation

Une fois récoltés, les vivriers sont conservés de différentes manières: sur les claies pour l'igname et dans des magasins pour la banane, le riz, le maïs, etc... Seuls le manioc et le taro dans une moindre mesure peuvent se conserver dans de bonnes conditions sous terre après leur maturité. Le manioc qui est peu apprécié constitue un recours pendant les périodes de soudure où il est consommé par nécessité. Sa racine est pauvre en protéines mais c'est un aliment presque exclusivement énergétique (1). La préparation culinaire s'accompagne de pertes de l'ordre de 10 à 15% d'écorce et de fibres. Sa récolte est souvent conditionnée par les pénuries alimentaires. Seul le délai de conservation des racines pose des problèmes puisqu'il n'excède pas trois jours après la récolte. Dès l'arrachage de la racine, la qualité commence à diminuer ainsi que la facilité d'épluchage. Le produit doit donc être utilisé dans bien des cas, le jour même de la récolte.

Rares sont les planteurs disposant de magasins de stockage appropriés alors que la création de moyens de stockage avait été promise lors de la tournée de sensibilisation. Cette précarité de la conservation contribue à faire baisser les quantités disponibles pour l'autoconsommation et la vente. La transformation concerne un seul produit, le manioc, qui devient un produit plus ou moins stabilisé de manière artisanale par les femmes. Elles ont besoin d'environ trois jours de travaux longs et pénibles pour obtenir le produit transformé. Au cours de cette période, les racines sont séchées artificiellement pour abaisser l'humidité, fermentées et cuites.

Le principal produit est l'attiéké qui est une semoule précuite à la vapeur après la fermentation lactique des racines et dont la conservation est limitée à quelques jours. Par contre le gari se distingue de l'attiéké par sa cuisson sèche qui permet une plus longue conservation. D'autres modes de transformation des racines du manioc existent, parmi lesquels figurent le placali qui est une pâte fermentée et les cossettes issues de la racine épluchée et séchée au soleil.

L'activité des artisanes spécialisées dans la transformation porte sur de faibles quantités qui s'intègrent parfaitement aux conditions du marché local. Mais le prix de revient relativement élevé tout comme la faible durée de conservation des produits ( à l'exception du gari ) font qu'ils sont peu compétitifs.

(1) Ses feuilles sont plus riches en protéines mais elles ne sont pas consommées en dehors des ressortissants de Danané.

face au riz et au pain. Les prix du manioc et des produits transformés ne sont pas fixes. Dès lors, un marchandage préside toutes les opérations d'achat-vente.

La faible possibilité de conservation des produits vivriers a pour conséquence de rendre la commercialisation des surplus momentanés obligatoire afin de limiter les pertes.

### c) Le circuit de commercialisation

La commercialisation des produits vivriers est une activité accessoire dans les activités des ménages. Son dispositif a un caractère diffus et diversifié, prenant à l'occasion la forme de ventes ponctuelles dans la cour portant sur de petites quantités. Il use souvent d'intermédiaires et utilise les réseaux de commerce en place. La banane est vendue généralement par régimes tandis que l'igname et le taro le sont par tubercules. En cas de commercialisation en gros, ils sont vendus à la charge, celle d'une camionnette par exemple.

L'activité de commerce des vivriers sur les marchés est du ressort des épouses aidées à l'occasion par les filles. Ce sont elles qui gèrent les recettes affectées aux petites dépenses quotidiennes des ménages. Ici s'apprécie l'importance de la polygamie. Les femmes peuvent se libérer des travaux agricoles après le semis qui intervient après les premières pluies. Pendant cette période, deux des planteurs ne disposant pas de main-d'œuvre féminine suffisante écoulent leurs produits en gros auprès des revendeuses attitrées. La période des semaines entraîne des problèmes de commercialisation pour les femmes procédant en même temps à la récolte et à la vente. Dès lors, elles consentent à écouter leurs produits aux revendeuses passant de domicile en domicile.

Par contre, au moment des pénuries en produits vivriers qui surviennent aux mois de juillet et août, la plupart des épouses et/ou les filles des planteurs commercialisent les vivriers qui connaissent des cours relativement élevés: le prix du régime de bananes atteint 500F alors qu'il oscille entre 200 et 300F en période d'abondance. Au moment de la hausse des prix de la banane, ce sont ceux des condiments semés aux mois de mars et avril qui chutent, valant 300F le panier contre 2000 à 3000F en mars (pour les condiments semés en décembre). La variété d'igname Florida introduite récemment par un ancien lauréat de la Coupe Nationale du Progrès connaît une commercialisation de plus en plus forte. Son prix de vente dépend aussi des quantités disponibles puisqu'il est de 50F/KG après la récolte contre 100F après le semis.

A ses débuts à Niablé en 1983, le planteur en question en a acheté 20KG à raison de 200F/KG, soit une valeur de 4000F. La récolte a été de 120 tonnes en 1985 revendues aux prix de 1000 à 2000F suivant les quantités. La commercialisation de cette igname s'étend progressivement aux villages environnants et permet des gains sub-

stantiels ( de l'ordre de 400 000F pour un autre planteur en 1985 ).

Hormis des cas isolés, il est difficile de cerner les ventes de cultures vivrières, surtout la valeur du produit qui n'occupe pas la même place dans l'esprit des planteurs que les cultures pérennes. La disparition de la référence au poids rend difficile les estimations. En outre, des échanges d'ordre contractuel ou non-marchands entre planteurs et urbains ont fréquemment lieu. Mais quoique secondaire, la commercialisation des produits vivriers s'effectue pendant toute l'année. Elle rapporte des sommes non négligeables aux planteurs, particulièrement au moment où ils sont confrontés aux problèmes de la soudure: plus du quart des revenus des planteurs en produits de l'agriculture provient de la commercialisation des vivriers en août et septembre contre 2% en octobre et novembre (1). En valeur brute, beaucoup plus aux grands planteurs non encore bloqués sur le plan foncier et qui procèdent donc à des défrichements annuels et/ou possèdent des parcelles de cultures pérennes non encore en production. C'est ainsi que ceux qui nous ont cité les chiffres de vente les plus élevés sont ceux vendant une grande quantité de produits vivriers au prix unitaire bas afin d'éviter le stockage et probablement, avant que les denrées ne se détériorent.

Mais toute vente traduit-elle l'existence d'un surplus?

d) Toute commercialisation ne signifie pas l'existence d'un surplus.

Si tous les planteurs vendent des quantités variables de produits vivriers en période d'abondance afin de diversifier leur alimentation, ou poussés par la nécessité de faire face à des imprévus, la plupart en rachètent pendant les pénuries vivrières, notamment en juillet, août et septembre. Outre le poisson et la viande, des produits agricoles tels que le riz, la banane, l'igname etc... sont rachetés. C'est la période où la moyenne des dépenses alimentaires par ménage est la plus élevée, atteignant 38% du total des dépenses. Dans l'ordre, les dépenses concernent le poisson (35%) , la viande (16,5%), le riz (16%), la banane (11%) etc... (2). Seuls les planteurs non bloqués et pratiquant la diversification des cultures arrivent à satisfaire leurs besoins en produits vivriers à partir de leurs propres productions.

Les ventes semblent obéir à une logique : éviter le maximum de pertes des denrées hautement périssables en tirant un revenu momentané qui servira, parfois

(1) Document Cires, op.citée, p 7.

(2) Cires, op.citée, p 8.

en partie, à racheter des vivres quelques mois plus tard. Face au court délai de conservation des féculents qui sont parfois des sous-produits (banane, taro, igname), il est nécessaire de vendre une part de la récolte même si une pénurie est inéluctable quelques temps après. Dans tous les cas, les cultures vivrières représentent une part importante des revenus des planteurs même si, sur le plan monétaire, elles n'en constituent qu'une infime partie.

La commercialisation s'effectue également en milieu urbain dans l'espoir de trouver de meilleurs prix. Le but même de la politique d'autosuffisance alimentaire étant le ravitaillement des centres urbains en croissance rapide où les problèmes de pénuries se posent avec plus d'acuité, qu'en est-il au niveau de la commercialisation des produits vivriers concurrencés par les produits importés?

### 3) Les limites de la commercialisation en milieu urbain :

Ce type de commercialisation concerne la vente principalement dans le chef-lieu du département, Abengourou, situé à 37 KM de Niablé et accessoirement dans les villes d'Adzopé et de Bongouanou où est vendu le riz produit à Niablé. Il a un rôle important à jouer en rendant possible l'approvisionnement du consommateur au niveau du détail à partir d'une production atomisée, saisonnière, très souvent périssable et d'un accès difficile.

#### a) L'action de l'O.C.P.V.

Dans le diagnostic porté sur les causes de la stagnation de l'agriculture vivrière, le livre vert de l'autosuffisance alimentaire dit " qu'aucune stratégie de développement des cultures vivrières ne saurait être efficace en dehors d'une politique de commercialisation adaptée et cohérente ". Plusieurs années après cette déclaration, la commercialisation qui n'est pas mieux organisée, est en retard sur la production. Lors de la précédente intervention directe de l'Etat dans le problème vivrier, une société d'Etat (AGRIPAC), était chargée de l'achat des produits auprès des planteurs. Cette fois-ci, un organisme d'Etat, l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), a un rôle qui se limite à la coordination entre les producteurs et les acheteurs : assurer une meilleure circulation de l'information entre les zones de production et de consommation. Dès l'annonce de l'existence d'un produit, des contacts doivent être pris avec les acheteurs pour la mise en place des structures d'évacuation.

Sa création au niveau national remonte à 1984 mais l'office est opérationnel au niveau du siège d'Abengourou depuis août 1985. Il a procédé déjà à la localisation des zones de production. Parmi celles-ci, Niablé passe pour être un lieu de

production de manioc, taro, igname et à un degré moindre de banane. La situation des vendeurs est la suivante : ceux qui achètent sur les lieux de production sont aussi des détaillants dont 110 ont été recensés sur les deux marchés d'Abengourou. Surtout, il n'existe pas de grossistes attitrés de produits vivriers à Abengourou puisque ces denrées ne rapportent pas autant que le café et le cacao.

Le projet de l'OCPV à partir de cette constatation serait la constitution de groupements d'acheteurs de vivriers avec comme critère, pour être grossiste, l'achat dans l'année d'au moins trois tonnes. Les grossistes se chargerait alors de ravitailler les détaillants. Il est également prévu la construction d'un centre de conservation des produits vivriers, géré par une structure autonome sous la direction de l'OCPV qui assurerait l'encadrement et la formation des agents de distribution et des producteurs.

En réalité, le marché alimentaire est très composite, qu'il s'agisse du riz, du maïs ou des féculents. Le secteur de la commercialisation du riz et, à un degré moindre, celui du maïs, est organisé. Ce marché officiel est influencé par les politiques de prix et de commercialisation décidées par l'Etat. Mais concernant l'autre marché non structuré, ces politiques ne sont efficientes que par des effets indirects, sinon pervers. Cette diversité du système de commercialisation complique l'appréhension et la mise en place d'une politique cohérente.

#### b) Les formes d'échanges

Il en existe deux types suivant les moyens des acheteurs :

- le type de commerce organisé par les acheteurs attitrés de vivriers disposant de peu de moyens financiers et de transport. Ils achètent des quantités relativement petites de produits qu'ils écoulent au détail par l'intermédiaire des membres de leur famille. Dans ce cas, ils disposent de petits magasins de stockage près des marchés. Dans un autre cas, ils livrent les produits à l'usine ou à des acheteurs agréés. Il s'agit de commerçants dioula qui ne respectent pas toujours les prix fixés.

Le maïs, parmi les céréales, est le produit susceptible de voir son prix baisser fréquemment, suite à la réduction des débouchés. En effet depuis un an, le nombre des acheteurs a diminué. Or, en même temps, la production s'est accrue. Concernant le riz, ce sont les quantités qui ne sont pas parfois respectées. Les féculents sont achetés le plus souvent par des femmes en provenance d'Abengourou qui viennent s'approvisionner en camions d'une ou deux tonnes.

Ainsi, faute de structures fiables d'évacuation des produits vivriers, les prix garantis ne sont pas toujours respectés par ce circuit qui est également relativement défaillant sur le plan de l'hygiène et des conditions de stockage. Il n'a certainement pas le caractère spéculatif qu'on lui prête, au vu de ses marges bénéficiaires qui demeurent modérées. Une étude du CIERIE (1) affirme que ce type de commerce des produits vivriers est dans l'ensemble assez performant si l'on compare ses prix au détail à ceux de la production (le rapport obtenu se situe à 2,15). L'accroissement des coûts de distribution, suite aux nombreux intermédiaires, et de transport est à l'origine du niveau des prix de détail et de leur instabilité.

- le deuxième type de commerce est pratiqué par les acheteurs de cacao et café. L'achat des vivriers les occupe entre deux activités de traite. Ils ne se risquent pas dans le commerce des denrées périssables, type féculent, mais achètent plutôt des céréales qu'ils stockent jusqu'à la baisse de leurs activités principales. A ce moment, l'écoulement des produits se fait par des camions de plusieurs tonnes. Trois libanais acheteurs de cacao et café sur six à Niablé se livrent à ce type d'activité. Le tonnage commercialisé est faible par rapport à leur vente de cacao et café parce qu'il s'agit d'une activité secondaire d'une part et ils sont concurrencés par des dioula installés à Niablé ou en provenance de diverses villes du pays d'autre part. Le 26/02/85, un chargement de 35 tonnes de maïs réalisé par un acheteur domicilié à Abengourou prit la destination du Niger.

A partir de l'établissement de 17 certificats d'origine par l'agent local de la caisse de stabilisation, il s'avère que 9 acheteurs de céréales proviennent d'Abengourou, 5 résident à Niablé, 1 est de Bouaké, 1 d'Abidjan et un cas n'est pas précisé. C'est dire combien le village de Niablé attire des acheteurs de céréales de provenances diverses, ceci sans compter les nombreux cas non signalés. En général, pour les féculents, les acheteurs ne se font pas délivrer de certificats. Une quantité de 115,777 tonnes de céréales ont été vendues pour un montant de 6.830.323 F au cours de la période du 26/02/1985 au 03/01/1986 au vu des 17 certificats. Malgré les plus grands moyens dont il dispose, notamment de transport, ce type de commerce ne commercialise qu'une faible partie des produits vivriers.

La commercialisation est donc moins aléatoire quand il s'agit de vendre des céréales contrairement aux féculents hautement périssables. La situation change-t-elle au niveau des marchés urbains?

(1) CIERIE: Synthèse et interprétation de l'évolution récente des prix des produits vivriers traditionnels de 1970 à 1977, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Abidjan, 1978.

#### 4) L'approvisionnement des marchés urbains en féculents

Au niveau des zones de production, il devait être mené une " vigoureuse action de structuration et de redynamisation des coopératives pour assurer les opérations de collecte, de groupage et d'évacuation des récoltes ". Ces propos du Ministre du Développement Rural sont parus dans le livre vert de l'autosuffisance alimentaire, page 18. Or, les opérations de vente sont assurées par les planteurs ou des acheteurs individuels avec des succès divers.

##### a) Les problèmes de transport

La pointe de production des féculents intervient au moment des travaux en rapport avec les cultures pérennes plus rémunératrices. C'est là que naissent la plupart des problèmes de la commercialisation des féculents qui sont de plus en plus difficilement collectés à la suite de la dispersion croissante des zones de création des plantations. Généralement, le transport des féculents de la plantation au village se fait en même temps que celui du cacao et du café. Mais lorsque doit intervenir le deuxième stade de l'acheminement des vivriers, c'est à dire de Niablé à Abengourou, le problème du coût se pose. La hausse généralisée des tarifs devient un obstacle à l'acheminement des vivriers à destination d'Abengourou dans la mesure où le prix de la location d'un camion pèse considérablement sur les gains. Parfois, les frais de transport accaparent la totalité du produit de la vente.

Les problèmes de transport constituent l'une des raisons pour lesquelles les féculents connaissent des taux de détérioration assez importants. Dès lors, la possession d'un camion et/ou les rapports de parenté avec un acheteur de cacao et café deviennent des atouts pour limiter les pertes de vivriers.

Mais est-il sûr qu'un chargement de féculents à destination d'Abengourou est écoulé aisément?

##### b) Les incertitudes de la vente

Abengourou est le chef-lieu d'un département grand producteur de vivriers cultivés en association avec le cacaoyer et cafier. L'exiguïté des marchés ruraux fait que c'est le lieu par excellence où se fait la vente de plusieurs denrées. Une situation concurrentielle existe donc sur les marchés de la ville, contribuant à faire baisser les prix des denrées. Les prix pratiqués sont certes quelque peu supérieurs à ceux en vigueur dans les campagnes mais la cherté des transports fait qu'il est possible de se retrouver avec des pertes pendant les pointes de production.

Certains planteurs ne vendent à Abengourou qu'avec la certitude de réaliser des bénéfices. Dans le cas contraire, la vente s'effectue à Niablé où les denrées servent à nourrir la famille et la main-d'œuvre.

Des planteurs ont contracté des prêts auprès de la BNDA pour la mise en valeur de plusieurs hectares de manioc, d'igname, de maïs. La production était destinée à l'approvisionnement local et urbain. Or, quelques fonctionnaires cultivent des ares de vivriers, surtout du manioc auquel conviennent tous les types de sol. Dans le même temps, une certaine quantité de vivriers arrivent du Ghana pour profiter des cours plus élevés de ce côté-ci de la frontière. Cette situation conduit à une réduction des débouchés escomptés.

Sur les trois cas de culture de vivriers destinés à l'approvisionnement de marchés urbains, 16 ha ont été plantés en manioc et 12 ha en maïs, en riz pluvial et en igname complantés. Seule la production de riz a pu être écoulée relativement facilement et dans une moindre mesure le maïs. L'igname a trouvé un débouché limité et le reste a été autoconsommé. Quant au manioc, sa mise en vente en 1984 a correspondu à une surproduction qui a rendu sa vente difficile. Le produit de la vente du manioc sur les marchés d'Abengourou servait à payer le prix du transport en certaines occasions. Suite à ces déboires, les planteurs ont vendu le manioc en détail sur le marché de Niablé pour des gains journaliers de 2.000 à 2.500 F qui ont permis le remboursement d'une partie des prêts. De l'avis des planteurs, il est préférable de vendre les féculents à Niablé pendant les pointes de production parce qu'on évite les incertitudes de la vente et les frais de transport.

La situation est-elle meilleure pour la vente des céréales dont le déficit national va croissant?

### 5) La commercialisation des céréales.

L'achat des céréales est assuré depuis un an par des filiales du groupe Jean Abile Gal (JAG) qui a mené une campagne de sensibilisation auprès des producteurs. Cependant depuis un an, des problèmes se font jour au niveau des débouchés du maïs à Abengourou.

#### a) La vente du maïs à Abengourou

Une filiale du groupe JAG qui fabrique des aliments de bétail s'est installée à Abengourou en 1983. Depuis cette date, elle achète le maïs local. D'une capacité de traitement de 1.200 tonnes d'aliments de bétail par mois composés à

à 50-60 % de maïs, l'usine est ravitaillée à part égale par les départements d'Abengourou et de Bondoukou. Outre le maïs auquel peut se substituer les brisures de riz, les aliments sont composés de son de blé, de tourteau de coprah et de coton etc...

En pleine capacité de traitement, l'usine n'arrive pas à réceptionner toutes les livraisons de maïs. Dès 1984, de 300 à 400 tonnes de maïs attendaient sur le parking alors que les capacités de l'usine ne dépassent pas les 200 T par jour. La première année, il a fallu sensibiliser les planteurs. Mais dès la deuxième année, des problèmes de surabondance par rapport aux capacités de l'usine se sont posés.

Abondant quelques temps après sa récolte en juillet-août, le maïs se fait rare vers la fin de la campagne agricole. Alors son prix de 50 F à la livraison à l'usine tend à augmenter. En mars 1986, il était acheté à 59 F. Cette situation incite au stockage lorsque le prix de 50 F a cours. Du coup, ce sont les livraisons tardives qui sont refusées.

La production des aliments de bétail alimente à 70% le marché abidjanais situé à 200 km; seulement 10% de la production reste dans le département. Aussi, face aux frais de transport revenant à 28-30 F/KM/tonne, le siège envisage-t-il de réduire de 70% la capacité de traitement de l'usine et proportionnellement les achats de maïs. Une autre usine d'un traitement de 2.500 tonnes par mois sera implantée dans la zone industrielle de Yopougon à Abidjan.

Des problèmes sont déjà apparus pendant les deux dernières campagnes. Une limitation des achats de maïs au niveau de l'usine s'est répercutée au niveau de Niablé par un refus de la part des acheteurs, libanais et dioula, d'accepter toutes les quantités produites. Des planteurs se sont retrouvés avec leurs produits, acceptant de s'en débarasser à tous prix. Ceci a été fait à la grande satisfaction de certains acheteurs. Cette incertitude de l'écoulement du maïs s'est soldée par la réduction du nombre des acheteurs au cours de la dernière campagne. Trois acheteurs qui avaient écoulé 30.785 kg de maïs lors de la campagne 1984-85 ont exclu de leurs activités l'achat de maïs.

A l'opposé, la commercialisation du riz est moins aléatoire même si les lieux de livraison sont à une centaine de kilomètres de Niablé.

#### b) La vente du riz

Depuis quelques années, un engouement certain s'est manifesté pour la riziculture à la suite des prix offerts au producteur. Beaucoup de planteurs manifestent leur désir d'augmenter les surfaces cultivées. Ceux qui ne pratiquent pas la riziculture veulent bien s'y adonner. Une quantité non négligeable de la

production sert à l'alimentation des producteurs suite à la modification des habitudes alimentaires. Mais certains producteurs en écoulent une quantité importante. C'est le cas des planteurs originaires des savanes soudanaises ayant un passé rizicole et de certains planteurs autochtones disposant de grands bas-fonds mis en valeur par un main-d'œuvre suffisante. Un autochtone a souscrit un emprunt pour l'aménagement de 50 ha de bas-fond. En 1977, il avait réalisé une production de 44,207 tonnes de paddy en culture intensive.

Tous les planteurs produisant plus que leurs besoins livrent l'excédent à l'usine SORIZCI ( Société de Rizières de Côte d'Ivoire ) d'Adzopé ou à celle de Bongouanou. Pour ceux disposant d'un camion, la livraison se fait automatiquement. Par contre les autres doivent louer, ce qui n'est pas aisément à certains moments de l'année. Déduction faite du prix du transport, le kilogramme de riz revient à 90 F contre 80 F bord-champ. Cette différence de 10 F constitue un stimulant pour les acheteurs qui de ce fait, vont s'approvisionner à Niablé malgré les faibles tonnages qui leur sont proposés. La raison de cette persévérance est que la commercialisation du riz rapporte un prime de 15 000 F/tonne. Les planteurs qui veulent entrer en possession de cette somme organisent des chargements à plusieurs afin de se partager la ristourne. Cela se traduit au niveau des clients de l'usine constitués en majorité de planteurs. La seule exigence qui leur est imposée concerne la qualité du riz qui ne doit pas excéder 16% d'humidité ni contenir trop d'impuretés. L'usine dispose d'un silo de stockage d'une capacité de 10 000 tonnes. Le stock est régulièrement écoulé, ce qui fait que toutes les livraisons de qualité satisfaisante ont toujours été acceptées.

## CONCLUSION

Le dynamisme de l'économie de plantation commande le rythme d'expansion des cultures vivrières, principalement les féculents, par le mode de mise en place des cultures. Elles interviennent comme un élément du système de production, sans toutefois en constituer le moteur, rôle dévolu aux cultures pérennes. Cette complémentarité entre les cultures constitue le fondement même de l'économie de plantation. Elle survient lors des premières années de création des plantations, ce qui permet aux planteurs de subsister en attendant l'entrée en production des plantations, d'économiser la terre et la main-d'œuvre. Elle prend fin au moment où les cultures pérennes éliminent les cultures vivrières à partir de la troisième année de la plantation. Dès lors, la séparation des parcelles qui s'ensuit induit davantage de concurrence au niveau de l'utilisation des facteurs terre et travail. Mais la division sexuelle du travail permet de résoudre le problème de la concurrence puisque les femmes s'occupent des cultures vivrières et les hommes des cultures pérennes.

Cette situation a pu créer des excédents de produits vivriers (autres que le riz) suffisants pour satisfaire la hausse rapide de la consommation. Mais faute de réserve forestière à défricher, certains planteurs connaissent déjà une baisse sensible de leurs productions vivrières. Leur approvisionnement auprès des autres planteurs crée une nouvelle complémentarité entre les exploitations du village. Ce système s'est reproduit aussi longtemps que la forêt et la main-d'œuvre étaient disponibles, sans qu'interviennent des changements significatifs des procédés techniques, à l'exception de quelques innovations allant dans le sens de la diversification des cultures. Mais le ralentissement du rythme de création des plantations laisse planer des incertitudes sur l'avenir des cultures vivrières associées.

Afin d'y remédier, la SATMACI diffuse des thèmes techniques relativement simples qui visent à la croissance des rendements par unité de surface. La réussite de la campagne de recépage associé à des cultures vivrières (riz pluvial et maïs dont l'essor dépend en partie de l'intervention de l'Etat) permettrait d'économiser des terres. Pour y parvenir, il faudrait que le recépage parvienne à emporter beaucoup plus l'adhésion des planteurs qui n'y ont consacré pour le moment que 60 ha. Or, le recépage est difficilement imposable

aux planteurs sous peine de condamnation irrémédiable car ceux-ci savent que le système extensif qu'ils pratiquent est à leur avantage. Cette récurrence du souci d'intensification n'exclue pas d'autres questions auxquelles des réponses doivent être apportées, notamment au niveau de la recherche agronomique car l'insuffisance des moyens affectés à la recherche dans le domaine des cultures vivrières retarde d'autant les possibilités de stabilisation des systèmes cultureaux.

L'action de la BNDA dans le financement de la production vivrière doit être plus audacieuse. Mis à part les crédits à court terme du type crédits de campagne, la banque consacre l'essentiel de ses ressources au financement des grandes opérations d'extension des cultures d'exportation ou agro-industrielles. Au niveau des villages, son action obéit à des conditions beaucoup plus strictes et nettement moins spectaculaires. De par le fait même de la division sexuelle du travail, la contribution des femmes à la production vivrière est la plus déterminante. Or, leur plus grande difficulté d'accès direct aux crédits et à l'innovation technique réduisent considérablement l'efficacité d'une véritable politique d'intensification et de modernisation de la production vivrière. Le fait que le discours sur l'autosuffisance alimentaire s'adresse surtout aux hommes et aux descolarisés des centres urbains semble confirmer cette situation. Dans les faits, la monétarisation des besoins alimentaires et la commercialisation croissante des produits vivriers se traduisent par leur marginalisation en tant que productrices puisqu'elles sont de moins en moins maîtresses des systèmes de production.

L'accroissement de la population de Niablé est allé de pair: avec celui des revenus des planteurs, ce qui a provoqué une évolution des volumes et des modes de consommation. L'enrichissement de l'alimentation qui s'en est suivi s'est opéré par ajout plutôt que par substitution. La part autoconsommée s'est réduite au profit du recours au marché facilité par la péréquation des prix des transports qui permet la mise à la disposition des consommateurs du riz importé ou usiné et du blé à des prix plus avantageux, ce qui est pour le moins en contradiction avec les objectifs visés de hausse des productions locales (et nationales). Par ailleurs, l'évolution des rapports de prix entre le riz et les cultures pérennes favorable à ces derniers a contribué à l'augmentation de la consommation de riz. Cette hausse traduit également un avantage des céréales sur les féculents qui sont faiblement commercialisés. Ils ont une productivité élevée et résistent relativement bien aux aléas climatiques. Par contre, ils offrent des inconvénients au niveau de la préparation, du stockage, de la conservation et de la commercialisation. Par conséquent, ses potentiels débouchés sont de plus en plus investis par d'autres produits vivriers plus pratiques. En fin de compte, la rationnalisation des féculents par le biais d'un contrôle de la commerciali-

sation paraît plus aléatoire contrairement à l'aval de la production céréalière (le décorticage, le stockage, le transport etc...) qui se prête plus facilement à un planning. Par ailleurs, leur culture, telle qu'elle est prônée par les SODE, permet l'encadrement de tout le procès de production.

La reprise de la politique d'incitation à la production vivrière n'est nullement accompagnée d'une commercialisation efficiente. Elle est confiée à un secteur privé très hétéroclite. Les structures actuelles de commercialisation remplissent le rôle qui est le leur, adaptées qu'elles sont à un état donné du système de production. D'une part, les produits commercialisés ne dérivent pas nécessairement d'un surplus car les planteurs en rachètent au moment de la soudure. D'autre part, l'organisation de la commercialisation est la conséquence logique de la structure de la production et de la consommation qui est en croissance rapide et concentrée. Pourtant, ce secteur est tenu responsable des insuffisances de la commercialisation par ceux qui ramènent le problème vivrier uniquement à celui de la satisfaction de la demande urbaine. Toute la stratégie vivrière se ramènerait au dilemme suivant: produire ou non pour assurer un approvisionnement régulier et à un prix relativement bas des populations urbaines. Envisagé sous l'angle de pourvoyeur des populations urbaines, le secteur vivrier est donc qualifié de "traditionnel", surtout depuis les échecs des tentatives de rationalisation des circuits de commercialisation par l'Etat, qu'il s'agisse d'Agripac, de la Soderiz ou d'autres expériences. Présentement, le problème vivrier concerne moins la production dont les insuffisances sont plus qualitatives que quantitatives. C'est plutôt la partie post-récolte qui est concernée: la conservation, la transformation, la collecte et le stockage, le transport et la commercialisation.

Mais dans la mesure où les techniques extensives qui permettent leur production comportent des limites sur lesquelles elles butent inévitablement à terme (saturation foncière, disponibilité en main-d'œuvre non familiale etc..), de tels excédents commercialisables risquent de disparaître à l'avenir. Déjà, certains planteurs vont s'approvisionner en banane vers Bettié où les forêts classées sont largement entamées. Ce sont ces risques de chute des productions vivrières au niveau national auxquelles s'ajoute la hausse des coûts de production des cultures d'exportation et la volonté de contenir l'exode rural qui justifient amplement le slogan de l'autosuffisance alimentaire. Cette volonté politique suffira-t-elle à conférer le statut de cultures spéculatives aux vivriers?

Rien n'est trop sûr hormis le cas du riz et à un degré moindre du maïs qui trouveront un débouché industriel. Le seul féculent dont la mise en valeur s'est opérée en dehors de l'économie de plantation est le manioc. Or, sa culture à destination de la population urbaine répondait à la promesse de la construction d'une usine à Abengourou. Il paraît assez significatif que ce soient des planteurs moyens et bloqués sur le plan foncier qui se soient lancés dans l'expérience de la commercialisation du manioc, les grands planteurs pendant ce temps tournent leurs efforts de diversification vers la riziculture irriguée.

Est-ce à dire que la politique d'autosuffisance alimentaire qui est plutôt présente dans le discours trouvera un écho favorable auprès des planteurs bloqués? Déjà ceux qui commercialisent le plus de vivriers sont ceux qui procèdent à des défrichements annuels destinés avant tout aux cultures pérennes. Dans les conditions actuelles du système de production, de prix et de commercialisation, le sort des féculents paraît lié à celui de l'extension de l'économie de plantation. En général, les cultures vivrières sont une source de revenu d'appoint; elles ne constituent pas une priorité pour les planteurs qui n'y consacrent jamais des superficies préférentiellement aux cultures de rente.

Cette tendance des planteurs à réallouer la terre la plus productive aux cultures les mieux rémunérées s'accompagne d'une mise en valeur des vivriers sur des terres marginales à l'instar du manioc. Suivant la rémunération des produits, les cultures pérennes, encore plus le cacao, n'ont pas de concurrent pour satisfaire à une double stratégie de constitution d'un capital foncier et d'un revenu immédiat substantiel. Du coup, elles relèguent les cultures vivrières en position déterminée et dépendante.

La monétarisation en cours de l'agriculture vivrière conserve comme objectif premier la sécurité dans la satisfaction des besoins alimentaires de la famille. Par conséquent tant que la problématique vivrière sera posée en rapport avec les besoins prioritaires de l'Etat qui reproduit à l'échelle nationale la "détérioration des termes de l'échange" en favorisant les couches urbaines par des prix bas, il est possible que le blocage foncier entraîne des perturbations dans le secteur de la production vivrière, notamment des déficits.

En réalité, l'augmentation de la production alimentaire qui est souhaitée aura un coût. L'autosuffisance ne deviendra une réalité que si l'Etat joue un

rôle de soutien et d'incitation aux actions du secteur commercial. (Espérons dans ce cas que l'intervention étatique ne soit pas plus opérante dans ses conséquences inintentionnelles que dans les effets intentionnels explicites). D'ores et déjà, les perspectives de consommation établies ont été dépassées alors que les objectifs n'ont pas été atteints. Les importations de riz qui ont été estimées à 250 000 tonnes pour 1985 et 200 000 tonnes pour 1990 ont atteint 345 000 tonnes en 1983. Pour satisfaire les 750 000 tonnes de riz nécessaires à la consommation en 1990, il faudrait une production de 1500 000 tonnes de paddy équivalant à la mise en culture de 1000 000 ha. Manifestement, l'autosuffisance n'est pas pour l'immédiat. Des plans plus ambitieux doivent être engagés pour les années futures. Des mesures sélectives et réalistes doivent être envisagées, notamment une politique de dissuasion consistant à relever le niveau des prix des céréales. Les ressources ainsi dégagées pourraient être destinées à l'amélioration du niveau de production du riz. Dans tous les cas, l'autosuffisance alimentaire est un objectif politique qui n'est pas forcément réalisable comme en témoignent les expériences du passé.

En dernière analyse, les réalités de Niablé traduisent différents niveaux de soumission (économique, politique et idéologique), variables selon les périodes historiques, d'un terroir d'économie de plantation à un Etat " périphérique " de plus en plus en proie à des difficultés pour honorer ses engagements financiers vis-à-vis du " capitalisme central ". Comment se partagera dorénavant la plus-value entre l'Etat ivoirien et ses divers soutiens et le système de production villageois? De toute façon, la régression de l'ensemble de la production agricole dans les zones de saturation foncière remet en question aussi bien l'efficacité de l'intervention de l'Etat que la dynamique endogène du système d'économie de plantation.

ANNEXE

## STRATIFICATION DES PLANTEURS ENQUETES SUIVANT LA SUPERFICIE (EN HA) (1)

Origines des planteurs	Superficie totale	surface disponible	surface cultivée	surface en jachère	surface incendiée	réserve forestière	surface en vivriers	surface associés	surface en purs
<u>Autochtones</u>									
1	503,5		103,5			400			10,5
2	265		132	50	98		65		5
3	230		180	50			50		10
4	124,35		124,35				90		
5	110		65	25		20	3		6
6	93		70	4		20	23		5
7	75		58			17	4		7
8	32		22				2		10
9	30		21	9			7		4
10	29		29						
11	25		25				3		
12	25		25						6
13	24,5		14,5	10	10		3		3
14	21,5		21,5				12		0,5
<u>Allochtones</u>									
1	37		37						6
2	7		6						1
<u>Allogène</u>									
1	7		7						7

(1) Sur la foi des déclarations des planteurs, des certificats d'exploitation ou des dire des agents de l'agriculture.

## PRODUCTIONS VIVRIERES DISPONIBLES POUR LA CONSOMMATION EN 1980 (EN TONNES).

Produits	Productions brutes	Semences	Pertes au stockage	Productions disponibles
Paddy	511 000	51 000	80 000	380 000
Maïs-grains	280 000	17 000	41 000	222 000
Mil	46 500	900	4 600	41 000
Sorgho	33 800	1 600	3 400	28 800
Fonio	2 150	100	200	1 850
<b>Total céréales</b>	<b>873 450</b>	<b>70 600</b>	<b>129 200</b>	<b>673 650</b>
 Igname(tubercules)	2 128 000	426 000	430 000	1 272 000
Manioc(racines)	1 153 000	-	-	1 153 000
Taro(tubercules)	297 000	59 000	29 000	209 000
Plantain(régimes)	1 223 000	-	122 000	1 101 000
Patate(tubercules)	13 500	-	500	13 000
<b>Total féculents</b>	<b>4 814 500</b>	<b>485 000</b>	<b>581 500</b>	<b>3 748 000</b>
 Arachides(coques)	53 200	5 300	2 600	45 300

SOURCES : OSREA, 1981, p61.

## PRODUCTIONS VIVRIERES DISPONIBLES POUR LA CONSOMMATION EN 1981 (EN TONNES).

Produits	Productions brutes	Semences	Pertes au stockage	Productions disponibles
Paddy	450 000	45 000	72 000	330 000
Maïs-grains	287 000	17 200	43 050	226 730
Mil	44 200	884	4 420	38 896
Sorgho	33 500	1 675	3 350	28 475
Fonio	2 200	110	198	1 892
<b>Total céréales</b>	<b>816 900</b>	<b>64 889</b>	<b>123 018</b>	<b>625 993</b>
IGNAME	2 230 000	447 000	447 000	1 336 000
Manioc	1 218 000	-	-	1 218 000
Taro	304 000	60 800	30 400	212 800
Banane plantain	1 278 000	-	127 800	1 150 200
Patate douce	13 500	-	500	13 000
<b>Total féculents</b>	<b>5 043 500</b>	<b>507 800</b>	<b>605 700</b>	<b>3 930 000</b>
Arachide	55 700	5 570	2 785	47 345

SOURCES : DSREA, 1982, p 58.

PRODUCTIONS DISPONIBLES 1990

	Production brute tonnes	Coefficient	Production disponible tonnes (valeurs arrondies)
Riz paddy	527 600	0,73	385 100 (§)
Maïs	633 900	0,78	494 400
Autres céréales	50 200	0,85	42 700
Igname	3 169 100	0,60	1 901 500
Manioc	996 400	1,00	996 400
Plantain	1 482 800	0,70	1 038 000
Taro	369 800	0,70	258 700
Arachide	97 900	0,85	83 200

(§) soit  $385\ 100 \times 0,65 = 250\ 300$  t.de riz blanc.

ECART PRODUCTION/CONSOMMATION 1990

	Production (P) tonnes	Consommation (C) tonnes	Ecart (P-C) tonnes
Riz blanc	250 300	745 100	- 494 800
Maïs	494 400	357 200	+ 137 200
Autres céréales	42 700	33 200	+ 9 500
Igname	1 901 500	923 200	+ 978 300
Manioc	996 400	1 103 500	- 107 100
Plantain	1 038 000	678 000	+ 360 000
Taro	258 700	84 000	+ 174 700
Arachide	83 200	157 300	- 74 100

SOURCES : Politique de production des vivriers,op.citéé,p.87 et p.84.

## IMPORTATION DE QUELQUES PRODUITS AGRICOLES EN 1979.

DESIGNATION DU PRODUIT	POIDS (EN TONNES)	VALEUR (EN MILLIONS DE FRANCS CFA )
Céréales	356 788	20 170
dont - blé tendre	150 632	6 213
- maïs	8 565	374
- riz(blanchi et en grains)	197 565	13 578
Légumes	23 115	2 051
dont - pommes de terre	8 910	547
- oignons, poireaux	11 913	839
- tomates	186	48
Huiles brutes	2 243	392
dont - arachide	350	79
- soja	1 893	313
Huiles raffinées	377	87
dont - arachide	8	3
- soja	348	70
- olive	21	14
Sucre (poudre et morceaux)	4 972	345
Tabacs bruts	2 424	1 188
Fruits (frais et secs)	3 900	826
dont - pommes fraîches	2 312	360
- raisins frais	296	120
- oranges fraîches	467	65
- poires et coings	248	59
- fruits à noyaux	132	65
<hr/>		
<b>TOTAL</b>	<b>393 819</b>	<b>25 059</b>

INDICATEURS D'EVOLUTION DE LA PART DES IMPORTATIONS DE PRODUITS  
ALIMENTAIRES DE BASE DANS LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE LA  
COTE D'IVOIRE ( 1898-1983 )

ées	Imp. Aliment / Imp. totales (%) (en valeur)	Imp. de riz / Imp. totales (%) (en valeur)	Imp. de blé et farine/imp.tt (%) (en valeur)	Volume d'impor- tation de riz (millier de ton- nes)	Imp. de riz / exp. totale (%) (en valeur)
598		2			2,2
909		4,7		2,2	
912		6,4		3,8	0,6
914		5,1			
915				1,8	
918		négl.		0,004	négl.
919		négl.		0,005	négl.
920				2,2	
931		2,7		2,8	2,6
932		0,6		0,5	0,4
933		0,6		0,8	0,5
934		1		1,2	0,8
935		0,8		1,8	0,7
936		1,1		2,9	1
937		2,3		7,4	2
938		1,9		4,5	1,5
939		1,7		5	1,9
941	5,5				
944	24,6				
947	6,6				
948	11,4	1947-48:négl.			
950	12,2		7,4		
955	12	2,5	2,3	16,7	1,2
958	11	1,7	1	14	1,9
960	18	2,7	0,5	35	1,2
965	16,5	3,5	2	78	2,3
970	12,9	1,7	1,2	79	3,1
975	14,1	négl.	1	1,6	
980	8,9	2,9	1,4	253	négl.
981	11,9	4,9	1,7	335	3,6
983		4,3	1,7	382	4,6

SOURCES : J.P.CHAUVEAU : L'avenir d'une illusion  
Histoire de la production et des politiques vivrières  
en Côte d'Ivoire  
Etudes Rurales, n°99-100, 1987, p 317.

## TABLE DES CARTES ET DES TABLEAUX

	<u>Page</u>
- Localisation de Niablé dans l'ensemble du territoire ivoirien	12
- Carte administrative du département d'Abengourou	13
- Isohyètes et précipitations dans la région d'Abengourou	16
- La végétation	17
- Le calendrier agricole	18
- Le relief du pays N'denean	20
- Les sols dans le département	23
- La géologie du département	24
- Age des exploitations caférières et cacaoyères du département	29
- Disposition topographique des cultures	46
- Ethnies et productions encadrées en 1985	54
- Dispositifs de plantation pour l'association cultures vivrières + caféier	62
- Dispositif de plantation pour l'association cultures vivrières + cacaoyer	63
- Calendrier agricole vulgarisé par la SATMACI	64
- Encadrement des céréales par la SATMACI	67
- Superficies nationales encadrées	67
- Encadrement des planteurs enquêtés	68
- Diversification des produits chez les planteurs enquêtés	71
- Octrois par secteurs économiques et par spéculations au niveau national	76
- Répartition nationale des octrois par emprunteur	77
- Répartition des octrois par spéculations végétales	78
- Evolution des prix garantis du riz paddy au producteur	82
- Taux de pertes de la production vivrière	83
- Evolution du prix de la banane plantain sur les marchés en 1982	83
- Evolution du prix de l'igname précoce sur les marchés en 1982	83
- Prix de quelques produits vivriers	84
- Comportements et mouvements de la population de Niablé en 1984	85
- Dépenses alimentaires et non alimentaires	89
- Stratification des planteurs enquêtés suivant la superficie	109
- Productions vivrières disponibles pour la consommation en 1980	110
- Productions vivrières disponibles pour la consommation en 1981	111
- Productions disponibles en 1990	112
- Ecart production/consommation en 1990	112
- Importations de quelques produits agricoles en 1979	113
- Indicateurs d'évolution des importations alimentaires (1898-1983)	114

BIBLIOGRAPHIE

**AFFOU Yapi:** L'exploitation agricole villageoise.  
Gaspillage de forêt ou rationnalité économique?  
Centre ORSTOM de Petit-Bassam,août 1982,23 p.

**AFFOU Yapi,ORI Boizo:** L'organisation de l'agriculture et son impact sur la production vivrière.  
Centre ORSTOM de Petit-Bassam,avril 1982,15 p.

**CHATAIGNER.J.:** Situation et perspectives de la production alimentaire en Côte d'Ivoire,Cahiers de l'ISMEA,Série AG n°18,1985 p 57-81.

**CHAUVEAU.J.P:** L'avenir d'une illusion  
Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte d'Ivoire,Etudes rurales,n°99-100,p 281-323

**CHAUVEAU.J.P,DOZON J.P:** Colonisation,économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire.  
Cah. ORSTOM,sér. Sc.Hum.,vol XXI,n°1,1985,p 63-80

**CIRES:**

- .La production et la commercialisation de la banane plantain en Côte d'Ivoire,n°27,déc.1980,204 p
- .Les cultures vivrières,élément stratégique du développement agricole ivoirien.Actes du séminaire organisé par le CIRES du 11 au 15 mai 1981,2 tomes,917 p
- .Etudes des systèmes alimentaires dans la région Akan-Est, résultats préliminaires,1986,10 p

**KINDO Bouadi:** Dynamisme économique et organisation de l'espace rural  
Thèse de doctorat 3ème cycle  
UNCI,1978,328 p

**LE LIVRE VERT DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE:**  
Frat.Mat.Hebdo Editions,1983

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL:**  
Politique de production des vivriers.Actualisation du plan vivrier,avril 1983

MINISTÈRE DU COMMERCE: Commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire  
Rapport principal BETPA-SODETEG, janvier 1985, 81p

RUF.F : Quelle intensification en économie de plantation ivoirienne?  
I. Histoire, systèmes de production et politique agricole  
L'agronomie tropicale 1984, 39-1, p 367-382.  
II. Quels programmes, pour quelles exploitations?  
L'agronomie tropicale 1985, 40-1, p44-53.

UNIVERSITE D'ABIDJAN - FACULTE DE SCIENCES ECONOMIQUES :

Journées d'études sur les problématiques et les stratégies alimentaires en Côte d'Ivoire, Abidjan du 19 au 20 déc. 1985, document provisoire.

## TABLE DES MATIERES

	Page
<b>AVANT-PROPOS</b>	1
<b>INTRODUCTION</b>	3
<b>I. Le dilemme de l'autosuffisance alimentaire et la production vivrière</b>	<b>14</b>
A. Un milieu physique favorable	14
1) Le climat et les saisons agricoles	15
2) Le relief et le réseau hydrographique	19
3) Les aptitudes culturelles des sols	21
4) Des plantes vivrières adaptées au milieu	25
B. La crise foncière ou le blocage de l'économie de plantation	26
1) La tenure de la terre	26
2) La maîtrise foncière	27
3) La saturation sociale du terroir	28
4) Les réponses paysannes au blocage foncier	29
C. Le système de production vivrières	32
1) La production vivrière	32
a) La division sexuelle du travail	32
b) L'équipement productif et les techniques culturales	33
c) Les extensions récentes de plantations	34
d) Les champs de vivriers sur jachère	35
e) Une estimation des rendements	36
2) La place des cultures vivrières dans la reproduction de l'économie de plantation	47
D. Les inégalités au niveau local	49
1) Les superficies	49
2) La main-d'oeuvre	50
3) Le mode d'accès au foncier et les productions vivrières	51
a) Dynamique de la production autochtone	51
b) Dynamique de la production allogène	52
<b>II. "L'efficace" d'une idéologie sur un lieu: l'autosuffisance à Niablé</b>	<b>55</b>
A. L'Etat et la promotion des cultures vivrières	55
1) La politique du développement rural	55
a) La stratégie du développement rural	55
b) Le plan d'action du développement rural	57
2) L'encadrement technique	58
a) La recherche	58
b) L'encadrement de la production	59
c) La Coupe Nationale du Progrès	69

3) L'encadrement financier	72
4) La politique des prix	79
a) La situation des féculents et des céréales	79
b) Les prix à la production	80
 B. L'autoconsommation et les circuits de commercialisation	 85
1) Les modifications structurelles au niveau local	85
a) La démographie	85
b) Un nouveau type de consommation	86
c) Un nouveau type de demande	90
2) La commercialisation vivrière à Niablé	92
a) Les contraintes au niveau de la récolte	92
b) La conservation et la transformation	93
c) Les circuits de commercialisation	94
d) Toute commercialisation ne signifie pas l'existence d'un surplus	95
3) Les limites de la commercialisation en milieu urbain	96
a) L'action de l'OCPV	96
b) Les formes d'échange	97
4) L'approvisionnement des marchés urbains en féculents	99
a) Les problèmes de transport	99
b) Les incertitudes de la vente	99
5) La commercialisation des céréales	100
a) La vente du maïs à Abengourou	100
b) La vente du riz	101
 CONCLUSION	 103
 TABLE DES CARTES ET DES TABLEAUX	 115
 BIBLIOGRAPHIE	 116